

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT – LOUIS

U.F.R. DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SECTION DE SOCIOLOGIE



MEMOIRE DE MAITRISE

**LA CRISE DE L'EDUCATION AU NIVEAU
DU MOYEN – SECONDAIRE : CAUSES ET
SITUATION DES RESPONSABILITES.
QUELLES PERSPECTIVES DE REFORME
POUR LA VILLE DE SAINT – LOUIS ?**

Présenté par :

M. Papa Mangoné BASAL



Sous la direction de :

M. Gora MBODJ

Maître de Conférences à l'UGB.

**EXCLU
du
PRÊT**

BUGB

**2322
THL**

Année académique 1998/1999

*« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants,
lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque
les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter,
lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne
reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors,
C'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la TYRANNIE. »*

Platon

(Vers 427 – 348 av J.C)

« L'éducation se définit comme étant l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objectif de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. »

Emile Durkheim

(1858 – 1917)



SOMMAIRE

EPIGRAPHE 1	2
EPIGRAPHE 2	3
REMERCIEMENTS	7
DEDICACES	8
GLOSSAIRE	9
AVANT – PROPOS	11
INTRODUCTION	12
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	14
CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE	15
I – 1 : L'Education en question ou contexte général de la recherche	15
I – 2 : Etat actuel de la question.....	18
I – 3 : Eclairage conceptuel.....	20
I – 4 : Construction du modèle d'analyse.....	29
I – 5 : Hypothèse.....	33
I – 6 : Choix et intérêt du thème.....	33
I – 7 : Ojectifs de la recherche.....	34
CHAPITRE II : METHODOLOGIE	35
II – 1 : Histoire de la recherche.....	35
II – 2 : La recherche documentaire.....	35
II – 3 : Les instruments de collecte.....	37
II – 4 : Personnes interrogées.....	39
II – 5 : Mode d'échantillonnage.....	40
II – 6 : Délimitation du champ d'étude.....	41
DEUXIEME PARTIE : BREF HISTORIQUE DE L'ECOLE SENEGALAISE ET SAINT – LOUISIENNE :DE L'ECOLE COLONIALE A LA CRISE SCOLAIRE ACTUELLE (DANS LE MOYEN – SECONDAIRE).	42
CHAPITRE I : L'ECOLE COLONIALE , SES OBJECTIFS ET SES REALITES	43
CHAPITRE II : DE LA DECOLONISATION ET DES NOUVELLES DONNES DU SECTEUR EDUCATIF SENEGALAIS ET SAINT – LOUISIEN	46
II – 1 : L'école de l'héritage colonial.....	46
II – 2 : Le système de valeurs traditionnelles face à l'école occidentale.....	47
II – 3 : Le défi de l' « Ecole Nouvelle ».....	48
II – 4 : Education et décentralisation.....	55
II – 5 : Enseignement et Bailleurs de Fonds.....	47

**TROISIEME PARTIE : MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CRISE ACTUELLE DE
L'ENSEIGNEMENT MOYEN – SECONDAIRE DANS LA VILLE
DE SAINT – LOUIS**

.....59

CHAPITRE I : LA CRISE SOUS SES MULTIPLES DIMENSIONS.....60**SECTION I : AU PLAN INSTITUTIONNEL.....60**

SI – 1 : Au niveau administratif.....	60
SI – 2 : Au niveau du personnel enseignant.....	62
SI – 3 : Aux niveaux infrastructurel et matériel.....	63
SI – 4 : Performances scolaires.....	65
SI – 4 – 1 : La déperdition scolaire de l'élémentaire au pré – universitaire.....	65
SI – 4 – 2 : La qualité des résultats scolaires.....	66
A – Flux internes.....	66
B – Résultats aux examens.....	68

SECTION II : AU PLAN SOCIO – ECONOMIQUE.....72

SII – 1 : Au niveau des bourses, aides et cantines scolaires.....	72
SII – 2 : Relations élèves professeurs.....	74
SII – 3 : La crise de l'emploi ou la désarticulation entre études et emploi.....	76
SII – 4 : Du degré de satisfaction des parents des études de leurs enfants.....	77

CHAPITRE II : CAUSES DE LA CRISE ET SITUATION DES RESPONSABILITES.....78

II – 1 : Les facteurs socio – économiques.....	78
II – 1 – 1 : Modernité et crise des valeurs traditionnelles.....	78
II – 1 – 2 : La prise en charge financière de la scolarité de leurs enfants par les parents.....	79
II – 1 – 3 : Disparités et inégalités.....	85
II – 2 : Les facteurs socio – professionnels et administratifs.....	87
II – 2 – 1 : L'accroissement des effectifs et l'évolution rapide des besoins en éducation.....	87
II – 2 – 2 : De la déontologie des personnels enseignant et administratif.....	89
II – 2 – 3 : Absence d'un système de contrôle ou d'inspection du corps enseignant au moyen - secondaire.....	90
II – 2 – 4 : De la dévalorisation de la fonction enseignante.....	91
II – 2 – 5 : La réduction du temps d'apprentissage.....	94
II – 2 – 6 : Conservation et pérennisation des acquis infrastructurels et matériels.....	95
II – 2 – 7 : Le syndicalisme enseignant face à la crise.....	96
II – 3 : L'Etat et sa politique éducative.....	98
II – 3 – 1 : Du désengagement progressif de l'Etat.....	98
II – 3 – 2 : Du partenariat Ecole – Bailleurs de Fonds.....	102
II – 3 – 3 : De la mauvaise politique de l'emploi.....	104

**QUATRIEME PARTIE : QUELLES PERSPECTIVES DE REFORME POUR LA VILLE DE
SAINT – LOUIS ?**

.....106

CHAPITRE I : LE ROLE DE L'ETAT.....107

I – 1 : Aux niveaux budgétaire, infrastructurel et matériel.....	110
I – 2 : Au niveau de la sensibilisation des populations.....	111
I – 3 : Le recrutement et la formation des personnels enseignant et administratif.....	113
I – 4 : La réorientation des programmes d'enseignement.....	114
I – 5 : Partenariat avec les Bailleurs de Fonds.....	116
I – 6 : Pour une revalorisation de la fonction enseignante.....	118
I – 7 : Pour une bonne articulation entre emploi et formation.....	120
I – 8 : De la privatisation de l'école.....	121

I - 9 : La réduction des disparités socio - économiques.....	124
--	-----

CHAPITRE II : LE ROLE DES AUTRES ACTEURS.....125

II - 1 : L'Inspection d'Académie et le Conseil Régional.....	125
II - 2 : Les administrations internes des lycées et collèges.....	128
II - 3 : Les enseignants.....	129
II - 4 : Les élèves.....	129
II - 5 : Les parents d'élèves.....	130
II - 6 : Les institutions éducatives, culturelles et universitaire de la ville de Saint - Louis.....	131
II - 7 : Les médias.....	132

CONCLUSION.....136

BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....136

ANNEXES.....142

SOMMAIRE (ANNEXES)143

LISTE DES TABLEAUX.....195

LISTE DES FIGURES.....196

REMERCIEMENTS

Que le Tout – Puissant soit ici remercié d'avoir permis la réalisation de ce travail.

Je tiens ensuite à remercier très sincèrement et du fond du cœur le Professeur Gora MBODJ d'abord pour son soutien permanent et sans faille à ce travail de recherche mais également pour l'attention particulière qu'il a toujours manifestée dans notre processus de formation sociologique.

Cette attention lui est également commune à tous les professeurs de la section de sociologie de l'U.G.B dont notre reconnaissance leur en est ici témoignée : MM Ibou SANE, M. B TRAORE, I. P LALEYE, A. I NDIAYE, A. NIANG et, Mme Fatou DIOP.

Je ne saurais oublier Mme NDIAYE, secrétaire de la section.

Mes remerciements vont également à M. Ndar FALL, adjoint de l'Inspecteur d'Académie de la ville de Saint – Louis dont le soutien à ce travail a été fondamental, à M. M NDIAYE, I. A de Saint – Louis, M. SENE, responsable de la Division Enseignement Moyen et Secondaire à l'I. A., M. FALL de la division bourses et cantines scolaires.

Toute ma reconnaissance à M. Amadou AW, DAGE CROUS et M. Moussa NIANG chef de la DAOS.

Merci à tous mes amis, frères et condisciples de l'U.G.B : Tog's, Théo, Bab's, Baye Mor Sarr, Grand GEORGES, Bakus, Salam, Laye, Badou, Bass, Dixon, Ass, Metso, tous les résidents de « Sunu – Keur » G3 / F, à Daouda SOW, Maïssa DIAO, Mamadou DRAME, A.O.S, Lamine NDIAYE, PIF, Ousmane FALL, et tous mes anciens camarades de la C.E.S.L et de la COM – SOC, à Angèle, à Sophie, Eugénie, Sokhna FALL, Ndoumbé, Aïssatou, Racky, Rose, Mame Yacine, Marie Louïse, Awa FALL, Adama, Rokhaya, Amina BOCOUM, Sélemba.

Merci à toute la promotion de sociologie de 93 – 94 (Sanar 4) et 94 – 95 (Sanar 5).

Merci à grand Ema et sa femme Maman DIOUF, à Fatou Bintou DIAL, Louis DIOUF, Bass, Fatou DRAME, Lébou, Barési, Ndiouga, Ibba, Pathé KA, et à tous les étudiants de l'UGB.

DÉDICACES

A mon père Gora BASAL et ma mère Aïda DIALLO à qui je souhaite longue vie et prospérité. Que le Tout – Puissant vous comble dans sa Miséricorde.

A mes frères et sœurs Nabou, Tiané, Mami, Gora, Marième, Papy, Alé et Baye, à Assa, Amy FALL, Dame, Abdou DIAW, Mamadou GUIRO, Mathiou, Aïda DIOP, Coumba NGOM, Moussa, Sokhna GUEYE, à toute la famille BASSEL de Rufisque et Dakar.

A feu Tonton Alé et à sa famille à Rufisque.

A Faïze NDOYE, GUEYE, Lune, Fadel FALL, Mor GUEYE, Tonton Sidy, Tonton Alpha TOURE, Tonton KANTE, Tonton Ndar FALL, et leurs familles.

A mes grands – mères Seynabou DIAW et Anta DIAGNE.

A mes oncles El Hadji, Bakary, Madiéna, Assane, Ousseynou, Maodo, Alpha, Alioune, Mama DIALLO et à mes tantes Ndèye Khady DIALLO et Awa DIALLO.

A toute la famille SARR de Dagana.

A mon tuteur Omar DIOP, professeur de Géographie à l'U.G.B et à toute sa famille.

A Tonton Mohamed Lalyre à Sanar et à sa très gentille famille.

A Alassane DIOP et à toute sa famille.

A Feue Aïda SAMB.

A la famille DRAME de Bambey.

A Mame Daouda et sa famille à Rufisque.

A M. Mountaga DIAO et sa charmante famille à Kolda.

A tous les enseignants du Sénégal pour la noblesse de votre métier.

GLOSSAIRE

ADNC	Amadou Dugay Clédor Ndiaye (Collège)
AEMO	Action et Education en Milieu Ouvert
APE	Association des parents d'Elèves
A. PEY	André Peytavin
ASC	Association Sportive et Culturelle
ATOS	Administratif, Technique, Ouvrier de service
ATS	Amadou Télémaque Sow (Collège)
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BM	Banque Mondiale
BU	Bibliothèque Universitaire
CCF	Centre Culturel Français
CEMT	Collège d'Enseignement Moyen Technique
CIRLAC	Centre International de Recherche sur la Littérature, les Arts et la Culture
CNREF	Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation
CRD/S	Comité Régional de Développement / Spécial
EFI	Ecole de Formation des Instituteurs
EGEF	Etats Généraux de l'Education et de la Formation
ENS	Ecole Normale Supérieure
FMI	Fonds Monétaire International
FPGL	Fondation Paul Gérin Lajoie
HLG	Henri Louis Guillabert (Collège)
IA	Inspection / Inspecteur d'Académie
IDEN	Inspection / Inspecteur Départemental (e) de l'Education Nationale
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
INEADE	Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education
LAF	Lycée Ameth Fall
LCG	Lycée Charles Degaulle
LCOFT	Lycée Cheikh Oumar Foutiyou Tall
MEN	Ministère de l'Education Nationale
PCEM	Professeur de Collège d'Enseignement Moyen
PEM	Professeur d'Enseignement Moyen

PES	Professeur d'Enseignement Secondaire
PMS	Prytanée Militaire de Saint – Louis
SUDES	Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal
UCAD	Université Cheikh Anta Diop (Dakar)
UDEN	Union Démocratique des Enseignants
UGB	Université Gaston Berger (Saint – Louis)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
URED	Université – Recherche et Développement

AVANT – PROPOS

Ce travail de recherche s'inscrit dans la logique d'un processus de formation socio – anthropologique dont la particularité à la section de sociologie de l'U.G.B est une forte orientation des étudiants vers la recherche. Outre son orientation théorique, cette formation a en effet le mérite incontestable de permettre aux jeunes chercheurs en sciences sociales que nous sommes de nous habituer très vite au terrain sociologique et à ses réalités mais aussi de nous doter des outils méthodologiques, théoriques et épistémologiques d'une bonne maîtrise de ces dernières et donc de leur bonne appréhension.

En somme, c'est donc tout le viatique de la recherche en sciences sociales qui est ici inculqué aux étudiants en sus d'un bagage théorique tant diversifié que critique sur la discipline sociologique dont l'importance pour toutes les sociétés, les nôtres en particulier n'est aujourd'hui plus à démontrer.

Par ailleurs, ce travail nous offre aussi une double opportunité.

D'abord, de témoigner toute notre reconnaissance à nos maîtres, à tous les professeurs de la section de sociologie dont le mérite est pour nous incommensurable. Il est également pour nous l'occasion de lancer une invite aux socio – anthropologues chercheurs et particulièrement aux étudiants de la section de sociologie des générations à venir à mieux s'intéresser et à s'investir davantage dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement. Au fait, cette préoccupation procède du constat que ce secteur semble plus ou moins délaissé par les étudiants, les sociologues en général dans leurs perspectives de recherche or il est aujourd'hui l'un des secteurs les plus prompts à conduire une véritable restructuration des tissus socio – culturels et économiques de nos nations en vue de l'éclosion des conditions préalables à tout développement rapide et durable.

INTRODUCTION

L'Afrique du 20^{ème} siècle finissant présente un tableau général très affligeant au niveau de tous les secteurs, de l'économique au politique, en passant par la santé, l'éducation pour n'en citer que ceux – là. Nous pouvons dire en d'autres termes que le contexte actuel africain est simplement caractérisé par une crise profonde généralisée.

De quoi inquiéter tout africain surtout jeune mais aussi et surtout de quoi sensibiliser voire alerter chacun sur l'urgente nécessité de développer des stratégies efficaces et adaptées aux réalités de l'heure afin de pallier de façon rapide et durable un tel état de fait.

Le secteur de l'éducation reste selon le professeur Joseph Ki – Zerbo la clé des maux socio – économiques que connaît aujourd'hui le continent africain et par lui devront passer inéluctablement toutes tentatives de résolution des problèmes africains en général¹.

Il est cependant malheureux et fort regrettable de constater que ce même secteur souffre d'une crise profonde qui malgré toutes les tentatives de résolution entreprises par les Etats africains reste de plus en plus aiguë.

Ainsi, C'est dans la perspective d'une sociologie de l'éducation que nous inscrirons toutes tentatives de reconsidération, d'appréhension voire de maîtrise de ce phénomène universel de crise noté dans le secteur éducatif en général.

Cependant, il semble nécessaire au préalable de procéder à une brève analyse de la sociologie de l'éducation en tant qu'elle est d'abord caractérisée par une sorte d'incohérence scientifique dans son développement et que les sociologues sont loin de s'accorder sur le principe d'une théorie générale scientifiquement validée dans ce domaine.

Aussi faut – il le dire, chaque société a, en fonction de ses propres logiques sociétales une orientation spécifique selon sa trajectoire historique et aussi son projet de société propre.

¹ KI – ZERBO J. (dir), 1990, Eduquer ou périr, UNICEF – UNESCO, 120 p.

Néanmoins, cela n'empêche que malgré cette «... multipolarité des acquis et approches en sociologie de l'éducation »¹, on dénote dans le projet originel de cette discipline une forte connotation positiviste dès lors que nous acceptons de reconnaître le sociologue français DURKHEIM E. (1858 – 1917) comme le fondateur de la sociologie de l'éducation et que l'on considère le contexte socio – politique et idéologique dans lequel s'est construit son œuvre.

Progressivement, cette option pour une science positive de l'éducation sera critiquée et dépassée par d'autres auteurs, d'autres écoles qui auront généralement pris à contre – courant la logique positiviste dans leurs démarches. Il s'agira surtout du marxisme, des théories de Max WEBER puis de la foison de courants sociologiques, du fonctionnalisme à la dynamique de l'habitus en passant par l'individualisme méthodologique avec principalement R. BOUDON, l'analyse stratégique (Michel. CROSIER), l'interactionnisme et l'éthno – méthodologie (Ecole de Chicago) etc.

Dans le cadre de cette étude, nous nous intéressons spécifiquement à la crise de l'éducation scolaire.

Cependant, une telle entreprise ne saurait se passer d'une approche interdisciplinaire tant le domaine de l'éducation est complexe mais surtout a fait l'objet d'investigations et d'écrits de la part d'auteurs de disciplines diverses : historiens, philosophes, psychologues et psycho – sociologues, sociologues, anthropologues etc.

C'est pour ce fait que nous nous fixerons comme ambition dans un premier temps d'avoir une vue rétrospective sur l'histoire de l'éducation scolaire au Sénégal en général, à Saint – Louis particulièrement, ensuite de tenter de déceler les principales manifestations et leurs causes, de cette crise scolaire avant de finir enfin par dégager certaines perspectives de réforme particulièrement pour la ville de Saint – Louis et au Moyen – Secondaire général, mais aussi sur le secteur éducatif national en général.

¹ PETITAT A. 1994, « Sociologie de l'éducation », in *Sociologie Contemporaine*, Paris, ed. Vigot, p. 473

PREMIERE PARTIE

CADRE THEORIQUE

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

Chapitre I : PROBLEMATIQUE GENERALE

I - 1 : L'EDUCATION EN QUESTION OU CONTEXTE GENERAL DE LA RECHERCHE

Au lendemain de son indépendance, le Sénégal à l'instar de nombre d'autres pays africains va prendre en charge sa nouvelle destinée politique et socio - économique.

En ce moment, le maître - mot de la nouvelle dynamique politique de nos Etats était le développement économique et social.

Dans cette optique, l'Etat s'engage dans une perspective de consolidation de l'unité nationale, de construction nationale et ambitionne ainsi de prendre en charge l'ensemble des impératifs sociaux, économiques et politiques en vue de l'instauration d'un Etat fort.

C'est dans cette mouvance qu'émerge l' « Etat - providence » qui fera de sa principale préoccupation la prise en charge de la conception et l'exécution de toutes les opérations de développement du reste orientées vers les secteurs dits productifs comme l'industrie, l'agriculture, la pêche, l'artisanat etc.

Alors que cette stratégie de développement socio - économique échouait de même que les politiques d'ajustement qui se succédèrent depuis la fin des années 70¹, on notait une relative négligence d'autres secteurs de la vie sociale et socio - économique pourtant non moins importants.

Pour le cas précis de l'école, l'Etat sénégalais avait jugé suffisant, au moment de son accession à l'indépendance, l'héritage colonial d'un enseignement prétendu moderne avec un taux de scolarisation satisfaisant. Il omettait cependant que cette école blanche était destinée expressément à servir les intérêts particuliers de la puissance métropolitaine.

¹ C'est en effet, le cas de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1984, du Programme de Stabilisation à Court Terme (PSAC) en 1979-80, du Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) en 1980-85, du Programme d'Ajustement à Long et Moyen Terme (PALMT) 1985-92 etc.

Aussi, dans le principe organisationnel de l'école coloniale, il n'était nullement pris en compte ni les réalités spécifiques de nos sociétés, leurs valeurs et normes sociales, ni leurs aspirations propres, mais bien au contraire, tout ceci aura été purement et simplement écarté d'un revers de main pour installer solidement les bases d'une meilleure domination.

C'est alors, du fait de la non prise en compte de telles réalités que l'Etat sénégalais comme nombre d'autres Etats en Afrique aura finalement lui – même programmé la profonde crise que traîne l'école depuis les indépendances.

En effet, l'Etat comme le pense si bien Abdou SYLLA a manqué au début des indépendances :

➤ Une politique d'éducation définissant de manière précise les principes et les finalités, les objectifs et les programmes, les horaires et les structures, les modes d'organisation (organigrammes) et les examens, les concours et les diplômes de l'école sénégalaise ;

➤ Un plan de développement de l'école qui détermine avec précision les phases de son développement avec des projections à court, moyen et long termes, les investissements à opérer, la carte scolaire à établir et les classes et écoles à créer, la formation des maîtres à assurer.¹

➤ Dès lors, il était aisé de voir en l'école nationale sénégalaise post-indépendance une simple excroissance, un appendice de l'école française.

Il faudra alors attendre 1971 pour enregistrer la première véritable action de réforme de l'école suite aux mouvements de contestation de mai 1968.

En effet, le constat était fort évident que les tentatives de réforme entreprises en 1961 par les Etats africains indépendants à Addis Abéba² étaient insuffisantes. Cela est dû au fait qu'il y a eu à l'occasion une négligence ou ignorance de dimensions essentielles de l'école telles que ses finalités, ses objectifs, les programmes et les contenus, les structures, les méthodes, la formation pédagogique et les recyclages des personnels enseignant et

¹ SYLLA .A, 1992, L'école : quelle réforme ? in Sénégal, trajectoires d'un Etat, Dakar, CODESRIA.

² Réunion des Ministres de l'Education Nationale d'Afrique sous l'égide de l'UNESCO, Addis Abéba, ETHIOPIE 1961.

administratif pour ne citer que celles – là.

C'est alors en 1971 que l'Etat sénégalais se lancera dans une perspective de réforme de l'école.

Une loi d'orientation de l'éducation nationale : N° 71 – 036 du 03 juin 1971 fut promulguée selon laquelle l'école nouvellement réformée doit contribuer à élever le niveau culturel et technique des plus larges masses de la Nation, accroître le revenu national, abolir les inégalités léguées par la colonisation, promouvoir une plus riche contribution de la culture africaine à la civilisation universelle.

Cela ne contribuera malheureusement pas à sortir définitivement l'école de son marasme fonctionnel et à la suite des perturbations enregistrées en 1979 – 80¹, les Etats Généraux de l'Education et de la Formation seront convoqués en janvier 1981 suivis des travaux de la Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation, d'août 1981 à juillet 1984².

Depuis lors, l'école sénégalaise n'a cessé d'être le champ d'agitations, de perturbations et aussi de faire l'objet de nombreuses critiques de la part des masses populaires sénégalaises.

Nous aurons noté en effet une « année blanche » en 1988, une année invalidée en 1994 pour les deux universités du pays et surtout des grèves cycliques souvent très longues soit d'élèves, soit d'étudiants, soit d'enseignants ou de personnels administratifs scolaires ou universitaires.

Aujourd'hui donc, cet état de crise ne fait que s'accroître de jour en jour et face à un contexte particulier de désengagement progressif de l'Etat.

Dans la ville de Saint – Louis, c'est au niveau du moyen et secondaire général que nous avons orienté notre attention du fait que cette étape constitue un maillon essentiel dans la chaîne scolaire ou éducative de notre système d'enseignement.

¹ L'année est perturbée par une grève du SUDES.

² La convocation des EGEF a été annoncée déjà par le Président Abdou DIOUF lors de son premier discours à la Nation le 1^{er} janvier 1981 alors qu'il venait juste de succéder au président SENGHOR.

Ce que nous cherchons ici à comprendre c'est d'une part ce qui pourrait constituer l'ensemble des causes lointaines et actuelles de cette crise, d'autre part ses différentes formes de manifestations.

Nous tenterons également de situer les responsabilités par rapport aux différents acteurs agissant et interagissant dans le système éducatif avant de tenter enfin une proposition de perspectives de réforme d'abord dans une optique nationale globale, ensuite en considérant autant que cela s'impose la ville de Saint – Louis spécifiquement en fonction de ses réalités propres.

Pour ce faire, nous nous proposons dès lors de saisir l'état actuel de la question en vue de mieux en pouvoir cerner les contours pour une meilleure appréhension.

I – 2 ETAT ACTUEL DE LA QUESTION

La crise de l'éducation constitue de nos jours l'un des thèmes qui alimentent le plus les discussions, interrogations et inquiétudes autant dans les masses intellectuelles qu'au sein des milieux populaires. Cependant, pour aussi paradoxal que cela puisse paraître, rares sont les recherches faites dans ce domaine et cela particulièrement dans les pays en voie de développement surtout en Afrique alors que c'est là justement que cette crise présente ses formes les plus aiguës.

Ce phénomène de crise de l'éducation en général, scolaire en particulier est d'un ordre universel en réalité mais se manifeste à des degrés différents selon les Nations et leurs contextes socio – économiques et politiques mais aussi leurs trajectoires historiques et leurs places sur l'échiquier des relations et échanges internationaux dans un contexte général de mondialisation.

Par ailleurs, il faut noter que loin d'être un phénomène nouveau, la crise de l'éducation remonte aux années 60.

En effet, dans un premier ouvrage publié en 1968, Philip H COOMBS annonçait déjà une crise mondiale de l'éducation qui allait de plus en plus s'accroître.

Près de quatre décennies plus tard, quantité de pays du monde vivent pleinement ce phénomène.

Les thèses actuellement en présence font dans leur majorité une nette distinction entre les réalités de cette crise dans les pays développés et ceux en développement particulièrement en Afrique.

Selon Philip H. COOMBS, cette crise dans les pays en voie de développement procède du fait que les forces et les faiblesses d'un système éducatif peuvent prendre naissance dans les pays concernés eux – mêmes mais aussi ont souvent une portée internationale.¹

Ainsi, parmi les facteurs qui peuvent généralement témoigner de cette crise il y a entre autres l'accroissement de la population, les migrations et l'urbanisation, l'évolution rapide des besoins en éducation, les inconvenances de la coopération internationale et de l'aide au développement, les blocages et les influences culturels, les désordres culturels, les disparités et inégalités sociales, les rationalisations budgétaires...

Au Sénégal, il faut noter aujourd'hui par exemple que le secteur de l'éducation moyen et secondaire souffre particulièrement de la pression qu'exerce le cycle élémentaire sur lui.

Cela peut être analysé dans la logique de démocratisation de l'école que l'Etat a vite posée comme principe fondamental de développement de l'enseignement.

En effet, dans la logique des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, l'école doit être désormais démocratique contrairement à l'ancienne orientation sélective et élitiste, elle sera laïque, obligatoire et gratuite, ouverte à tous les enfants du pays sans aucune forme de distinction.²

En se fixant cette ambition, l'Etat n'avait pas ou du moins ne semblait pas avoir pris en compte l'aspect financier d'un tel projet mais aussi les aléas du rapport Coûts – bénéfices dès lors que l'on considère que le rôle de l'école n'est pas uniquement d'apprendre à lire et à écrire mais aussi de permettre à l'Etat d'asseoir et de soutenir ses politiques socio – économiques et de se pérenniser ou de pérenniser le système d'organisation socio – politique mis en place.

¹ COOMBS P. H., 1968, *La crise mondiale de l'éducation : Analyse de systèmes*, Paris, PUF.

² République du Sénégal, Ministère de l'Education Nationale, 1986 « l'Ecole Nouvelle ».

Or, comme le note le professeur Joseph KI – ZERBO le système éducatif actuel accélère la désagrégation socio – économique et culturelle, car dit – il : « Par rétroaction, ou interaction en effet, le système éducatif contribue à saper les structures économiques et socio – culturelles qui doivent le sustenter. »¹

Non seulement l'Etat lui – même ne parvient aujourd'hui pas à tirer de l'école le profit politique qu'il est logique d'en attendre mais il faut dire même que pour ce qui concerne sa fonction essentielle et formative, cette école ne satisfait guère les attentes souvent nourries en elle particulièrement par les parents d'élèves.

Au fait, il faut dire que la désagrégation profonde du système éducatif global, la baisse continue du niveau des élèves, les exclusions massives, le divorce de plus en plus net entre formation et emploi constituent entre autres les raisons de la démission continue des parents et des populations en général.

En somme, c'est donc dans ce contexte général que nous envisageons de mener nos investigations en les orientant sur le cas spécifique du Moyen secondaire dans la ville de Saint – Louis.

I – 3 : ECLAIRAGE CONCEPTUEL

- Crise

Le concept de crise renvoie à plusieurs acceptions souvent différentes selon le domaine concerné. Cependant, il renvoie toujours à la même réalité, quelque soit la particularité de ses manifestations dans tel domaine ou tel autre.

En général, lorsqu'on parle de crise, le sens commun fait toujours référence à une situation de perturbation, de difficulté de trouble dans le fonctionnement, l'organisation ou la vie de quelque chose ou de quelqu'un.

¹ KI – ZERBO J., Op – cit, 1990, p. 61.

Pierre RIPERT lui donne comme synonymes : accès, attaques, atteinte, conflit, difficulté, malaise, perturbation, poussée, tension, trouble. En somme toute forme de manifestation qui affecte la bonne marche, le bien – être d'une chose ou d'un individu. ¹

Lorsqu'on parle de « la crise », qu'on dise que « c'est la crise », on désigne une période où les difficultés économiques, politiques et idéologiques sont ressenties comme paroxystiques. ²

Par contre, lorsqu'on utilise le concept dans le cadre d'une recherche par exemple, ou un quelconque autre domaine en vue d'une approche spéciale à caractère scientifique, on lui donne une connotation spécifique différente de celle du sens commun et orientée en fonction des objectifs et des réalités scientifiques en présence.

C'est pourquoi dans le cadre de notre étude, nous pouvons emprunter à quelques auteurs quelques définitions du concept de crise.

□ Selon Philip H. COOMBS qui considère la crise actuelle de l'éducation comme une crise d'ordre mondial, celle – ci peut être identifiée à travers une combinaison de facteur à savoir une obsolescence croissante des programmes d'enseignements par rapport à l'état avancé des connaissances dans le monde, la non-adaptation des enseignements dispensés aux nécessités de développement social, le déséquilibre et le décalage progressif entre l'enseignement et le monde du travail, les graves inégalités des chances de l'éducation entre les divers groupes sociaux, l'intensification soudaine de la demande d'éducation accompagnée d'une grave pénurie de moyens. ³

□ Dans le N° 2 de la revue Université Recherche et Développement, Gora MBODJ considère que le concept de crise, dans son acception psycho – sociologique, décrit les caractéristiques suivantes :

- Une situation de trouble profonde marquant un déséquilibre et / ou une rupture ;
- Ce déséquilibre s'aperçoit lors d'un passage d'un état à un autre (stade de développement, passage d'un ordre ancien à un ordre nouveau, d'un statut à un autre ...) ;
- Cette rupture est généralement accompagnée de conflit au niveau individuel et / ou collectif.

¹ RIPERT P., 1995, Dictionnaire des synonymes de la langue française, Paris, Booking International.

² Ici le concept de crise constitue un mot « passe – partout » et qu'on utilise sans aucune circonspection scientifique ; voir le dictionnaire Encyclopédique, Hachette 1980.

³ COOMBS P. H., 1985, la crise mondiale de l'éducation, Paris, Nouveaux Horizons.

- Ainsi, dit – il, la crise peut être spécifique d'un stade ou d'une période psychologique.

Dans ce cas elle renvoie à la définition de Maurice DEBESSE pour qui « le mot crise désigne un changement décisif au cours d'une évolution. Il implique aussi un état de trouble profond ou de conflit aigu ainsi qu'une certaine soudaineté dans les changements constatés » ;

- secouer une population. ¹

□ Jean Pierre GAUDIN dans une étude sur les crises en milieu urbain et les innovations municipales définit la crise comme étant un effet de sclérose des engagements d'une délégation paresseuse des choix, d'une raréfaction de l'esprit public.²

□ Dans le dictionnaire de Sociologie, le mot crise renvoie d'abord à son étymologie grecque « Krisin » qui signifie décider, juger. Ici, la crise est définie comme étant une perturbation ou rupture d'équilibres, une remise en cause des valeurs, tensions ou conflits. On lui reconnaît plusieurs phases : L'incubation, l'effervescence, l'indécision et la résolution.³

□ Un état – processus où il se produit une rupture d'équilibre annonçant le passage quasi inévitable à une autre situation, voilà la définition que donne Pierre DELFAUD à la crise tout en ajoutant que l'on peut parler de crise chaque fois qu'un phénomène ne se déroule pas de façon régulière et comme prévu, que se produit un état de malaise, d'anomalie, de perturbation d'un ordre.⁴

□ Raymond BOUDON quant à lui considère en crise tout groupe dont au moins les membres dirigeants ou influents ou des minorités agissantes ont conscience que ses mécanismes de régulation et son identité sont soumis à une épreuve généralement non prévue, perçue comme transitoire, redoutable et d'issue incertaine ;⁵

Voilà quelques définitions du concept de crise à la lumière desquelles nous pouvons avoir une conception plus nette sur ce que peut être une crise de l'éducation au niveau de l'Enseignement Moyen et Secondaire dans la ville de Saint – Louis.

¹ MBODJ G., 1993, « Domaines et dimensions de la crise sociétale de la jeunesse au Sénégal » in URED, N° 2 octobre p. 38.

² GAUDIN J. P., 1989, Crises urbaines et innovations municipales, Paris, PUF, p. 166.

³ FERREOL G., (dir), 1995, Dictionnaire de sociologie, Paris, Armand COLLIN.

⁴ DELFAUD P., Crise, mutation et formation, Paris, EDLIG, p. 142

⁵ BOUDON R., 1990, Dictionnaire de la sociologie, Paris, Librairie Larousse.

◆ Le Concept d'éducation

Les sciences de l'éducation selon G. MIALARET englobent « l'ensemble des disciplines qui étudient les conditions d'existence, de fonctionnement et d'évolution des situations et des faits d'éducation ». ¹ Grace à elles donc, nous pouvons parvenir à tenter un recensement de ces faits d'éducation et de montrer ce qu'ils englobent.

Ce qui a le plus attiré notre attention lorsque nous avons parcouru la bibliographie s'intéressant aux faits d'éducation c'est sans doute d'une part la pluralité de ces faits et d'autre part la variété des termes utilisés pour les désigner

On parle ainsi distinctement d'éducation, d'enseignement, d'instruction, d'apprentissage, de formation. Aussi, pour chacun de ces cas, on fait allusion à des faits qui s'adressent à des publics d'âges différents, qui correspondent à des finalités et des démarches diverses.

Cependant, il faut dire qu'une petite nuance est souvent observée lorsque l'on s'adresse à des jeunes et non à des adultes. En effet, pour les jeunes, on parle d'éducation le plus souvent tandis que lorsque l'action s'adresse à des adultes, on parlera plutôt de formation, entendant par-là généralement une action portant sur l'acquisition de savoirs et de savoir – faire plus que de savoir être.

Dans la perspective sociologique de notre recherche, nous avons retenu de nous centrer sur les actions d'éducation et nous allons voir de plus près ce que de telles actions peuvent englober et / ou englobent dans les faits.

□ Jean PIAGET dans une étude faite à l'intention de la commission internationale sur le développement de l'éducation, organisme dépendant de l'UNESCO nous fait une analyse générale du concept d'éducation et des différentes formes et acceptions qu'on lui reconnaît principalement.

Selon lui, il y a trois directions essentiellement et dont les significations sont très différentes au point de vue des applications pédagogiques. L'une fidèle aux vieilles traditions anglo – saxonnes, reste orientée vers un associationnisme empiriste, ce qui réduirait toute

¹ MIALARET G. ,1976, Les sciences de l'éducation, Coll. « Que sais – je ? » N° 1645, Paris, PUF, p. 32.

connaissance à une acquisition exogène, à partir de l'expérience ou des présentations verbales ou audio – visuelles dirigées par l'adulte.

La seconde, toujours selon cet auteur est caractérisée par un retour imprévu aux facteurs d'innéité et de maturation interne soutenu par une croyance en l'existence d'un « noyau fixe inné » déterminant les structures de départ du langage : en ce cas, note – t – il, l'éducation reviendrait en bonne partie en l'exercice d'une « raison » déjà préformée au départ.

Et enfin la troisième direction qui est pour lui de nature constructiviste c'est – à – dire sans préformation ni exogène, ni endogène mais basée plutôt sur de continuel dépassements des élaborations successives, ce qui pédagogiquement conduit à mettre l'accent sur les activités en partie spontanées de l'enfant.¹

□ Une définition plus succincte est aussi donnée au concept d'éducation dans le Dictionnaire Encyclopédique qui le considère comme désignant toute action de développer les facultés morales, physiques et intellectuelles et son résultat.²

□ Pierre BOURDIEU et Jean Claude PASSERON quant à eux définissent l'éducation sous un angle plus large et la reconnaissent comme renvoyant à toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent. Son champ de compréhension inclut dès lors pour ces auteurs tout autant la socialisation du jeune enfant par sa famille, que la formation reçue dans des institutions ayant une visée éducative explicite, bref toute action visant une quelconque transmission de la culture et des valeurs d'une société.³

□ Jean Jacques ROUSSEAU dans son Emile nous donne la définition qui était donnée par les « anciens » et Varron à l'éducation.

Selon eux, nous dit – il, « ce mot éducation avait chez les anciens un autre sens que nous ne lui donnons plus : il signifiait nourriture ». Et l'auteur de continuer : »Educurit obstérix, dit Varron ; éducat nitrix, instituit pædagogus, docet magister ». ⁴

¹ PIAGET J., 1972, Où va l'éducation, Paris, UNESCO.

² Dictionnaire Encyclopédique, Hachette, 1980.

³ BOURDIEU P. et PASSERON J. C., 1970, La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Minit.

⁴ ROUSSEAU traduit la citation de Varron par : « La sage femme met au monde, la nourrice élève, le répétiteur ouvre l'esprit, le maître enseigne » p. 615 (notes).

Et ainsi, ROUSSEAU poursuit en notant que donc « l'éducation, l'institution, l'instruction sont trois choses aussi différentes dans leur objet que la gouvernante, le percepteur et le maître. Mais ces distinctions sont mal entendues ; et, pour être bien conduit, l'enfant ne doit suivre qu'un seul guide »¹.

□ Emile DURKHEIM pour sa part définit l'éducation comme étant l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objectif de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné selon DURKHEIM.²

□ Philip H. COOMBS nous fait une analyse évolutive de la notion d'éducation en considérant a priori que cette notion a évolué de façon très radicale et étroitement liée aux transformations tout autant radicales de la notion de développement.

Selon COOMBS, la redéfinition de l'éducation même était au centre des débats et que jusque vers 1970, on assimilait fréquemment l'éducation à la « scolarité », c'est – à – dire au système éducatif formel bien connu qui va des classes du primaire aux plus hautes spécialisations universitaires.

Cette définition selon COOMBS permettait d'évaluer le degré d'instruction d'un individu en fonction des années d'études ainsi que du type et du niveau des diplômes obtenus.

Au début des années 1970 poursuit COOMBS, on s'aperçut peu à peu que cette vision de l'éducation était non seulement beaucoup trop étriquée et artificielle pour se conformer aux réalités de la vie, mais qu'elle empêchait également de porter une attention tout aussi nécessaire aux autres modes d'apprentissage, et qu'elle portait préjudice à l'éducation formelle. A proprement parler, cette conception de l'éducation, rattachée aux notions d'institution et d'âge supposait trois principes qui ne s'accordaient tout simplement pas avec l'expérience vécue sur le plan quotidien :

- 1) seules les écoles étaient en mesure de répondre à tous les besoins essentiels des individus en matière d'éducation ;
- 2) l'enseignement s'adressait uniquement à la population en âge scolaire ;

¹ ROUSSEAU J. J., 1964, *Emile ou de l'éducation*, ed. Garnier, p.12.

² DURKHEIM E., 1938, *Education et Sociologie*, Paris, PUF, 130.p

3) quiconque n'avait pas suivi une scolarité normale était un ignorant.

COOMBS poursuit toujours en notant que la conception, beaucoup plus large qui apparut au début des années 1970 et fit rapidement l'unanimité, assimilait l'éducation à la notion d'apprentissage. D'autre part, l'éducation était envisagée comme un processus permanent, s'étalant sur toute la vie, depuis l'enfance jusqu'au troisième âge.

Cette définition plus large de l'éducation ne minimisait en rien selon COOMBS l'importance des systèmes éducatifs formels ; elle était simplement la reconnaissance tardive du fait que les écoles traditionnelles et les établissements d'enseignement ne pouvaient satisfaire à l'ensemble des besoins d'éducatifs de tous les groupes d'âge de la population, malgré leur aptitude à répondre à certains de ces besoins importants notamment à l'égard des enfants et des jeunes d'âge scolaire. Les limites inhérentes à l'éducation formelle et l'importance de l'éducation en tant que processus permanent ont été nous dit COOMBS soulignées dans le rapport remarquable de la commission internationale sur le développement de l'éducation (UNESCO, Commission FAURE), publié en 1972 sous le titre : Apprendre à être. Ce dernier montrait clairement dit – il que l'importance des écoles par rapport aux autres moyens d'instruction n'augmentait pas, mais avait tendance à diminuer.

Le rapport de cette commission contenait dès lors d'après COOMBS de nombreuses suggestions visant à améliorer la valeur et le fonctionnement de l'éducation dite formelle et disait en substance qu'il était indispensable de chercher à développer d'autres modes d'éducation dans un monde en mutation permanente, caractérisé par des inégalités flagrantes et inacceptables. Ces autres modes d'éducation prirent rapidement le nom d'éducation non formelle et informelle et suscitèrent selon COOMBS un intérêt croissant en ouvrant de nouveaux horizons pour la recherche et ses applications en matière d'éducation, tout en donnant aussi à celle – ci un rôle plus important et plus direct dans le développement des nations.¹

Jean Michel BERTHELOT pour sa part appelle « éducation », une « socialisation consciente de ses fins » et entend par socialisation, « l'ensemble des processus et des procédés par lesquels un groupe donné produit sa descendance comme une population sociale. »

¹ COOMBS P. H., Op.Cit, 1985.

Ainsi, il différencie dès lors l'éducation de l' « instruction » qui est une « socialisation portant sur les savoirs » et de la « scolarisation » qui quant à elle renvoie toujours selon Jean Michel BERTHELOT à « un mode déterminé de socialisation caractérisée par l'existence d'une institution spécifique, d'un corps d'agents spécialisés, la détermination de normes précises définissant tant les contenus que les modalités de l'acquisition et enfin, la détermination de la population scolaire.¹

Quant à Gora MBODJ, il considère que la notion de socialisation est fortement tributaire des unités fondamentales de l'éducation de la personne. Cette socialisation selon lui s'entend comme « le processus à travers lequel l'individu et particulièrement l'enfant apprend à intérioriser les divers éléments de la culture (normes, codes symboliques, règles de conduite, etc) en les intégrant à sa personnalité pour permettre et faciliter son adaptation et son intégration à la vie sociale ».²

Dès lors, il importe pour nous de préciser que de chacune de ces approches définitionnelles du concept d'éducation, nous pouvons retenir un ou des aspects fondamentaux nécessaires à une bonne appréhension de cette crise de l'enseignement moyen secondaire général dans le cadre de notre étude.

Cela procède simplement du fait de la complexité du concept d'éducation mais surtout de ses diverses orientations selon les contextes socio – économiques et politiques et les objectifs qui président à chaque système d'éducation.

- Enseignement moyen et secondaire général

Comme déjà précisé, cette étude s'intéressera uniquement à l'enseignement moyen secondaire général du fait que les autres ordres d'enseignement moyen et secondaire ont des réalités tout à fait spécifiques qui tiennent de l'orientation pédagogique particulière qui leur est donnée.

En effet, l'enseignement moyen et secondaire regroupe l'enseignement technique et l'enseignement pratique. Or, ces deux derniers types d'enseignement ont des réalités tout à fait différentes de celles de l'enseignement moyen général ou secondaire général car leur projet pédagogique obéit à des normes, à des exigences mais surtout à des objectifs formatifs

¹ BERTHELOT J. M., « Socialisation et scolarisation », (note programmatique), in Dossier de l'éducation N°03, Toulouse, Ed. Milan, 1983, pp. 73 –77, in MBODJ G. Op. Cit, 1987

² MBODJ G. Op.cit, 1987.

particuliers et clairement définis, orientés vers une spécialisation bien déterminée dans un domaine soit technique soit pratique en général. C'est alors justement cette spécialisation qui fait de ces deux ordres d'enseignement technique et pratique des domaines particuliers, ce qui leur vaut une prise en charge tout autant particulière et différenciée de celle de l'enseignement moyen et secondaire général

L'enseignement moyen et secondaire général est le plus souvent aussi désigné sous le titre d'enseignement secondaire général par rapport aux autres palliers de l'enseignement en général à savoir le préscolaire, l'élémentaire, l'universitaire.

Nous pouvons donc retenir avec Abdou SYLLA que l'enseignement moyen d'une part prend en charge les enfants de 12 – 13 ans à 16 - 17 ans dans des structures appelées Collèges d'Enseignement Moyen (C.E.M). Ces enfants doivent au préalable réussir au concours d'entrée en 6^{ème} et être orientés par des commissions nationales et régionales d'orientation, à moins qu'échouant à ce concours, leurs parents décident de les envoyer, à leurs frais bien entendus, à l'école privée.

Ce cycle d'enseignement nous précise Abdou SYLLA comporte donc 4 classes : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, et 3^{ème}.¹

Précisons cependant que cet enseignement moyen fait suite à l'enseignement élémentaire et prépare soit à l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel, soit à l'insertion dans la vie active.

C'est à partir des changements intervenus en 1986 que l'enseignement moyen a été réduit au moyen général avec notamment la suppression des collèges d'enseignement moyen technique (C.E.M.T)

Quant à l'enseignement secondaire général, il comporte trois cours à savoir la 2^{nde}, la 1^{ère}, et la terminale. IL comprend les séries A, C et D qui correspondent désormais aux séries L et S.

L'enseignement secondaire dans son ensemble accueille, nous dit ABDOU SYLLA les élèves issus du cycle moyen, ayant réussi au BFEM et orientés par des commissions d'orientation dans des structures appelées lycées, implantées dans les capitales régionales.

¹ SYLLA A. Op.Cit, 1992.

Et comme l'indique l'article 12 du titre 3 de la loi d'orientation, l'enseignement secondaire a pour vocation d'une part de former les agents de niveau moyen des secteurs économiques et administratifs, publics et privés et, d'autre part, de préparer à l'enseignement supérieur. Il comporte un enseignement général, un enseignement technique et une formation professionnelle¹.

L'enseignement secondaire poursuit ABDOU SYLLA est sanctionné à la fin de l'année de terminale par un examen organisé par l'office du baccalauréat, dépendant du rectorat de l'université et un diplôme, le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Enfin précisons toujours avec ce même auteur que dans ce cycle secondaire, l'enseignement secondaire générale a toujours été et est encore de loin plus développé que les autres secteurs de cet enseignement secondaire².

A partir de l'année scolaire 1995-96, intervient une réforme au niveau des séries et des contenus de l'enseignement secondaire (cf annexe I :tableaux 23 et 24).

- La réforme

Elle est définie par le dictionnaire le LAROUSSE comme un « changement important, radical (apporté à quelque chose, en partie à une institution) en vue d'une amélioration ; » ou encore un « retour à une observance stricte de la règle primitive, dans un ordre religieux. »³

I - 4 : CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE

La phase exploratoire de notre étude nous aura permis de fixer à celle - ci un cadre logique et un modèle spécifique d'analyse.

Nous pouvons dès lors considérer que la crise de l'éducation au moyen - secondaire général est un phénomène autant pédagogique, scolaire que social, culturel, économique et politique.

¹ Loi d'orientation de l'enseignement, cité par SYLLA A., Op.Cit.

² SYLLA A., Op.Cit, pp 403 - 404.

³ Dictionnaire Petit Larousse Illustré, Librairie Larousse, 1991.

Cela fait que nous pouvons recenser une kyrielle de facteurs et d'acteurs agissant et interagissant dans cette crise.

Autrement dit, nous pouvons simplement considérer ce phénomène dans le cadre d'une crise générale sociétale dans laquelle se jouent une combinaison de facteurs, de réalités dont les repercussions sur le système d'enseignement ou d'éducation en général contribuent à accentuer sa déliquescence.

Ainsi, pouvons nous retenir deux types de variables dans notre analyse, à savoir une variable explicative et une variable dépendante.

La première correspond à l'ensemble des dimensions explicatives de cette crise de l'éducation au moyen – secondaire général.

Celles que nous en retenons sont :

- la crise économique générale ;
- la crise de l'institution familiale ;
- la crise des valeurs socio – culturelles ;
- l'administration scolaire, les personnels et les élèves ;
- l'Etat ou les pouvoirs publics.

A chacune de ces dimensions correspond un ensemble d'indicateurs.

La seconde variable (dépendante) quant à elle a comme principales dimensions celles ci – après énumérées et elle traduit le phénomène de crise de l'éducation au niveau du moyen secondaire général :

- la qualité de l'enseignement ;
- enseignement et emploi ;
- les moyens de l'école ;

Le schéma ci – après résume le modèle d'analyse de notre étude en spécifiant les deux variables indiquées ci – haut, leurs dimensions correspondantes et les indicateurs de chaque dimension.

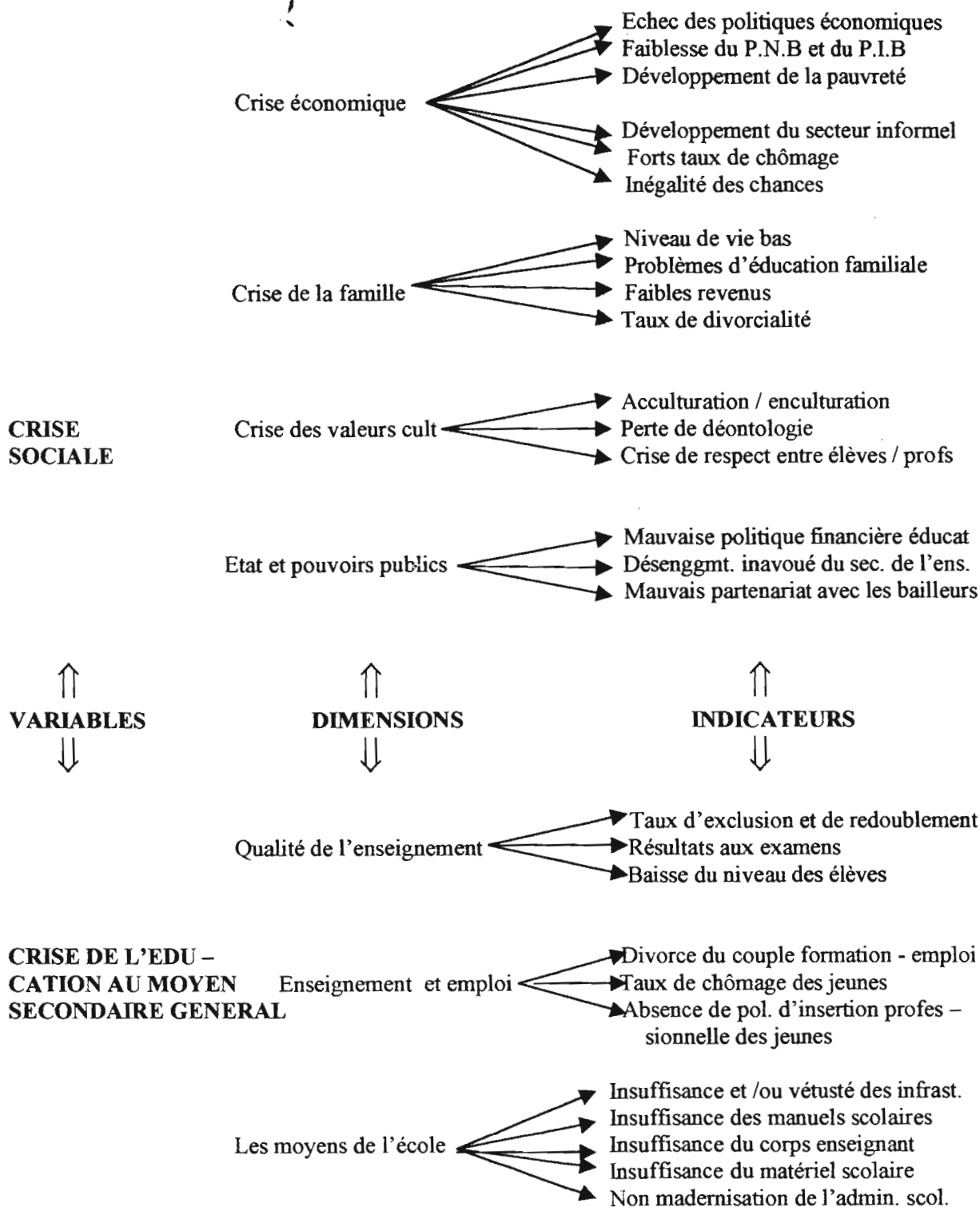


Fig. N°1 : Schéma du modèle d'analyse

I - 5 HYPOTHESE

Nous pouvons dès lors avancer l'hypothèse théorique suivante : la crise actuelle que connaît l'éducation en général procède d'une crise sociétale générale .

Cela nous inspire l'hypothèse de travail selon laquelle la crise de l'enseignement moyen et secondaire général dans la ville de Saint – Louis s'inscrit dans un ordre de crise nationale de l'éducation autant par ses causes que dans ses manifestations, ce qui permet de dire que toute réforme devra être envisagée à un niveau national et que l'Etat devra y jouer le premier rôle.

I - 6 CHOIX ET INTERET DU THEME

L'enseignement au Sénégal constitue aujourd'hui et ce depuis les indépendances l'une des équations les plus complexes et les plus difficiles à résoudre pour l'Etat et aussi pour les populations.

De plus en plus, l'éducation scolaire se dégrade, l'école se déstructure et reste loin de donner la contribution et les réponses attendues d'elle face à un défi de développement de plus en plus difficile à relever.

Les interrogations se multiplient chaque jour et les inquiétudes de plus en plus quant à l'avenir de l'école sénégalaise tant elle est dans un tourbillon et une déliquescence inquiétants.

Dans un tel contexte, il nous apparaît aisé de justifier la portée épistémologique du regard que peut jeter le sociologue sur un tel phénomène afin d'une part de mieux éclairer la situation et d'autre part de contribuer à réunir les conditions nécessaires à une redynamisation et une restructuration de ce domaine dont nous n'ignorons pas l'importance et le rôle dans toute perspective de développement rapide et durable.

Par ailleurs, ce travail est d'autant plus intéressant pour nous que son cadre ou champ d'application présente un intérêt spécifique. En effet, la ville de Saint – Louis du Sénégal est connue comme étant la première à accueillir et à expérimenter l'enseignement et l'école occidentaux en Afrique noire. Cela peut justifier l'intérêt particulier que l'on peut porter à l'évolution de cet enseignement et de cette école après plusieurs décennies.

Aussi, ce thème peut revêtir un double caractère heuristique. Autrement dit, il peut avoir une portée sociologique double :

- d'une part, il peut permettre de saisir les réalités et les dimensions exactes des difficultés que connaît l'enseignement moyen secondaire général à Saint – Louis et les perspectives de réformes envisageables ;
- d'autre part, il pourrait permettre de renseigner en général sur la crise de l'éducation au niveau national et les solutions à lui apporter dès lors que l'on considère que l'éducation est un tout.

En somme, ce thème revêt donc pour nous un double intérêt spécifique et général tous orientés dans la perspective d'une meilleure maîtrise de la crise qui secoue le secteur de l'éducation en général dans notre pays.

I – 7 OBJECTIF DE LA RECHERCHE

L'ambition première de notre recherche est de renseigner utilement sur les réalités de la crise actuelle de l'éducation en général et particulièrement au niveau du moyen secondaire général à Saint – Louis en vue de pouvoir lui apporter la meilleure solution et les remèdes les plus efficaces.

Ainsi, on s'est assigné comme objectif de voir d'une part ce qui constitue les causes autant lointaines que proches de cette crise, d'autre part, de bien situer les responsabilités de chacun des différents et multiples acteurs interagissant dans ce domaine afin de leur spécifier clairement le rôle que chacun devra jouer dans une tentative de réforme porteuse et efficace.

Chapitre II : METHODOLOGIE

I – 1 : HISTOIRE DE LA RECHERCHE

La recherche en sciences sociales, en sociologie particulièrement obéit à des normes et des exigences particulières notamment par rapport à la manière d'aborder, d'appréhender et d'expliquer son objet.

C'est cela qui fait toute l'importance de la méthode dans toute recherche visant à établir une bonne intelligence d'un phénomène social quelconque.

Ainsi, il nous apparaît essentiel de retracer la démarche suivie dans le cadre de cette étude et qui a mené aux résultats présentés plus loin, ce qui permettra aussi une compréhension plus facile des informations ici présentées, leurs sources, la façon dont elles ont été recueillies et traitées.

En somme, nous faisons ici l'histoire de notre recherche tout en accordant au principe méthodologique de Gaston BACHELARD selon qui le fait scientifique n'est pas seulement constaté, il est aussi conquis et construit ; cette conquête et cette construction ont une portée générale mais leur importance est encore plus importante en sciences sociales.¹

II – 2 : LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Elle s'est effectuée à divers endroits et au niveau de toutes les sources accessibles et susceptibles de fournir des informations de toute nature d'une part sur la crise de l'éducation au moyen – secondaire général d'abord et d'autre part sur la crise de l'éducation en général.

Dans un premier temps, nous avons exploité les sources bibliographiques les plus proches et qui se situent dans la ville de Saint – Louis :

¹ BACHELARD G., 1986, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.

- La B.U de l'U.G.B
- L'I.A de Saint-Louis
- Le CCF de Saint – Louis
- La Direction de la Statistique
- L'I.F.A.N
- Le C.I.R.L.A.C
- L'A.E.M.O
- Les Censorats et les surveillances générales de certains collèges et lycées.

Ensuite, nous avons élargi notre champ de documentation, ce qui nous a conduit à certains centres de documentation de la capitale.

- L'I.N.E.A.D.E
- La B.U de l'U.C.A.D
- Le C.O.D.E.S.R.I.A
- Le C.R.D.S
- Les Archives Nationales
- Le Siège du S.U.D.E.S

Parallèlement à ces sources officielles, la consignation de la bibliographie relative à notre thème d'étude s'est aussi effectuée avec l'aide de certaines personnes – ressource avec qui nous avons eu des entretiens à l'issue desquels des informations importantes nous ont été délivrées.

Une bibliographie relative à la méthodologie a été également retenue en vue de mieux orienter notre étude autant sur le plan de la recherche (sur le terrain) que de l'analyse des résultats.

Enfin, nous avons procédé à une lecture sélective de la presse nationale récente relative au système éducatif sénégalais et ses principales difficultés.

II – 3 : LES INSTRUMENTS DE COLLECTE

Ils ont été spécifiés en fonction des catégories d'acteurs à interroger et de leur place dans le système éducatif mais aussi de leur statut.

Ainsi, nous avons essentiellement utilisé le guide d'entretien, le questionnaire, les discussions informelles et aussi comme noté plus haut une consultation documentaire visant à compléter les données collectées sur le terrain.

- Le guide d'entretien : (Cf : Annexe II)

Il a été administré de façon spécifique à l'Inspecteur d'Académie de la ville de Saint – Louis, aux Proviseurs des lycées concernés, aux Censeurs de ces lycées, aux Principaux et Surveillants des collèges retenus dans la ville de Saint – Louis.

Cet outil a été essentiellement orienté sur les aspects institutionnels de la crise en mettant l'accent sur les données qualitatives. Il a été divisé en quatre parties, la première relative à l'identification sociologique, la deuxième aux manifestations de la crise, la troisième à ses causes et enfin la quatrième partie aux perspectives de réforme pour la ville de Saint – Louis.

- Les questionnaires : (Cf : Annexe II)

Ils sont au nombre de trois et ont été administrés aux professeurs des lycées et collèges, aux élèves et aux parents d'élèves.

Chaque questionnaire a été subdivisé en quatre chapitres relatifs respectivement à l'identification sociologique, aux manifestations et causes de la crise et enfin aux perspectives de réforme envisageables.

- Le premier questionnaire a été administré à 19 professeurs dont 10 du secondaire et 09 du moyen.
- Le deuxième questionnaire a été destiné à 90 élèves dont 45 du secondaire et 45 du moyen.
- Le troisième questionnaire a été administré à 75 parents d'élèves dont le président de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E) de la région de Saint – Louis avec qui nous avons eu en sus une discussion informelle.

- Les discussions informelles.

Elles ont permis de recueillir certaines informations complémentaires qui ne sont pas souvent obtenues dans le cadre de l'administration d'un questionnaire souvent formelle et rigoureuse.

Cette technique a été utilisée notamment avec d'anciens enseignants retraités, deux inspecteurs départementaux de l'éducation, un gardien d'établissement secondaire (lycée), quelques élèves, le secrétaire général du S.U.D.E.S, section de Saint – Louis, des dirigeants du mouvement syndical élève à Saint – Louis, le président de l'A.P.E régional.

Toutes ces discussions ont été orientées suivant le triptyque manifestations de la crise, causes et perspectives de réforme.

- La consultation documentaire.

Elle s'est effectuée au niveau de l'Inspection d'Académie et des différents établissements retenus.

Elle a permis de mieux connaître l'histoire de l'enseignement moyen et secondaire à Saint – Louis et celle des établissements scolaires de ce cycle mais également de mieux saisir leur mode d'administration .

II – 4 : PERSONNES INTERROGÉES

Nous avons tenté au mieux possible d'interroger tous les acteurs susceptibles de jouer un rôle quelconque, de près ou de loin dans le phénomène de crise que connaît l'enseignement moyen et secondaire général dans la ville de Saint – Louis.

Ainsi, nous avons interrogé :

- l'Inspecteur d'Académie de la ville de Saint – Louis ;
- les Proviseurs de quelques lycées ;
- quelques Censeurs de lycées ;
- quelques Principaux de collèges ;
- les Surveillants de quelques collèges ;
- quelques enseignants du moyen - secondaire général ;
- des Lycéens ;
- des Collégiens ;
- quelques Parents d'élèves.

A ceux – là s'ajoutent les acteurs que nous avons abordés dans le cadre des discussions informelles.

II - 5 : MODE D'ECHANTILLONAGE

Nous avons procédé à un échantillonnage raisonné (par quotas) en choisissant les acteurs à interroger et le nombre en fonction de leur représentativité dans la population totale concernée par notre étude.

Ainsi, notre échantillon a été composé de l'Inspecteur d'Académie de la ville de Saint – Louis, de 15 agents d'administration des établissements moyens et secondaires ciblés dont exactement 3 proviseurs, 3 censeurs, 4 principaux de collèges et 5 surveillants ; nous avons aussi 19 enseignants , 90 élèves et 75 parents d'élèves. Ce qui nous a fait un échantillon global de 200 personnes.

(Voir tableau ci – après)

Tableau N° 01 : Présentation de l'échantillon global

Distribution par le sexe : Enquêtés Selon le statut	Masculin	Féminin	Total
	Inspecteur d'Académie	1	0
Proviseur de Lycée	2	1	3
Censeur	3	0	3
Principal de Collège	4	0	4
Surveillant	5	0	5
Professeur de Lycée	8	2	10
Professeur de Collège	9	0	9
Elève (Lycéen)	30	15	45
Elève (Collégien)	30	15	45
Parent D'élève	46	29	75
TOTAL	138	62	200

Pour justifier un tel choix, nous pouvons simplement nous référer aux orientations que donne Madeleine GRAWITZ pour un bon échantillonnage à choix raisonné et pour lequel elle considère que lorsqu'un échantillon est identique à la population dans laquelle on l'a prélevé pour ce qui concerne certaines variables bien choisies, il est aussi peu différent de celle – ci pour ce qui est de la distribution des variables non contrôlées.¹

Dans le cadre de cette étude, nous avons donc tenus à rapprocher le plus possible notre échantillon de la population globale dans laquelle il devait être tiré en tenant compte des variables relatives aux aspects de la crise faisant l'objet de notre étude à savoir ses manifestations, ses causes (avec la situation des responsabilités) et les perspectives de réforme envisageables pour la ville de Saint – Louis.

II – 6 : DELIMITATION DU CHAMP D'ETUDE

Cette étude a été, pour des soucis de faisabilité, circonscrite à la ville de Saint – Louis. Donc elle n'aura concerné que les établissements d'enseignement moyen secondaire général qui sont localisés dans la ville de Saint – Louis.

En outre, il faut préciser que cette étude s'est faite aussi uniquement au niveau de l'enseignement public mais aussi pour des raisons déjà annoncées, elle n'a concerné que l'enseignement moyen – secondaire général, l'enseignement technique, professionnel et pratique n'étant pas pris en compte.


¹ GRAWITZ M., 1996 , Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 10^{ème} édition, 920 pages.

DEUXIEME PARTIE

**BREF HISTORIQUE DE
L'ECOLE SENEGALAISE ET
SAINT-LOUISIENNE : DE
L'ECOLE COLONIALE A LA
CRISE ACTUELLE
(DANS LE MOYEN - SECONDAIRE).**

**DEUXIEME PARTIE : BREF HISTORIQUE DE L' ECOLE SENE
GALAISE ET SAINT – LOUISIENNE :
DE L'ECOLE COLONIALE A LA CRISE SCOLAIRE
ACTUELLE (DANS LE MOYEN – SECONDAIRE
GENERAL).**

**Chapitre I : L'ECOLE COLONIALE, SES OBJECTIFS ET SES
REALITES**



Une étude sur le système éducatif au Sénégal et dans la ville de Saint – Louis plus particulièrement doit nécessairement prendre en compte l'historique de l'école sénégalaise en général depuis son introduction par la métropole occidentale.

Ainsi devra – t – on retracer le contexte géo – politique, social et économique mais aussi idéologique dans lequel la métropole française a implanté l'école occidentale dans la société coloniale sénégalaise.

Dès lors, apparaît la nécessité de s'interroger sur les objectifs fondamentaux qui ont guidé l'introduction de ce système éducatif dans un contexte particulier de colonisation.

C'est ainsi que Georges R. CELLIS nous dit que le colonisateur, à son arrivée en Afrique, ne s'est guère posé de questions compliquées ; il a d'abord veillé à former les cadres subalternes dont il avait besoin pour concrétiser ses ambitions coloniales.¹

Ce fut alors en s'appuyant sur les missions catholiques et protestantes d'une part et sur l'idéologie de la mission civilisatrice d'autre part que les colons ont implanté un nouveau système d'éducation et initié les premiers systèmes d'enseignement des langues des métropoles.

Cet enseignement était d'abord destiné aux enfants des colons avant d'être généralisé plus tard sur un pourcentage important des populations colonisées.

¹ CELLIS G. R. , 1990 , la faillite de l'enseignement blanc en Afrique Noire, Paris, éd. L'Harmattan.

Cela conférait déjà à ce système d'enseignement et à l'école leur caractère discriminatoire dont elle aura du mal à se défaire du reste après les indépendances des anciennes colonies.

En ces temps, et ce jusqu'aux années 1960, les taux de scolarisation dans les pays d'Afrique française avoisinaient les 10 %.

Ainsi au Sénégal, Saint – Louis fut la première ville à abriter la première école coloniale de l'Afrique de l'Ouest sous la direction de Jean DARD dès 1817.

Ainsi, à travers l'école, le colonisateur visait d'abord à assimiler les peuples colonisés en leur imposant notamment l'apprentissage et l'usage continu de la langue métropolitaine.

A cet effet, le processus d'acculturation et d'enculturation devenait plus facile.

Par ailleurs, dans la logique justificative, de l'implantation de l'école il faut aussi noter le souci d'assujettissement des peuples et particulièrement des élites des régions colonisées. C'est la notion de « mission civilisatrice » qui le mieux, traduit à cet effet les ambitions principales de l'enseignement colonial blanc.

Ainsi, selon Denise BOUCHE, « avec les frères de Ploërmel, la mission de l'école se centra sur l'évangélisation et le gouverneur BOUET pouvait dire en 1844 : “ A mon arrivée dans la colonie du Sénégal, un de mes premiers soucis a été d'assurer à la population des deux sexes, une instruction variée, basée en grande partie sur les principes religieux. ” Et à l' Abbé de la MENNAIS d'ajouter : “ Les frères mettront le plus grand soin à l'enseignement de la religion, se souvenant que c'est là le principal objet de leur mission. ” ».¹

Aussi, nous pouvons noter à cette époque une séparation et une différenciation nettes dans l'orientation et l'organisation, du système éducatif des enfants de colons de celui des peuples colonisés.

En effet, cette discrimination se traduisait dans la séparation des moyens destinés à l'école des colonisés de ceux des colonisateurs avec une insuffisance du financement de l'enseignement des jeunes colonisés.

¹ BOUCHE D., in MBODJ G., Op ;Cit, 1987, p. 882.

Cela expliquait du reste que dans certains pays comme l'Algérie et le Sénégal, l'enseignement était réduit en référence à une certaine image des élèves et des sociétés indigènes.

Ce qui fait dire à Antoine LEON que les sciences sociales de l'époque coloniale participent à la construction de cette image en accréditant la notion de hiérarchie entre les individus ou entre les peuples et que cette vision hiérarchique est étendue aux langues parlées par respectivement le colonisateur et le colonisé.¹

Cependant, l'autre aspect de l'œuvre de civilisation coloniale à travers l'école est relatif aux visées politiques et religieuses des colons.

Ainsi, comme le note si bien Albert SARRAUT, « l'école avait un rôle profondément politique et il n'était pas possible de séparer à ce niveau éducation et politique. »²

Par ailleurs, il était aussi évident dans la conception du colonisateur que le plus sûr moyen de franciser les indigènes, c'était de les convertir au christianisme.

Ainsi, l'on peut retenir que l'introduction du système scolaire métropolitain dans les colonies sera indissociable des idéologies occidentales et occidentalistes d'universalité des valeurs européennes sous l'angle d'une unité de l'humanité comme soutenu par le christianisme.

¹ LEON A., 1991, *Colonisation, Enseignement et Education*, Paris, Ed. l'Harmattan.

² SARRAUT A., 1921, « La mise en valeur des colonies françaises », in *Annuaire du Gouvernement de l'AOF*, Paris, p.98.

Chapitre II : DE LA DECOLONISATION ET DES NOUVELLES DONNÉES DU SECTEUR EDUCATIF SENEGALAIS ET SAINT – LOUISIEN.

II – 1 : L'ECOLE DE L'HERITAGE COLONIALE

Les systèmes scolaires ont connu dans les pays en voie de développement une expansion considérable après leur indépendance.

En effet, les pays sortis du colonialisme après la deuxième guerre mondiale ont hérité en général de systèmes dotés d'une base limitée, conçus uniquement pour former l'élite locale.¹

Cependant dans des pays comme le Sénégal, même si le mot de passe des Etats nouvellement mis en place a été le développement économique et social, il faudra remarquer qu'il y a eu une relative négligence des secteurs comme celui de l'éducation, la santé etc.

En effet, c'est vers des secteurs dits productifs que l'Etat orientera l'essentiel de ses politiques : l'industrie, l'agriculture, la pêche etc.

En revanche, il faut noter que jusqu'aux années 1970, l'école sénégalaise n'a été qu'une excroissance de l'école française.

Il y avait en effet une forte influence du système scolaire colonial sur celui de l'après indépendance en ce sens que l'école avait toujours gardé son caractère sélectif, élitiste, anti – populaire et anti – démocratique.

Les contenus des enseignements sont aussi restés les mêmes que ceux de l'école coloniale alors que les contextes de leur valorisation étaient totalement différents.

¹ Gillis M. et Alii, 1998, *Economie du développement*, Paris, éd. Nouveaux Horizons, 784 p, pp 319 –346.

Cependant, une série de réformes surviendra par la suite, initiées par l'Etat sénégalais en collaboration avec certains partenaires de l'école : enseignants, parents, syndicats, autorités administratives etc ou souvent sur la demande de ces derniers particulièrement les syndicats d'enseignants.

Ces réformes faut – il le préciser, n'auront pas eu les résultats fondamentalement attendus d'elles à savoir une redynamisation effective du système scolaire en général dans une parfaite harmonie entre les différents partenaires de l'école mais aussi par rapport aux objectifs de l'Etat en matière d'éducation .

Par ailleurs, l'introduction de l'école coloniale et sa pérennisation après l'indépendance n'aura pas manqué de bouleverser les anciennes logiques sociétales traditionnelles sur le plan éducationnel et culturel en général.

II – 2 : LE SYSTEME DE VALEURS TRADITIONNELLES FACE A L'ECOLE OCCIDENTALE

L'introduction de l'enseignement blanc depuis la colonisation a eu entre autres conséquences le bouleversement des anciennes logiques sociales, des systèmes d'éducation traditionnelle avec toutes ses implications.

En d'autres termes, on peut dire avec Boubakar LY qu'il y a une crise des valeurs que l'on ressent selon lui sur la population en général mais particulièrement sur la jeunesse et qui procède de la mobilité sociale. Ainsi, selon cet auteur, des valeurs constituant une partie importante des cultures africaines et des exigences fondamentales de la société traditionnelle dans les milieux Wolof et Toucouleur par exemple sont de plus en plus perdues. Ces valeurs ont pour noms : le courage, le sens de l'honneur, la dignité, la générosité, la discrétion, le sens de la solidarité etc.¹

¹ LY B., 1967, « L'honneur dans les sociétés Wolof et Toucouleur du Sénégal », *Présence Africaine*, N° 61, 1^{er} Trim, pp 40 – 46.

Cela justifie d'ailleurs la crise profonde que connaîtra pendant et après la colonisation les systèmes d'éducation traditionnelle. Selon Joseph AWOUMA, l'évolution traditionnelle avait en Afrique un caractère polyvalent et puisait ses sources d'inspiration dans les contes, les légendes, les mythes, les rites, les jeux et les danses.¹

Or, avec l'école coloniale, une autre orientation sera donnée au système éducatif en ne prenant en compte que les objectifs politico – économiques et idéologiques de l'autorité coloniale d'une part et d'autre part de l'Etat dans un contexte post – indépendance.

C'est pourquoi Christian COULON considère pour sa part que :

« l'école sénégalaise est étrangère à la société sénégalaise car elle n'a tenu compte ni du contexte socio – culturel africain, ni du système éducatif traditionnel en vigueur dans ces milieux du fait que la création de cette école répondait d'abord à un souci de domination coloniale. »²

Ceci constitue donc une dimension essentielle dans le phénomène de crise que connaît l'éducation en général au Sénégal et l'enseignement moyen et secondaire en particulier du fait que les principaux acteurs dans ce système d'éducation sont des jeunes d'un âge assez difficile, plus sensible à ce que Gora MBODJ appelle les « va – et – vient permanents entre l'enculturation et l'acculturation », dès lors qu'ils agissent selon les schèmes appartenant à leur propre culture comme à une autre.³

II – 3 : LE DEFI DE L' « ECOLE NOUVELLE »

(Organigramme de l'Ecole Nouvelle, Cf Annexe I, Tableau N° 26)

La réforme du système éducatif sénégalais constitue depuis bientôt deux décennies un long processus de longue haleine.

C'est à partir de 1981 que l'Etat sénégalais a effectivement amorcé cette politique de réforme destinée à restructurer et à redynamiser le secteur éducatif.

¹ AWOUMA J., 1968, « Les systèmes d'éducation dans la société traditionnelle en Afrique et Asie », 83 – 84, pp 62 – 68.

² COULON C., 1972, Problèmes et perspectives de l'éducation dans un Etat du Tiers – monde, le cas du Sénégal, Institut Politique de Bordeaux, CEAN, p. 6.

³ MBODJ G., 1982, « Acculturation et enculturation en pédagogie », in Dossier de l'éducation, éd. de Milan.

Dans cette perspective furent convoqués les Etats Généraux de l'Education et de la Formation (E.G.E.F) sur la demande explicite du président Abdou DIOUF.

En effet, ce dernier, à sa succession au président SENGHOR demanda dès son accession au pouvoir, lors de son discours à la nation le 1^{er} Janvier 1981, la tenue immédiate des E.G.E.F pour le 28 Janvier 1981.

Ces Etats Généraux devaient être sanctionnés après quatre journées d'étude par une conception et une définition d'une école nouvelle nationale sénégalaise.

Ainsi, le gouvernement prit acte de toutes les propositions qui en étaient ressorties et réaffirma à la fois la spécificité de la fonction enseignante et l'impérieuse nécessité de la revaloriser.

En plus de son engagement par la voix du Ministre de l'Education Nationale à appliquer et à exploiter loyalement et intelligemment les résultats des EGEF, le gouvernement sénégalais créa la Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (C.N.R.E.F) chargée d'exploiter les conclusions des E.G.E.F.

Après trois ans de réflexion (d'Août 1981 à Juillet 1984), les conclusions et propositions définitives de la C.N.R.E.F furent publiées et portées à l'approbation du gouvernement qui fit connaître son avis dès le 18 janvier 1985.

Dans le rapport remis le 06 Août 1984 au Président de la République, la C.N.R.E.F expose sur 906 pages la politique générale de l'éducation et ses propositions concernant d'une part les personnels de l'Ecole Nouvelle et d'autre part les moyens de l'Ecole Nouvelle.

Concernant la nouvelle politique générale de l'éducation, elle a été exposée en 07 chapitres :

- I -/ L'Organigramme de l'Ecole Nouvelle
- II -/ Les Filières éducatives non – formelles
- III -/ L'Education spéciale
- IV -/ L'Education religieuse
- V -/ L'Enseignement de la langue arabe

VI -/ L'Introduction des langues nationales dans le système éducatif

VII -/ L'Orientation scolaire et l'évaluation.

Ainsi, l'objectif fondamental visé à travers cette nouvelle politique demeure d'abord de reconcilier la société sénégalaise avec elle – même, d'en faire une société d'hommes libres, politiquement matériellement et culturellement ; d'hommes tolérants, actifs, créateurs, doués de sens civique, moral et patriotique, ayant le sens de l'honneur et de la dignité, bref de restructurer le tissu des valeurs traditionnelles sociétales.

Ensuite, elle visera à faire de l'Ecole Nouvelle une école nationale, démocratique, conçue et fonctionnant dans l'intérêt du peuple, ouverte sur la vie, intégrant largement dans la formation des jeunes le travail productif, accordant une place privilégiée à la formation professionnelle ; mais aussi une école laïque, tout en intégrant la dimension religieuse dans la tolérance et la liberté de pensée et de conscience.

Ainsi, la nouvelle organisation de l'enseignement proposée par la C.N.R.E.F repose sur trois grands cycles :

- Un cycle fondamental, accueillant les enfants de 03 à 16 ans et se subdivisant en une éducation préscolaire et un enseignement polyvalent. C'est ce cycle qui englobe l'enseignement moyen général qui devra être obligatoire et gratuit, en prenant en charge l'apprentissage des langues du milieu, l'enseignement des mathématiques, des sciences (physique, chimie, géographie ...), l'éducation physique et sportive, artistique et culturelle, l'éducation civique et morale, l'éducation religieuse ;

- Un cycle secondaire et professionnel comprenant un enseignement secondaire général, accueillant 25 % des élèves orientés à l'issue du cycle fondamental, préparant à l'enseignement supérieur avec une disparition progressive de la distinction entre enseignement général et enseignement technique au profit de deux filières : la filière sciences et techniques et la filière langues et sciences sociales ;¹

¹ Cette réforme a été appliquée à partir de 95 – 96 avec les changements intervenus au niveau des séries et des contenus de l'enseignement secondaire (Cf Annexe I, Tableaux N° 23 et 24).

- Un cycle d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Quant aux personnels de l'Ecole Nouvelle, les propositions faites par la C.N.R.E.F sont allées d'abord dans le sens d'une revalorisation de la fonction enseignante et ont trait au code de déontologie, au statut des personnels, aux indemnités, aux maxima de service etc.

A ce niveau, la C.N.R.E.F considère que :

- le code de déontologie demeure l'un des moyens que se donne le corps enseignant pour perpétuer l'image de l'enseignant conscient du rôle économique, social et culturel qui est le sien ;

- l'enseignant a pour rôle de transmettre des connaissances et des valeurs culturelles et morales mais aussi de contribuer à l'éducation totale des élèves en leur faisant acquérir des normes de vie individuelles et collectives.

- l'enseignant a des devoirs : il a des responsabilités devant la société et devant l'Etat, des responsabilités pédagogiques et des responsabilités par rapport aux élèves et aux parents ;

- l'enseignant a aussi des droits : droit d'exercer ses droits civiques, garantie des libertés professionnelles, droit d'être mis dans des conditions favorables à l'efficacité de son enseignement, droit aux congés, droit à un traitement substantiel et à la sécurité sociale.

Par rapport au statut des personnels, la C.N.R.F propose entre autres :

- le relèvement des grilles indiciaires ;

- la reconnaissance du statut d'enseignant aux éducateurs spécialisés ;

- la facilitation de l'insertion dans l'enseignement de certains spécialistes (cas des ingénieurs par exemple) ;

- l'amélioration de la gestion démocratique des personnels (en proposant parmi les dispositions générales de nouvelles fiches de mutation).

Quant aux indemnités, les propositions de la C.N.R.E.F sont allées dans le sens :

- de l'augmentation du taux des indemnités d'enseignement de 20 % à 50 %;

- de l'extension aux nouveaux corps des indemnités d'enseignement ;

- de l'aide à l'acquisition de logements (cités d'enseignants, quotas réservés dans les lotissements SICAP, OHLM etc) ;

- ou à défaut, d'une valorisation de l'indemnité de logement, modulée selon les charges de famille, comprise entre 25.000 et 60.000 F / mois.

Concernant la formation, l'encadrement et la perfection des personnels, la C.N.R.E.F après avoir défini les missions, les profils et les contenus de la formation aboutit aux propositions suivantes :

- enseignements moyens à assurer par des professeurs du cycle fondamental formés en trois ans après le cycle secondaire (2 ans fac et 1 an à l'I.P.N soit l'équivalence de BAC + 3 ans) ; ou par les professeurs formés en trois ans après le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur par l'I.P.N (cas des enseignants d'éducation technologique) ;

- enseignements secondaires à assurer par des professeurs du cycle secondaire : en disciplines générale, formés en 5 ans à l'I.P.N après la fin du cycle secondaire (4 ans en fac et 1 an à l'I.P.N) ; en disciplines techniques, formés en 3 ans à l'I.P.N après le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur ou le niveau technicien supérieur.

Considérant l'encadrement des personnels, la C.N.R.E.F propose la création de postes d'Inspecteurs Généraux de l'Education et de la Formation, recrutés sur liste d'aptitude parmi les agrégés et P.E.S, ayant au moins 5 ans de service dans l'enseignement secondaire et qui seront chargés de missions d'inspection générale des Maîtres – Assistants et Maîtres de Conférence en exercice à l'université.

Enfin pour ce qui concerne le troisième chapitre à savoir les moyens de l'école nouvelle, la C.N.R.E.F a procédé à un inventaire des moyens existants et à une estimation partielle des coûts entraînés par ses propositions ; elle a également fait des propositions pour la prise en charge des élèves et la constitution d'un Fonds National de l'Education.

Les objectifs de cette prise en charge des élèves vont dans le sens d'offrir à tous les élèves des conditions d'études et de formation atténuant les inégalités d'origine sociale ; pour ce faire, les élèves doivent être mis dans des conditions aussi favorables que celles visées par l'institution d'un internat à travers notamment des cantines scolaires, des aides scolaires, des bourses d'externat etc, mais aussi une assistance médicale systématique.

D'une manière générale, l'essentiel des idées émises dans le rapport général de la C.N.R.E.F a été sanctionné par une adhésion parfaite de la part du gouvernement.

Cependant, comme le montre le professeur Iba Der THIAM, le travail accompli par la C.N.R.E.F, quelle que soit son ampleur et quelles que soient les grandes qualités qu'il convient de lui reconnaître, n'est pas exempt de certaines imperfections.¹

Ainsi, malgré tous les efforts déployés dans le cadre de cette tentative de réforme du système éducatif sénégalais, l'école demeure toujours une équation centrale pour l'Etat et les populations sénégalais.

Aussi, on peut constater par exemple que pour ce qui concerne l'enseignement moyen – secondaire général, il souffre toujours de la pression qu'exercent les effectifs du cycle moyen sur celui du secondaire. Ce qui aura entre autres conséquences un affaiblissement des résultats scolaires mais aussi du niveau des élèves.

Cela ne manquera pas du reste non plus de se généraliser au niveau des autres cycles à savoir l'élémentaires et le supérieur.

Egalement, d'autres défis que visaient à relever aussi bien les E.G.E.F que la C.N.R.E.F demeurent entiers, tels que celui du relèvement du niveau des élèves, de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la démocratisation de l'accès à l'enseignement surtout moyen et secondaire, l'amélioration du niveau de compétence des enseignants, le perfectionnement du personnel administratif etc.

Bref, l'école demeure encore une équation entière pour tous ses partenaires mais particulièrement pour l'Etat qui dans le cadre d'une politique récente de décentralisation tente de trouver une nouvelle solution aux problèmes de l'enseignement entre autres.

Cependant, il importe autant de noter les nouvelles orientations introduites dans le système éducatif avec ce qu'on a appelé la Loi d'Orientation de l'Education Nationale N° 91 – 22 du 16 Février 1991.²

¹ République du Sénégal, Ministère de l'Education Nationale, l'Ecole Nouvelle, Juillet 1986.

² Voir Annexe III.

Avec cette loi, l'Etat vise essentiellement à repreciser les orientations et les objectifs fondamentaux de l'éducation et aussi à mieux les articuler au processus de développement national comme déjà défini par les E.G.E.F et la C.N.R .E.F.

En plus, cette loi envisage une meilleure ouverture du système éducatif dans une perspective continentale africaine et aussi par rapport à la communauté de culture des pays francophones.

Au niveau de l'enseignement moyen et secondaire, un accent particulier sera mis sur le développement des études scientifiques du fait du constat d'un recul (de plus en plus) de celles – ci face aux études littéraires ; on cherche à davantage intéresser les élèves aux sciences, aux mathématiques, à la physique etc.

La convocation en Août 1996 d'une session d'évaluation des E.G.E.F s'inscrit dans la logique de dresser un bilan d'application et de pertinence des conclusions des E.G.E.F et de la C.N.R.E.F pour une redynamisation du système éducatif national.

Le constat a été que, c'est dans un contexte économique peu favorable que le gouvernement a tenté de mettre en œuvre les conclusions de la C.N.R.E.F. En effet, ce contexte est profondément marqué par les mesures drastiques d'un ajustement structurel et financier puis par une dévaluation du Franc CFA.¹

Tout ceci, ajouté aux autres facteurs plus haut énoncés justifie que jusqu'aujourd'hui, le système éducatif demeure en crise et ce malgré toutes les tentatives de rénovation et de redynamisation.

¹ Termes de Référence de la Session d'Evaluation des EGEF, UCAD du 7 au 10 Août 1996.

II - 4 : EDUCATION ET DECENTRALISATION

La nouvelle politique de décentralisation initiée par le gouvernement sénégalais depuis 1996 a fondamentalement réformé le système d'administration sénégalais.

Ainsi, on note de nouvelles orientations dans le mode d'organisation, de gestion et de fonctionnement du système éducatif.

En effet, la Loi 96 - 06 adoptée par l'Assemblée Nationale en sa séance du Lundi 05 Février 1996 définit les dispositions générales de la libre administration des collectivités locales et stipule que :

- Article premier : Dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités locales de la République sont : la région, la commune, la communauté rurale.

La région, la commune et la communauté rurale sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel (...).

Article 3 : Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal ou rural.

Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, éducatif, social et culturel, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire.

- Article 5 : (...) Tout transfert de compétence à une collectivité locale doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celle - ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de cette compétence.

- Article 25 : le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région.

La région a compétence pour promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, pour réaliser les plans régionaux de développement et organiser l'aménagement de son territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des communes et communautés rurales.

La loi 96 - 07 quant à elle, portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales définit les principes fondamentaux et les modalités de transfert de compétences.

Elle stipule en son article premier que l'Etat exerce les missions de souveraineté, le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales dans les conditions fixées par la loi, assure la coordination des actions de développement et garantit la cohésion et la solidarité nationale ainsi que l'intégrité du territoire .

C'est cette même loi qui définit les attributions de la région, de la commune et de la communauté rurale en son chapitre VI, en matière d'éducation, d'alphabétisation, de promotion des langues nationales et de formation professionnelle.

Ainsi, en ce qui concerne la région, elle a pour compétences en matière d'éducation :

- la participation à l'établissement de la tranche régionale de la carte scolaire nationale ;
- l'équipement, l'entretien , la maintenance des lycées et collèges ;
- le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint des lycées et collèges ;
- la répartition, l'allocation des bourses et aides scolaires ;
- la participation à l'acquisition des manuels scolaires et fournitures scolaires ;
- la participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges par le biais des structures de dialogue et de concertation.

Il faut ajouter à cela que comme le postule la loi 96 - 06 portant code des collectivités locales, en son article 249, les recettes de fonctionnement de la région proviennent des ressources que lui apporte l'Etat dans la répartition annuelle des fonds de dotation, ainsi que des redevances du domaine, des produits de l'exploitation de son patrimoine de redevances pour services rendus.¹

¹ République du Sénégal, Ministère de l'Intérieur, Textes de Lois de la Décentralisation, 1996.

Ces nouvelles orientations ont des implications logiques dans le mode de gestion d'administration et de fonctionnement du système éducatif au niveau de la ville de Saint – Louis, à l'instar de toutes les autres régions du Sénégal et que nous nous proposons d'analyser dans la troisième partie de notre étude.

II – 5 : ENSEIGNEMENT ET BAILLEURS DE FONDS

Le secteur de l'enseignement comme nombre d'autres domaines de la vie nationale a toujours bénéficié, depuis la veille des indépendances du soutien et de l'appui de certains Etats du Nord par le biais d'organismes nationaux et internationaux dénommés bailleurs de fonds.

Ce partenariat s'oriente essentiellement vers la prise en charge des ressources humaines dans une perspective de facilitation de l'œuvre de développement placée au cœur des préoccupations de l'Etat.

Ainsi, comme le précise le Ministre de l'Education Nationale,

« les ressources humaines sont devenues le champ privilégié des relations de solidarité qui se tissent entre les pays du Nord et les pays du Sud. Aussi, les “ partenariat éducatifs actifs ” se sont intensifiés touchant plusieurs domaines, allant des fournitures scolaires à la construction de salles de classes et à l'équipement audiovisuel et informatique ».¹

Cependant, il faut remarquer que ce partenariat intéresse autant l'enseignement élémentaire que moyen et secondaire mais que du fait des priorités définies par les partenaires dans leur politique éducative, il s'oriente plus vers l'enseignement élémentaire que secondaire.

¹ MEN, Circulaire du 19 Octobre 1998, N° 005026, aux IA, IDEN, Proviseurs et Principaux.

En outre, il faut aussi noter que les normes définissant les axes d'orientation et d'exécution de ce partenariat ne facilitent pas toujours les conditions de réalisation d'une réforme effective dans le sens d'une redynamisation de notre système éducatif national.

Bien au contraire, cela peut souvent constituer d'une manière ou d'une autre un obstacle aux multiples tentatives de réformes initiées dans ce domaine : nous nous en proposons une analyse plus détaillée dans les chapitres qui suivent.

TROISIEME PARTIE

**MANIFESTATIONS ET
CAUSES DE LA CRISE
ACTUELLE DE
L'ENSEIGNEMENT MOYEN
ET
SECONDAIRE GENERAL
DANS LA VILLE DE
SAINT-LOUIS**

TROISIEME PARTIE : MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CRISE ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL DANS LA VILLE DE SAINT – LOUIS

Chapitre I : LA CRISE SOUS SES MULTIPLES DIMENSIONS

(Cf : Annexe I : Tableau N°18)

SECTION I : AU PLAN INSTITUTIONNEL

SI – 1 : AU NIVEAU ADMINISTRATIF

Les établissements d'enseignement moyen et secondaire sont rattachés à l'Inspection d'Académie qui est sous la tutelle du Ministère de l'Education nationale (Cf Annexe I : Tableau N° 25).

Le decret 93 – 789 du 25 Juin 1993 portant création des Inspections d'Académie consacrait déjà en anticipation du vaste mouvement de décentralisation qui s'annonçait, la déconcentration de l'administration et de la gestion éducative qui sera du reste poursuivie avec la loi 96 – 06 du 05 Février 1996 portant code des collectivités locales.

Si ce processus de décentralisation et de déconcentration a contribué à juguler certaines difficultés relatives au mode d'administration du système éducatif des lycées et collèges de la ville de Saint – Louis, il est loin cependant de résoudre définitivement tous les problèmes administratifs dont les conséquences sur la qualité de l'enseignement moyen et secondaire sont considérables.

Ainsi, il se pose là essentiellement un problème soit d'insuffisance du personnel A.T.O.S (Administratif – Technique et Ouvrier de Service) ou du personnel de surveillance, soit un problème de répartition des agents disponibles.

Pour ce qui est du personnel A.T.O.S, l'I.A. a signalé dans le rapport au C.R.D Spécial sur la rentrée scolaire 98 – 99 l'extinction quasi – totale de cette catégorie de personnel dont le potentiel s'amenuise au rythme des départs à la retraite et des décès non remplacés mais aussi l'absence totale de personnel d'encadrement.¹

Or, ce personnel est d'une importance capitale dans le fonctionnement des établissements scolaires ; il se charge notamment de la transmission du courrier, du nettoyage des locaux, du gardiennage du patrimoine etc.

Quant au personnel de surveillance, il présente certes des insuffisances au niveau régional mais pour ce qui concerne la ville de Saint – Louis, on note plutôt au niveau du moyen secondaire un problème de répartition et surtout des surnombres au niveau de certains établissements.

Par exemple pour l'année scolaire 97 – 98, on a un surplus de 10 surveillants pour le lycée Charles DE GAULLE, 03 pour le lycée Cheikh Oumar Foutiyou TALL, 03 pour Ameth FALL, 02 pour le collège Abdoulaye Mar DIOP.

Cependant, il faut dire que ces surnombres sont théoriques puisque les surveillants sont commis à des tâches de bibliothécaires, d'intendance, etc.

Pour cette même année aussi, un redéploiement a été opéré et au total 18 surveillants ont été réaffectés dans les classes.

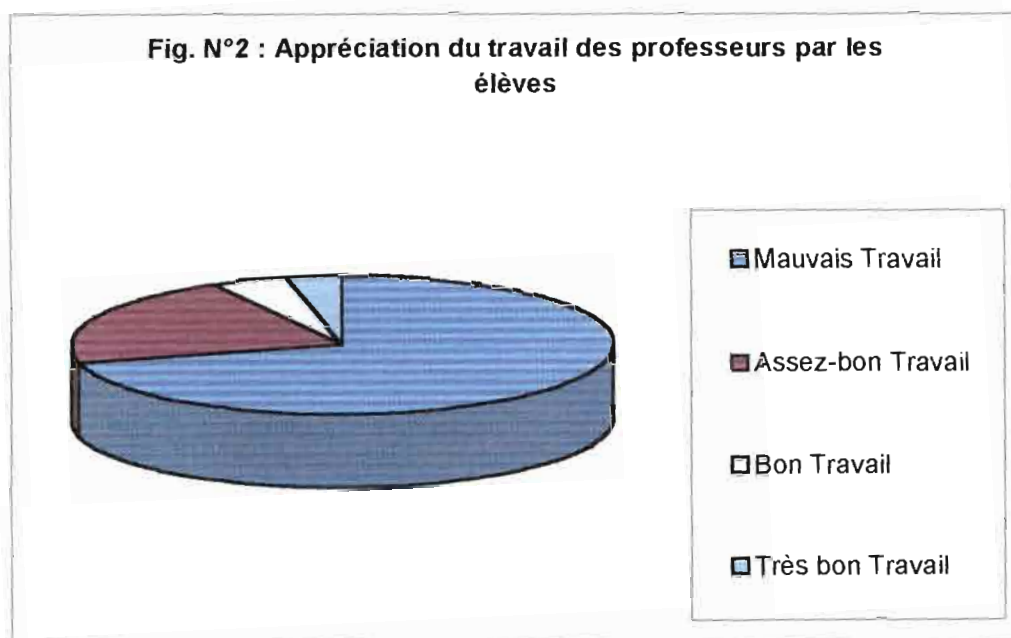
Pour ce qui concerne l'exécution des tâches administratives, ces personnels manquent souvent de la qualification requise à cet effet.

¹ CRDS 98 / 99 du 08 Août 1998, p 11.

Cela s'explique essentiellement par l'absence de système de recyclage des personnels en vue de toujours les adapter aux réalités de l'administration scolaire surtout avec les changements souvent introduits dans les collèges et lycées, le cas par exemple des réformes au niveau des séries d'enseignement secondaire.

SI - 2 : AU NIVEAU DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Nos enquêtes nous ont révélé que de plus en plus il est dénoncé le manque de qualification des enseignants et leur inefficacité dans le mode de formation et de transmission des connaissances aux élèves.



Source : Enquêtes.

Comme en atteste par exemple le graphique ci – dessus, les élèves enquêtés considèrent à 71,11 % que les professeurs font mal leur travail.

On note également que ces enseignants affichent de plus en plus une perte de déontologie dont nous analysons les causes plus loin.

Cette perte de déontologie se manifeste par exemple à travers des comportements souvent irresponsables de la part d'un éducateur : le fait d'entretenir des relations amoureuses avec ses propres élèves, le manque d'engagement notoire autant dans les activités pédagogiques que celles para – scolaires des établissements.

C'est déplorable de constater que les enseignants conçoivent (et certains d'entre eux l'affirment sans gêne) les deux ou quatre heures de cours comme une véritable corvée dont il faut se débarrasser le plus vite possible.

Les proviseurs, censeurs et certains enseignants nous font même remarquer que les réunions de cellules pédagogiques ou les conférences qui sont souvent organisées lors d'activités des clubs que comptent les établissements moyens et secondaires sont traitées souvent de « perte de temps » par les professeurs.

Il faut dès lors trouver les causes d'un tel état de fait dans une combinaison de facteurs, ce que nous proposons dans les chapitres qui suivent.

SI – 3 : AU NIVEAU INFRASTRUCTUREL, MATERIEL ET BUDGETAIRE

Les budgets de fonctionnement alloués aux lycées et collèges sont jugés insuffisants par les responsables administratifs de ces établissements. Ils sont souvent systématiquement reconduits d'une année à une autre, comme c'est le cas en 1998, sans tenir compte de l'évolution des effectifs par exemple, des nouvelles exigences infrastructurelles ou matérielles etc.¹

¹ Rapport au CRD Spécial 98 – 99, Op.Cit.

Au niveau infrastructurel, il faut noter surtout la vétusté des établissements, le délabrement des locaux et quelquefois même des risques d'affaissement de certaines salles de classe ou bureaux.

Si un effort est fait à ce niveau (le cas du lycée Ameth FALL entièrement rénové), il reste encore beaucoup de choses à faire.

On signale à cet effet la nécessité de procéder à des réparations urgentes dans certains établissements moyens et secondaires : Voir Tableau ci – après.

Tableau N° 2 : Réalisations à réparer au niveau des lycées et collèges.

LYCEES		Salle Pédag	Salle Spéc	Bloc Adm	Sani – Taire	Clôt	Biblio	Terrain Sport	Foyer
LAF	A réparer								
LCOFT	A réparer	24	02	01	01	01		01	01
LCG	A réparer					01			
PMS	A réparer								
COLLEGES		Salle Pédag	Salle Spéc	Bloc Adm	Sani – Taire	Clôt	Biblio	Terrain Sport	Foyer
ADB		07		01	01		01		
AMD	A réparer	03		01	01				
ADC	A réparer	04							
HLG	A réparer	02		01	01	01			
ATS	A réparer	02							
TOTAL		42	02	04	04	03	01	01	01

Source : I A / S L : Rapport au CRDS 98 /99 du 08 Août 1998

Pour ce qui concerne le mobilier, la dotation en véhicule des I.A et I.D.E.N est aussi souhaitable pour les lycées et collèges où il faut signaler le dépérissement de ce type de logistique. Par exemple, les voitures du LAF, LCD et LCOFT sont réduites à des épaves.

A cela, il faut ajouter une insuffisance de tables – bancs, de bureaux, chaises, armoires, etc dans les lycées et collèges, mais aussi une dotation insuffisante de ces établissements en manuels scolaires en vue d'aider les élèves à mieux assimiler leurs programmes.

SI – 4 : PERFORMANCES SCOLAIRES

Elles constituent un facteur essentiel dans l'appréciation du phénomène de crise que connaît l'enseignement moyen et secondaire, au niveau de la ville de Saint – Louis.

Elles peuvent être analysées à deux niveaux :

- La déperdition scolaire de l'élémentaire au pré – universitaire.
- La qualité des résultats scolaires
 - au niveau des flux internes ;
 - au niveau des résultats aux examens

SI – 4 – 1 : LA DEPERDITION SCOLAIRE DE L'ELEMENTAIRE AU PRE - UNIVERSITAIRE

Pour l'année scolaire 97/98, nous notons qu'au niveau régional dans la ville de Saint – Louis, l'effectif total des élèves de l'enseignement secondaire ne représente que 43,9 % de celui de l'enseignement moyen qui à son tour ne représente que 08,79 % de l'effectif total des élèves de l'élémentaire.¹

¹ Inspection d'Académie, Dépliant sur « Informations Chiffrées », 97 – 98.

Cette situation de forte déperdition des effectifs d'élèves d'un cycle à un autre constitue ainsi un facteur très explicite de l'insuffisance et de la faible qualité de l'enseignement général mais aussi de la politique éducative scolaire globale.

On peut en déduire également une faiblesse du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement moyen et secondaire par rapport aux besoins d'éducation réellement exprimés à travers notamment les gros effectifs enregistrés au niveau de l'élémentaire où du reste on est bien loin d'atteindre le taux de scolarisation proposé et prévu par les E.G.E.F à savoir 100 % (voir Annexe III : Des préalables pour l'avènement d' une école sénégalaise réellement nationale, démocratique, populaire et laïque, SUDES, DAKAR, du 07 Août 1996).

SI - 4 - 2 : LA QUALITE DES RESULTATS SCOLAIRES

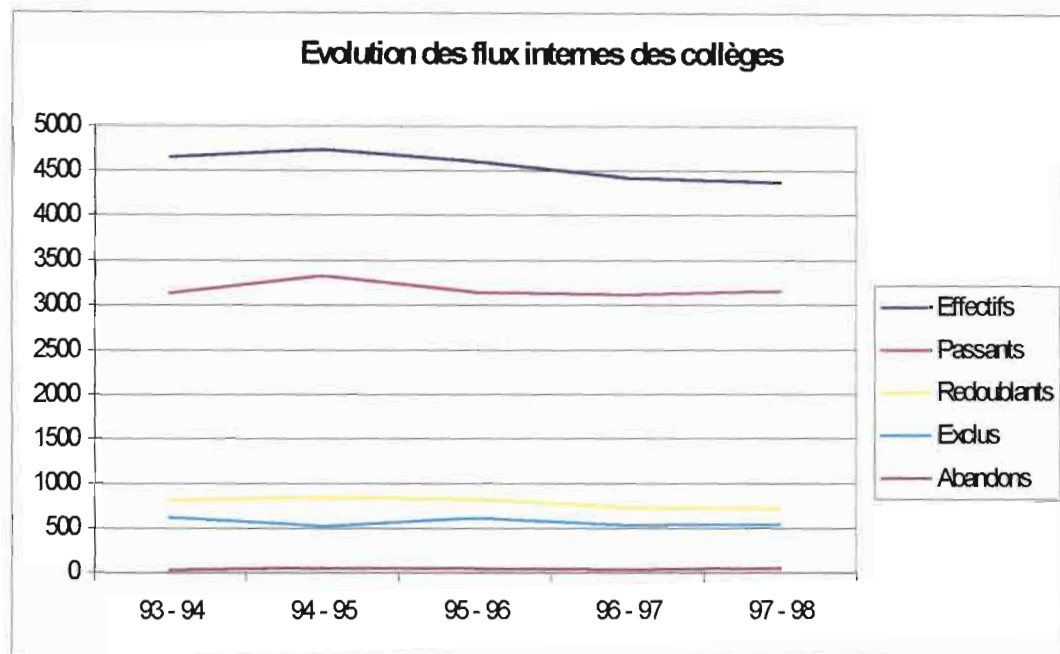
C'est l'un des indices les plus valables pour apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

a) Flux internes :

Plus de 35 % de notre échantillon total enquêté considèrent que c'est au niveau des flux internes et des résultats aux examens (B.F.E.M et B.A.C) que l'on sent le plus la crise scolaire du moyen secondaire. (Voir Annexe I, Tableau N° 18)

Il faut dès lors noter qu'au niveau des collèges comme des lycées, ces flux varient relativement selon l'établissement, mais que nous avons choisi de les analyser globalement pour en avoir une vue générale sur cinq années de 1993 / 94 à 1997 / 98.

Ces flux se présentent comme indiqué dans les graphiques ci - après.



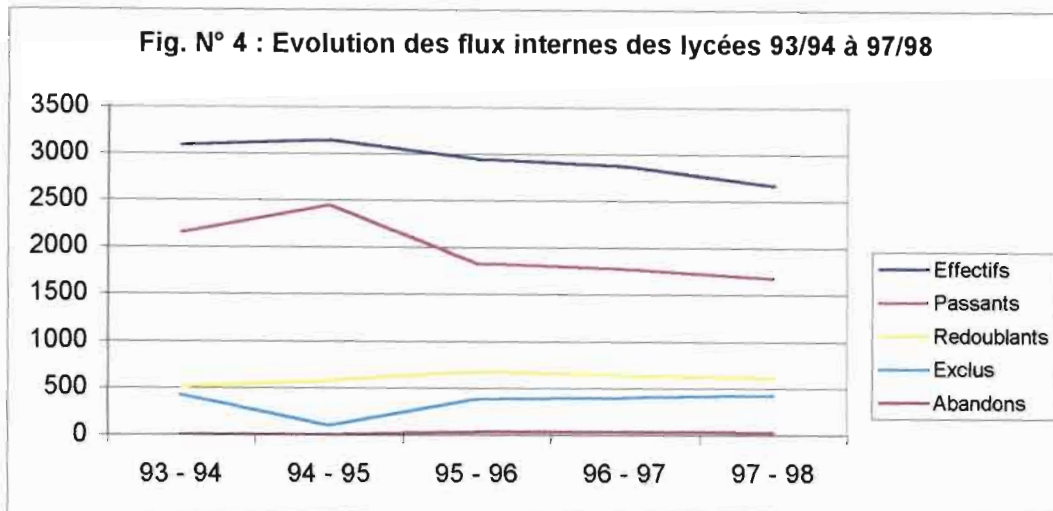
Source : I.A et Collèges

Au niveau des collèges, on constate qu'en raison de la création et de l'ouverture d'établissements moyens qui évoluent au secondaire dans les départements de Dagana, Podor et Matam, les effectifs d'inscription au niveau de la ville de Saint – Louis vont baisser.

En effet, nombre d'élèves qui après l'entrée en 6^{ème} étaient obligés de venir poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignements moyen et secondaire de la ville de Saint – Louis vont désormais pouvoir rester dans leur département et y poursuivre leurs études à partir précisément de l'année scolaire 1994 – 95.

Cependant, malgré cette baisse des effectifs, on constate une légère hausse des taux de redoublement et d'exclusion.

Cela témoigne de l'insuffisance des efforts fournis en vue de relever le niveau et la qualité de l'enseignement qui à cet effet demeurent insatisfaisants.



Source : I.A et Lycées.

Au niveau des lycées également, nous notons une baisse des effectifs d'inscription pour les mêmes raisons que pour les collèges.

Ici, ce qu'il faut remarquer, c'est la baisse considérable des taux de passage en classe supérieure particulièrement en 96 - 97 et 97 - 98, accompagnée aussi d'une importante hausse des taux d'exclusion.

Cela peut s'expliquer par des facteurs que nous analysons dans les chapitres qui suivent.

b) Résultats aux examens

Ils permettent également d'apprécier le niveau des élèves et la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé donc de mesurer le degré d'importance et de gravité de la crise scolaire que connaît l'enseignement moyen et secondaire dans la ville de Saint - Louis.

Ces résultats sont présentés dans les tableaux ci - après pour les cinq dernières années.

Tableau N° 3 : Evolution des résultats au BFEM de 93 – 94 à 97 – 98

ANNEE	INSCRITS	PRESENTS	TOTAL ADMIS	% REUSSITE
93 – 94	1142	1121	696	62,26
94 – 95	1051	1034	558	53,96
95 – 96	1111	1002	578	57,68
96 – 97	1097	1075	605	56,27
97 – 98	1156	1142	550	48,16

Source : Inspection d'Académie.

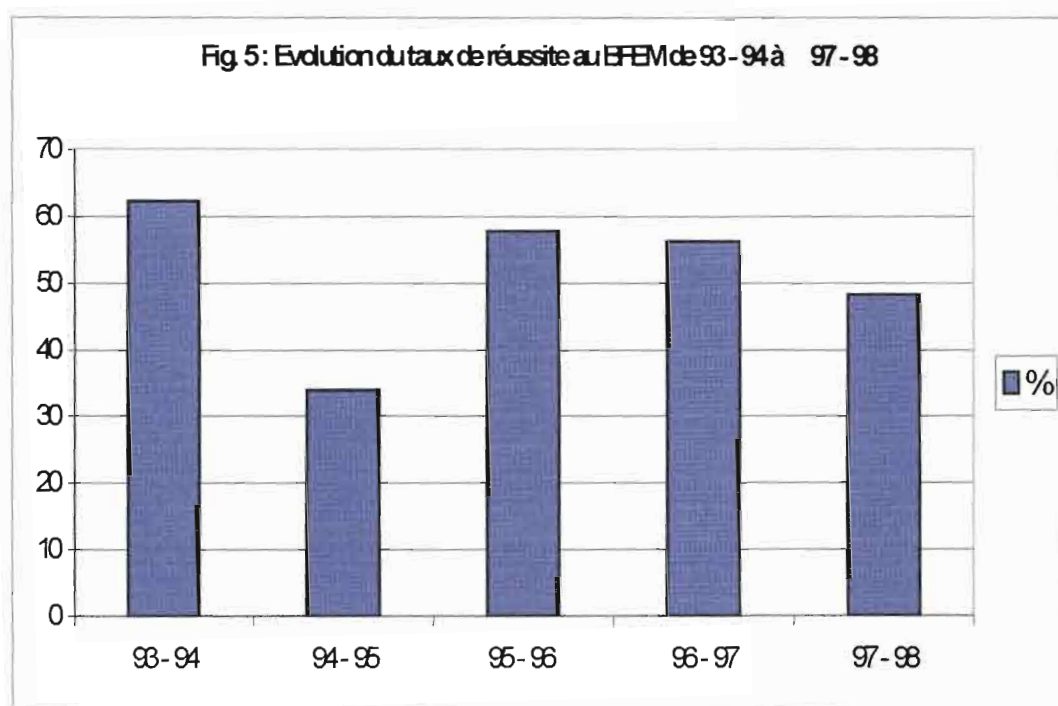
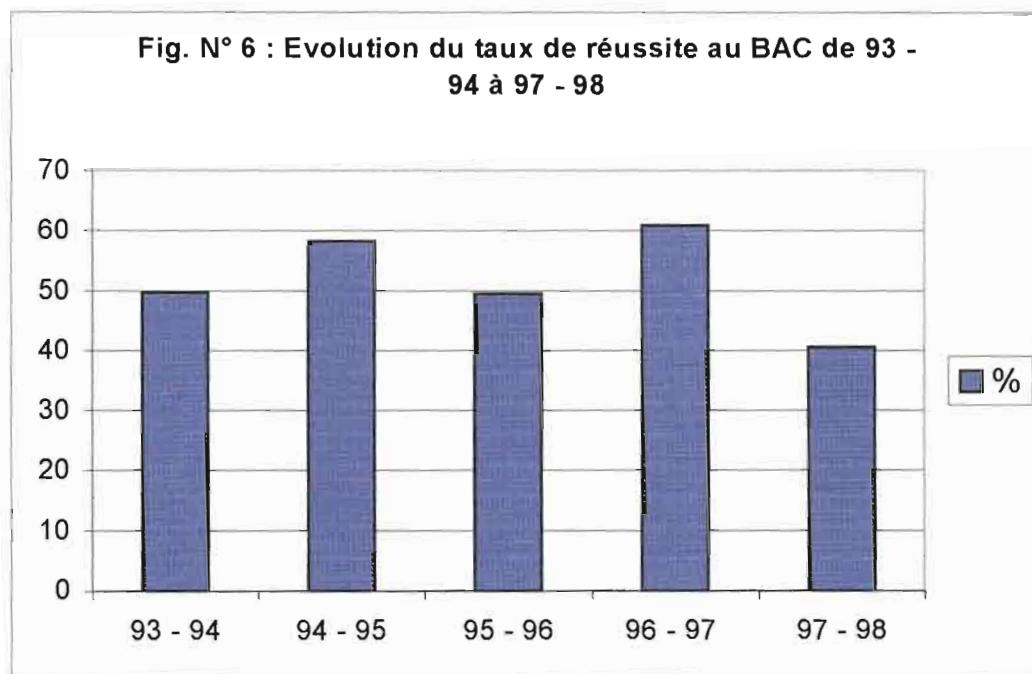


Tableau N° 4 : Evolution des résultats au BACCALAUREAT de 93 – 94 à 97 – 98

ANNEE	INSCRITS	PRESENTS	TOTAL ADMIS	% REUSSITE
93 – 94	894	877	435	49,60
94 – 95	830	827	481	58,16
95 – 96	893	868	429	49,42
96 – 97	811	811	494	60,91
97 – 98	821	817	331	40,51

Source : Inspection d'Académie.



Nous pouvons constater d'une part l'irrégularité des résultats ou performances au niveau des examens (BFEM et BAC) mais aussi une nette tendance à la baisse pour les deux dernières années ; nous en analyserons les causes plus loin.

Ces résultats sont jugés insatisfaisants aussi bien par les parents d'élèves que par les enseignants eux – mêmes et l'administration. Ils tournent en moyenne autour d'un taux de réussite de 55 % pour le BFEM et 50 % pour le BAC, et avoisinent souvent les 40 %, ce qui est très faible.

SI – 5 : GREVES CYCLIQUES (d'enseignants et d'élèves) ET AUTRES PERTURBATIONS

Au niveau des collèges et des lycées, on note en moyenne une à deux grèves par année pendant les cinq dernières années.

Ces grèves sont soit déclenchées et menées par des syndicats d'enseignants, soit par les élèves soit encore par les étudiants au niveau national et étendus au moyen secondaire qui profite souvent de ces occasions pour dénoncer les mauvaises conditions d'étude.

Les causes de ces grèves sont multiples mais restent pour la plupart liées aux mauvaises conditions d'étude pour les élèves ou le non respect par l'Etat des engagements signés avec les enseignants dont les conditions d'exercice de la fonction restent également des plus difficiles.

A ce titre, l'exemple de la grève qui a paralysé le secteur de l'enseignement moyen et secondaire pendant plus de deux mois en 1996 – 1997 est très révélateur (Cf Annexe III, Protocole d'accord Gouvernement / Syndicats de l'enseignants du 16 Mai 1997).

Malgré les enjeux de ces perturbations, l'Etat ne parvenant pas à se doter des moyens nécessaires à cet effet, ne parvient pas à honorer tous ses engagements avec ses partenaires. La preuve, malgré les accords signés entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants, la grève continue cette même année et l'année suivante (97 – 98) qui a aussi connu d'importantes perturbations (Cf Annexe III)

Jusqu'aujourd'hui, la majorité de ces points de revendications revient sur la table des négociations entre le gouvernement et les enseignants et menacent permanemment la tranquillité et la sérénité du système scolaire en général, au niveau du moyen – secondaire tout particulièrement.

SECTION II : AU PLAN SOCIO – ECONOMIQUE

SII – 1 : AU NIVEAU DES BOURSES, AIDES ET CANTINES SCOLAIRES

L'objectif fondamental visé par l'Etat à travers sa politique de bourses, d'aides et de cantines scolaires est d'offrir aux élèves des conditions d'étude et de formation atténuant les inégalités d'origine sociale.

Ainsi, dans la perspective de l' « Ecole Nouvelle », les cantines scolaires devront être tenues surtout en zone rurale et pour l'enseignement polyvalent (élémentaire et moyen).

Pour ce qui est des bourses et aides, elles sont payées en une seule tranche pour l'année et sont jugées très insuffisantes pour couvrir les besoins financiers des études d'un élève du cycle moyen – secondaire.

Elles sont attribuées suivant deux critères : un critère social et un critère d'excellence, mais l'accent est surtout mis sur le critère social. Elles ne couvrent pas toujours toutes les demandes. Aussi faut – il noter le fait que la bourse qui doit servir à une meilleure prise en charge des études de son bénéficiaire est toujours payée un an après l'année d'attribution.

Les tableaux ci – après donnent d'une part les critères et montants des bourses et d'autre part, dressent la situation prévisionnelle de l'année 1997 – 1998 sur les attributions de bourses aux établissements d'enseignement moyen et secondaire par le conseil régional.

Tableau N° 5 : Critères d'attribution des bourses et aides scolaires et montants

Moyennes annuelles	ORPHELINS		Economiquement faible	Excellence
	Total	Partiel	Chômeurs, retraités, faibles revenus, parents aveugles ou grands malades.	
Moy \geq 12	6 / 7	4 / 7	5 / 7	/
Moy $<$ 12 et \geq 10	5 / 7	3 / 7	3 / 7	
Moy $<$ 10 + passage	4 / 7	2 / 7	2 / 7	
Moy \geq 15 pour le 2 ^{ème} cycle	/		/	
Moy \geq 16 pour le 1 ^{er} cycle	/		/	
1/7 = 6.000 F			Elèves handicapés locomot. total, drépanocytaire = Aide (10000F)	

Source : Inspection d'Académie

Tableau N° 6 : Situation prévisionnelle d'attribution des bourses scolaires 97 – 98

Etablissements	Nombre de demandes	Retenu	Rejeté	MONTANT (FCFA)
LCOFT	25	13	12	270.000
LAF	49	29	20	674.000
LCG	05	04	01	72.000
Collège A. PEYTAVIN	56	31	25	672.000
Collège HLG	16	13	03	276.000
Collège ATS	16	12	04	252.000
Collège AMD	20	09	11	180.000
Collège ADCN	01	01	00	12.000
TOTAL	188	112	76	2.408.000

Source : Inspection d'Académie

Il faut ici remarquer surtout une insuffisance du nombre de demandes satisfaites (moins de 60 % des demandes).

Ces demandes devraient être toutes satisfaites puisqu'elles sont motivées par des besoins réels mais elles ne le sont pas pour des raisons de disponibilité financière (insuffisance de l'enveloppe budgétaire destinée aux bourses et aides scolaires).

SII - 2 : RELATIONS ELEVES - PROFESSEURS

Les rapports qu'entretiennent enseignants et enseignés dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire s'orientent de plus en plus à la défaveur d'un enseignement rigoureux, sérieux et de qualité.

Nous sommes aujourd'hui en face d'une « démystification » voire d'une banalisation de l'enseignant par les élèves. Cela procède entre autres d'une dévalorisation de la fonction enseignante et des types de rapports que favorisent de plus en plus les enseignants avec leurs élèves par le fait d'une perte de déontologie.

Par exemple, 65 % des élèves enquêtés dans notre échantillon affirment être au courant de relations sentimentales entretenues par un professeur avec une de ses élèves.

Or, les professeurs, les élèves et les parents d'élèves de notre échantillon estiment à près de 90 % qu'il est anormal qu'un professeur entretienne ce genre de relations avec ses élèves car cela peut constituer un frein à un bon enseignement.

(Voir Tableaux ci - après)

Tableau N° 07 : Les relations sentimentales entre élèves et professeurs sont – elles normales selon les enquêtés ?

Sont – elles normales Selon les enquêtes	OUI	NON	TOTAL	%
Professeurs	03	16	19	10,32
Elèves	12	78	90	48,91
Parents	04	71	75	40,76
TOTAL	19	165	184	100
%	10,32	89,67	100	

Source : Enquêtes.

Tableau N°08 : Cas de relations sentimentales connues par les élèves enquêtés entre professeurs et élèves.

Connaissez – vous des cas de relation de ce genre Selon les Elèves	OUI	NON	TOTAL	%
TOTAL	59	31	90	100
%	65,55	34,44	100	

Source : Enquêtes.

SII - 3 : LA CRISE DE L'EMPLOI OU LA DESARTICULATION ENTRE ETUDES ET EMPLOI

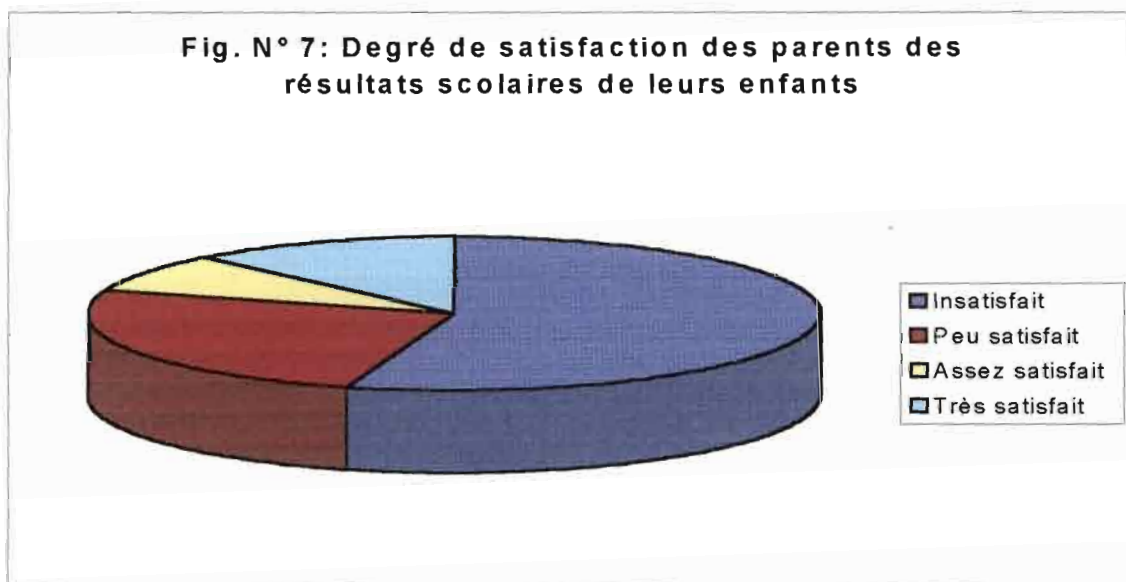
L'école n'offre plus aujourd'hui une garantie d'insertion professionnelle dans la vie active à la fin des études.

Cela constitue un facteur considérable de découragement et de démission aussi bien des élèves que des parents eux - mêmes qui ne jugent de plus en plus pas rentable un investissement à long terme dans les études de leurs enfants pour les voir soit exclus soit diplômés - chômeurs.

Par exemple, un père de famille nous a confié qu'il ne peut plus et n'ose plus continuer à financer les études de ses jeunes enfants alors que leur frère aîné a terminé ses études universitaires, obtenu sa maîtrise et est rentré à la maison pour chômer.

L'école forme donc de plus en plus des diplômés qui viennent grossir le rang des chômeurs, ce qui constitue surtout pour l'Etat un investissement à perte.

SII – 4 : DU DEGRE DE SATISFACTION DES PARENTS DES ETUDES DE LEURS ENFANTS



Source : Enquêtes.

La lecture de ce graphique nous permet de voir que le degré de satisfaction des parents d'élèves des études de leurs enfants est très faible.

En effet, plus de la moitié de l'échantillon des parents enquêtés affirment n'être pas satisfaits des performances ou des résultats de leurs enfants. Cela se comprend facilement si nous analysons les flux internes et les résultats au B.F.E.M et au BAC pour les cinq dernières années (Voir SI – 4 – 2).

Cela aura du reste entre autres conséquences un faible degré d'adhésion et de dynamisme des parents au niveau des Associations de Parents d'Elèves (A . P . E) et qui témoigne du découragement réel de ces parents et de leur démission de plus en plus de l'école (Cf : Annexe I – Tableau N° 20)

Chapitre II : CAUSES DE LA CRISE ET SITUATION DES RESPONSABILITES

II - 1 : LES FACTEURS SOCIO - ECONOMIQUES

II - 1 - 1 : MODERNITE ET CRISE DES VALEURS TRADITIONNELLES

L'école est un creuset de formation et de développement de l'intelligence et des aptitudes intellectuelles de l'individu mais aussi un creuset de socialisation indissociable de la famille et de la société globale dont elle constitue un continuum.

Par conséquent, elle constitue le lieu d'un jeu social divers très complexe où s'opposent ou se complètent des réalités et des valeurs souvent différentes.

L'un des facteurs les plus importants dans l'accentuation de cette crise des valeurs reste l'influence des médias surtout sur les jeunes.

Selon le professeur Joseph Ki - ZERBO, s'il est vrai que la ville tire sa puissance de subversion et d'édification culturelles du fait qu'elle est à l'interface de deux mondes, il faut ajouter également que la puissance technologique des télécommunications en particulier par satellites, la mondialisation des firmes transnationales et les empires planétaires de la nouvelle et des images établissent le supermarché à l'échelle même de la planète.¹

Il y a lieu dès lors de noter qu'on est en face d'une pluralité des formes et sources d'éducation puisque les médias en constituent une et aussi qu'il y a une incompatibilité entre les différents modes d'éducation qui procèdent souvent de réalités différentes.

¹ KI - ZERBO, Op.Cit, 1990, p.57.

C'est là tout le jeu d'acculturation et d'enculturation dont parle Gora MBODJ qui se fait jour au détriment d'une éducation de qualité.¹

Il faut également noter qu'il y a au sein de l'établissement un jeu de rôle et de statut qui porte la marque profonde de ce phénomène de « va – et – vient permanent » au niveau socio – culturel.

En effet, les élèves développent à leur niveau des stratégies de survies et de défense de leurs propres intérêts.

Ces jeunes disposent également d'une marge de liberté qu'ils utilisent à leur manière dans l'idée de satisfaire des projets et des intérêts stratégiques personnels.

Par ailleurs, la période des études est considérée chez ces jeunes comme une phase de la vie faite de multiples expériences plus ou moins marquantes, soit de solidarité, ou de conflit, de respect ou de remise en cause des règles et des principes de l'école.

Par conséquent, le jeune collégien ou lycéen n'est donc plus considéré comme un disciple passif à qui on impose une formation et une éducation conçues dans leur fond et leur forme et entièrement maîtrisées par les adultes.

Les jeunes ont eux aussi leur propre système de valeurs et font souvent des choix ou ont des visions différentes de celles de leurs aînés voire opposées.

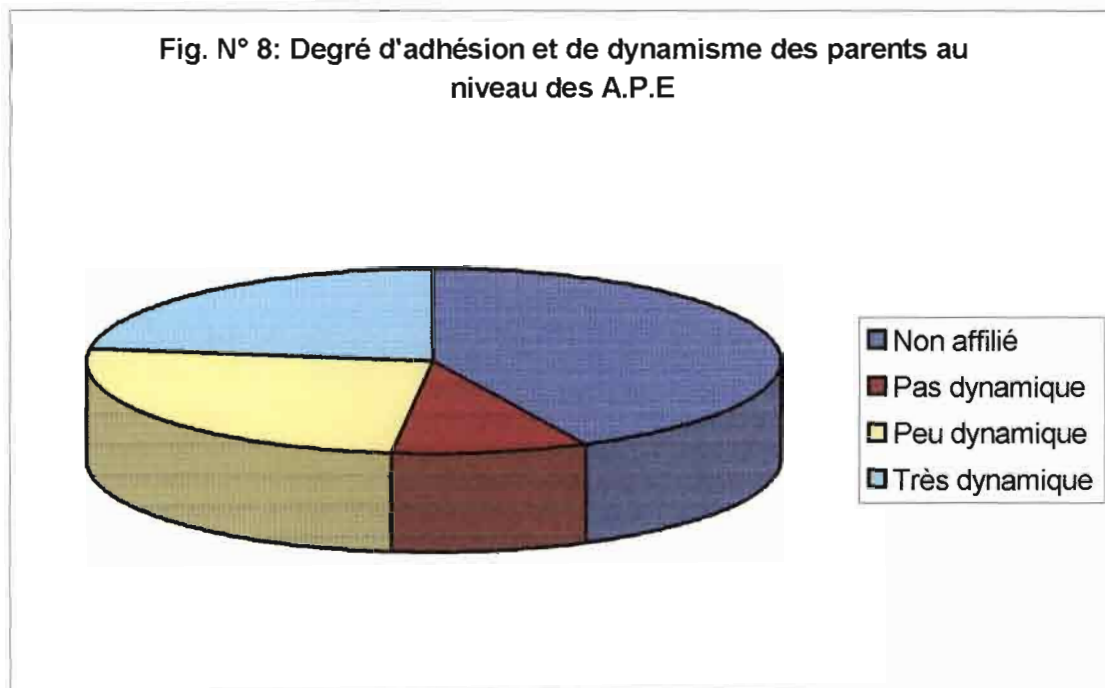
II – 1 – 2 : LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ETUDES DE LEURS ENFANTS PAR LES PARENTS

Les parents se découragent et se désengagent de plus en plus des études de leurs enfants.

Cela s'explique par une multitude de facteurs dont leur non satisfaction et la non satisfaction des attentes qu'ils nourrissent dans les études de leurs enfants (Voir SII – 4).

¹ MBODJ Gora, Op.Cit, 1982.

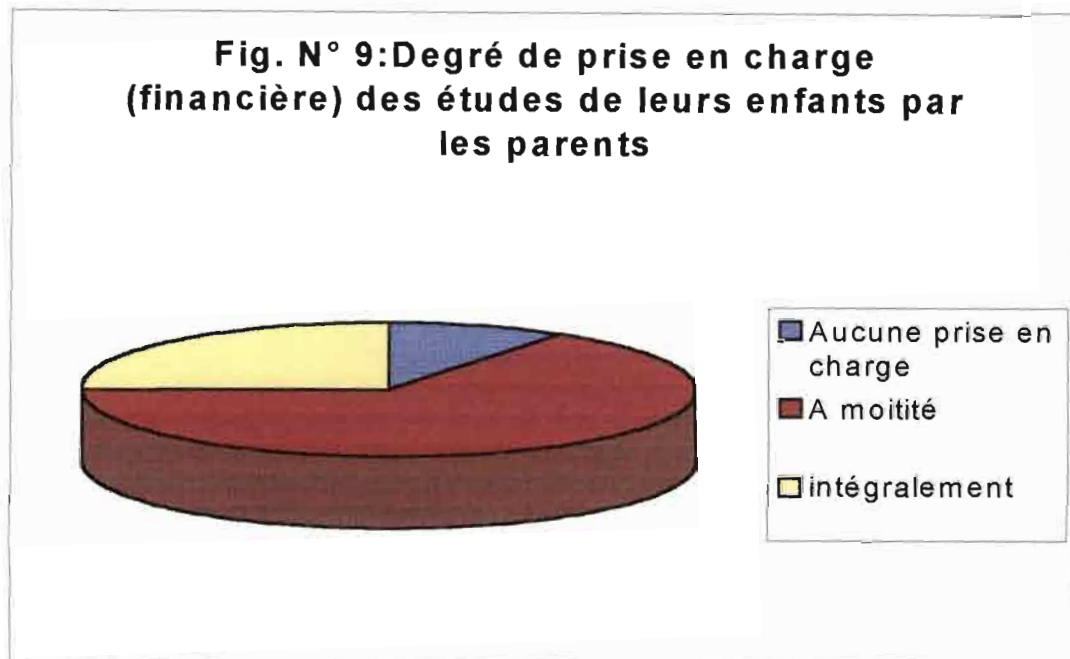
Ce désengagement peut se constater à travers certains comportements des parents vis – a – vis de l'école en général.



Source : Enquêtes.

La non affiliation de près de 50 % des parents d'élèves enquêtés à une Association des Parents d'Elèves (A . P . E) est un indicateur de la démission de plus en plus des parents des études de leurs enfants.

Un autre indicateur reste aussi la timide implication financière des parents dans les études de leurs enfants.

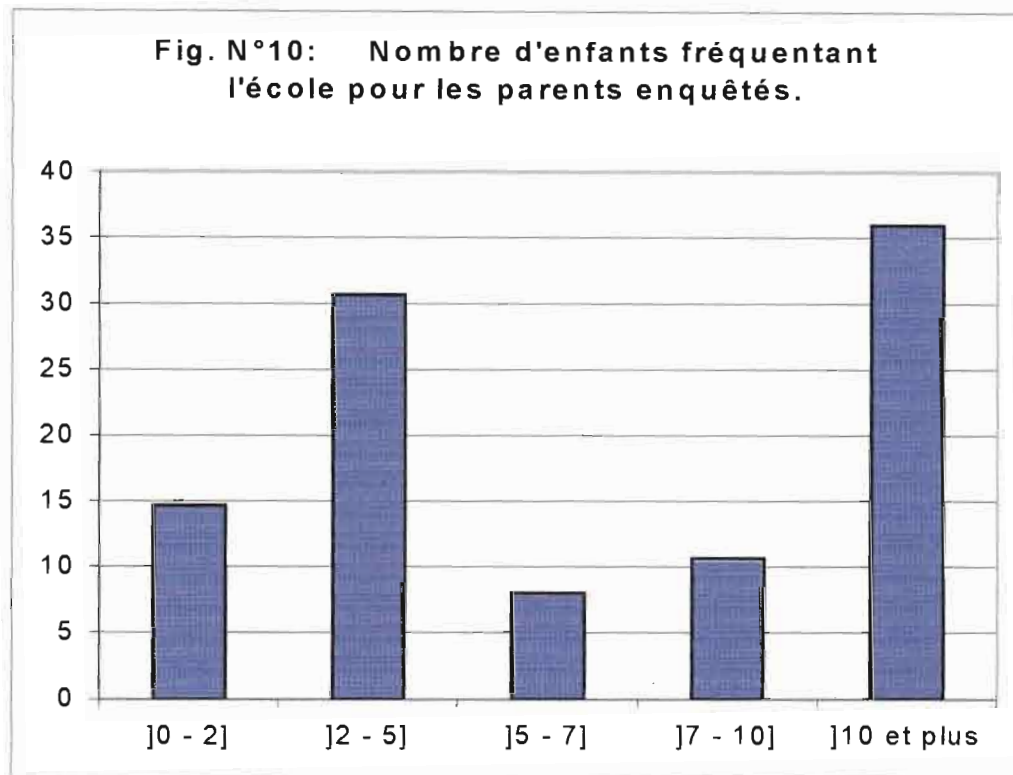


Source : Enquêtes.

Cette faiblesse de l'implication financière des parents dans les études de leurs enfants peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le nombre important d'enfants scolarisés ;
- la faiblesse des revenus des parents ;
- la perte d'espoir des parents quant aux études de leurs enfants.

Cela se constate facilement avec les tableaux ci – dessous tirés des résultats de nos enquêtes sur l'échantillon des parents d'élèves.



Source : Enquêtes

Nous voyons l'importance de la charge financière que représentent les études des enfants pour leurs parents dans une conjoncture globale difficile. 36 % des parents enquêtés ont plus de 10 enfants scolarisés en charge et on peut facilement comprendre que pour ces parents, la prise en charge financière des études de ces enfants est loin une chose aisée s'il faut également couvrir les besoins de la famille en alimentation, en santé, en habillement, quelquefois payer le logement, l'électricité, l'eau etc.

Cela est d'autant plus difficile que la situation économique de ces parents est souvent très peu confortable comme en atteste le tableau ci – dessous avec du reste une situation matrimoniale souvent déconcertante (Cf : Annexe I : Tableau N° 19).

Tableau N° 09 : Situation professionnelle des parents d'élèves

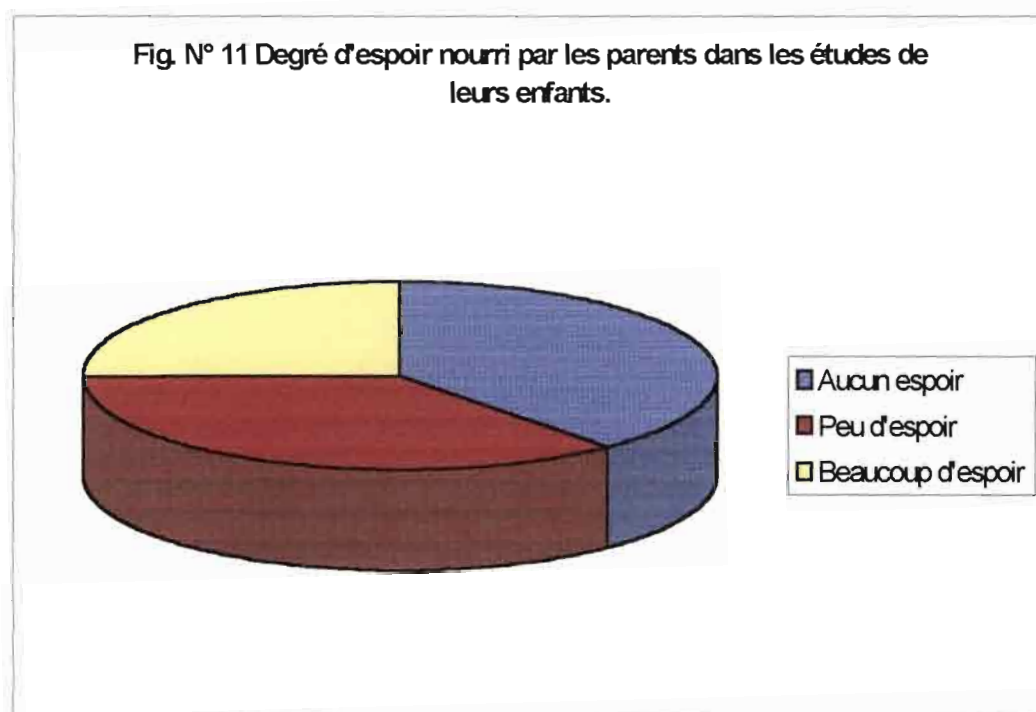
Profession	Commerçant (e)	Documentaliste retraité	Fonctionnaire salarié	Ménagère	Pêcheur	Ouvrier (Retraité)	Sans profession	TOTAL
TOTAL	41	01	10	16	04	01	02	75
%	54,66	1,33	13,33	21,33	5,33	1,33	2,66	100

Source : Enquêtes

Ceci reflète la situation globale de l'emploi au niveau de la ville de Saint – Louis où l'absence d'infrastructures industrielles combinée aux multiples défis de recession économique favorise le développement croissant du secteur informel donc de métiers économiquement peu rentables.

Cette situation rend difficiles voire précaires quelquefois les conditions de vie socio – économiques des populations qui optent le plus souvent pour une démission des domaines d'investissement jugés non rentables ou non vitaux comme l'habillement, les études et les loisirs des enfants.

Pour ce qui concerne l'école, cette démission des parents s'accroît avec la perte de plus en plus générale d'espoir des études de leurs enfants.



Source : Enquêtes

Cette perte d'espoir des parents et leur démission de plus en plus nette des études de leurs enfants a en rétroaction une influence négative sur la trajectoire scolaire et les performances pédagogiques de ces enfants.

La famille détermine en effet pour beaucoup, selon J. M. KETELE et influe profondément sur la trajectoire éducative et scolaire de l'enfant et le statut socio-économique et culturel des parents joue un rôle très important surtout sur le plan psychologique, dans l'éducation et les études des enfants.¹

Dès lors, on comprend du reste aisément que l'école puisse avoir la fonction qui lui reconnaît Pierre BOURDIEU de perpétuer les inégalités de chance.²

¹ KETELE J. M., 1981, « Représentation qu'ont de l'école les parents, élèves et professeurs ... » UTM, cours, bataille, Ed. 3103.

² BOURDIEU P. et PASSERON J. C., 1970, La reproduction, Paris, Ed. Minuit.

Souvent, la situation familiale des élèves et les conditions sociales et économiques dans lesquelles ils effectuent leurs études réduisent leurs chances de réussir à l'école (situation matrimoniale des parents, situation financière, lieu de résidence de l'élève etc) Cf : Annexe I Tableau 21.

II - 1 - 3 : DISPARITES ET INEGALITES

Les disparités sexuelles en matière d'éducation ont toujours constitué une des difficultés et des priorités majeures de la politique éducative de nos Etats.

Il faut cependant noter que depuis quelques années avec l'action permanente des Bailleurs de Fonds et les efforts des populations de plus en plus conscientes, ces disparités se réduisent considérablement et progressivement dans les cycles d'enseignement secondaire et supérieur.

Par ailleurs, une autre disparité reste celle des inégalités de chances sociales et économiques devant l'enseignement.

En effet, l'école est considérée comme nous le disent Pierre BOUDIEU et Jean Claude PASSERON, comme un instrument de développement économique, une « agence de sélection », un dispositif d'allocation des statuts sociaux, une instance de socialisation, une entreprise de transmission des savoirs et de la culture.¹

Ainsi, de nombreuses études ont démontré que le succès scolaire est souvent le résultat de privilégiés économiques et culturels réservés à une partie seulement de la population.

Aussi, selon de nombreux auteurs, compte tenu de la médiocrité globale des performances des enfants de milieu populaire, il faut admettre soit qu'ils étaient congénitalement paresseux et / ou stupides soit, ce qui est sûrement plus probable, que les chances au départ ne sont pas aussi égales qu'on veut souvent le laisser croire.

¹ BOURDIEU P. et PASSERON J. C. , Op.Cit, 1970.

Il est évident que s'il est admis que de bonnes études demandent voire exigent des moyens financiers suffisants, tous n'ont pas la même possibilité d'accès à un bon enseignement et donc les chances de réussite sont différentes et à la faveur de ceux qui ont les moyens de se payer une bonne formation scolaire.

Cela s'explique par le fait que l'enseignement se modernise de plus en plus et dans une perspective d'universalisation face à laquelle, l'Etat ne peut plus assumer à lui seul toutes les charges économiques que cela implique.

Dès lors, nous assistons face à cette cherté de l'école à un désengagement de plus en plus de l'Etat, invitant les parents à contribuer davantage à la prise en charge économique du secteur de l'enseignement.

Or, ces parents se trouvent également confrontés à une situation de conjoncture économique très difficile.

Ce désengagement de l'Etat, nous explique le professeur Joseph KI – ZERBO, nous le constatons de plus en plus vis – à – vis du système éducatif dont s'accroissent également les difficultés de fonctionnement. Selon lui, il existe une désagrégation sourde qui explique en grande partie les misères et les naufrages actuels de l'institution scolaire. Aussi, note – t – il, en ce qui concerne les pouvoirs publics, malgré les efforts qu'ils ont déployés dans l'allocation des ressources au secteur scolaire, les orientations « calamiteuses » et les gaspillages de moyens persistent.¹

C'est dans ce contexte global qu'il faut alors analyser et comprendre les difficultés économiques majeures auxquelles font face élèves et parents par rapport à l'école qui du reste n'a pas fondamentalement évolué par rapport à l'école coloniale, ce qui justifie entre autres les difficultés d'adaptation de l'éducation des jeunes aux transformations sociales mais surtout aux réalités économiques que connaissent aujourd'hui nos sociétés.

¹ KI – ZERBO J. ,OP.Cit, 1990.

II – 2 : LES FACTEURS SOCIO – PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIFS

II – 2 – 1 : L'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES ET L' EVOLUTION RAPIDE DES BESOINS EDUCATIFS

Dans une étude publiée en 1968 sur la crise mondiale de l'éducation, il est démontré que la demande en éducation n'a pas cessé de croître depuis la deuxième guerre mondiale et depuis les indépendances pour ce qui concerne les pays en voie de développement.¹

Or, il a continué parallèlement à se creuser un écart entre l'accroissement des besoins en éducation et la capacité des différentes sociétés à satisfaire aux exigences et implications conséquentes qui en procèdent particulièrement sur la plan économique.

Les raisons fondamentales de cette intensification de la demande en éducation sont à chercher dans trois facteurs essentiels surtout dans les pays en voie de développement :

1_ Les populations aspirent sans cesse à davantage d'instruction ; tout le monde veut aller à l'école ou y envoyer ses enfants non plus seulement pour satisfaire un désir ardent d'apprendre mais surtout pour obtenir un diplôme qui a d'abord un certain prestige mais ensuite une valeur sur le marché même si de moins en moins.

2_ Le développement de l'éducation est aujourd'hui perçu par la quasi – totalité des gouvernements comme une condition préalable du progrès national.

3_ La troisième raison est le phénomène d'explosion démographique qui a joué et continue de jouer dans les pays en développement particulièrement, le rôle de multiplicateur quantitatif de la demande sociale en éducation.

¹ COOMBS P. H. , Op.Cit, 1968.

L'école constitue donc comme nous le voyons un instrument et une source de rivalité entre nations d'une part avec les rudes compétitions intellectuelles, scientifiques et technologiques au plan mondial, mais aussi d'autre part entre membres d'une même société pour les avantages sociaux et économiques qu'elle peut leur offrir.

C'est aussi un gage de prestige et un signe de progrès car tout peuple à qui on offre un peu plus d'instruction en réclame toujours davantage.

Aussi, on peut constater que le jeune africain par exemple qui a des parents illétrés qui apprend à l'école à lire et à écrire ne voudra guère s'arrêter là, il cherchera à entrer ensuite au collège puis au lycée et à l'université; les parents qui n'ont pas eux – mêmes cette chance, souhai – teront de la même manière que leurs enfants en bénéficient et atteignent les plus hauts niveaux d'études pour être « quelqu'un »¹ dans la société.

Cependant, cette accroissement continu de la demande sociale en éducation se fait souvent surtout dans les pays en voie de développement comme le Sénégal, sans égard pour l'économie du pays et ses réalités conjoncturelles, mais aussi s'effectue malgré la sclérose voire l'amenuisement des moyens alloués à l'école.

Pour le cas précis de la ville de Saint – Louis, l'évolution des effectifs scolaires dans le moyen – secondaire au cours des cinq dernières années ne s'est pas trop fait sentir du fait entre autres de l'ouverture d'établissements moyens et secondaires aux environs de la ville et qui a permis de décongestionner considérablement les lycées et collèges de la ville même de Saint – Louis.

Il s'agit notamment de l'ouverture à partir de 1994 – 1995 des collèges et lycées des départements de Dagana, Podor et Matam (CEM de Ross – Béthio, Mpal, Cass – Cass Ndioum, des lycées de podor, de Matam et de Dagana).

¹ On utilise cette expression pour signifier une réussite satisfaisante dans la vie.

II - 2 - 2 : DE LA DEONTOLOGIE DES PERSONNELS ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF

Il est regrettable aujourd'hui de constater de plus en plus une perte manifeste de déontologie de la part de l'enseignant, de l'éducateur, celui qui a pour rôle de transmettre des connaissances et des valeurs culturelles et morales mais aussi de contribuer à l'éducation totale, bref à la socialisation des jeunes élèves en leur faisant acquérir des normes de vie individuelles et collectives exemplaires.

Non pas seulement l'enseignant, mais aussi le plus petit agent d'une administration scolaire se doit fondamentalement de prendre conscience du rôle combien important qui lui est dévolu dans la société.

Malheureusement, ces derniers s'adonnent de plus en plus à des pratiques et des comportements qui sont loin de garantir les conditions d'une bonne éducation scolaire et par conséquent de bonnes performances pédagogiques.

Le code de déontologie est dans la conception idéologique de l'« Ecole Nouvelle » l'un des moyens que se donne le corps enseignant pour perpétuer l'image de l'enseignant conscient du rôle économique, social et culturel qui est le sien.

Aussi, toujours dans cette même perspective, l'enseignant de même que l'agent de l'administration a certes des droits à sauvegarder mais également des devoirs à respecter pour le bien de toute la nation.

Il leur est reconnu le droit d'exercer leurs droits civiques, garantie des libertés professionnelles ; le droit d'être mis dans des conditions favorables à l'efficacité de leur enseignement ou leur travail ; le droit aux congés ; le droit à un traitement substantiel et aussi à la sécurité sociale.

Cependant, si ces droits sont très souvent bafoués pour la plupart par l'Etat, il est évident d'attendre le ricochet quant au non respect des devoirs qui sont propres à ces mêmes citoyens.

Ces devoirs sont essentiellement les responsabilités qu'ont ces derniers devant la société et devant l'Etat, des responsabilités pédagogiques, des responsabilités par rapport aux élèves, aux parents d'élèves etc.¹

Ce phénomène de perte de déontologie est donc le résultat d'une combinaison dialectique de facteurs souvent ne dépendant pas entièrement de la responsabilité des enseignants ou des agents de l'administration scolaire ; il fait intervenir la responsabilité d'autres acteurs dont notamment l'Etat et dont nous analyserons plus loin le rôle dans la crise que connaît l'enseignement moyen et secondaire dans la ville de Saint – Louis.

Malgré tout, le constat reste que tout ce jeu se répercute négativement sur la qualité de l'enseignement donc la bonne santé de l'école.

II – 2 – 3 : ABSENCE D'UN SYSTEME RIGOREUX DE CONTROLE ET D'INSPECTION DU CORPS ENSEIGNANT AU NIVEAU DU MOYEN – SECONDAIRE.

Le sérieux du travail des enseignants de l'élémentaire doit beaucoup au système d'inspections ordinaires ou de direction rigoureusement appliqué par les Inspecteurs de l'Education Nationale.

Par contre, au niveau de l'enseignement moyen et secondaire, outre le fait que les proviseurs et les principaux visent les cahiers de texte des professeurs, il n'y a aucun système de contrôle pédagogique sur le travail de l'enseignant.

Cela favorise la plupart du temps une situation de paresse voire de laisser – aller puisque l'enseignement, ne sentant aucune pression sur lui et n'étant laissé qu'à sa bonne conscience peut souvent être tenté de faillir à ses exigences professionnelles surtout lorsqu'il

¹ « Ecole Nouvelle » Op.Cit.

se trouve dans une situation d'insatisfaction par rapport à la prise en charge de ses intérêts par l'Etat.

II – 2 – 4 : LA DEVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

Nous venons de voir que dans la perspective idéologique de l' « Ecole Nouvelle », il ressort que, l'enseignant chargé de transmettre des connaissances et des valeurs, de faire acquérir des normes et de développer des aptitudes, d'œuvrer à l'épanouissement des potentialités humaines, agent actif du développement et éveilleur de consciences, apparaît comme le pilier central de toute société.

Ainsi, l'enseignant mérite considération, respectabilité, dignité, bien – être et prestige moral et social.

Malheureusement, cette fonction d'enseignant est de plus en plus dévalorisée d'une part par l'Etat et d'autre part aussi par les populations en général et les élèves particulièrement.

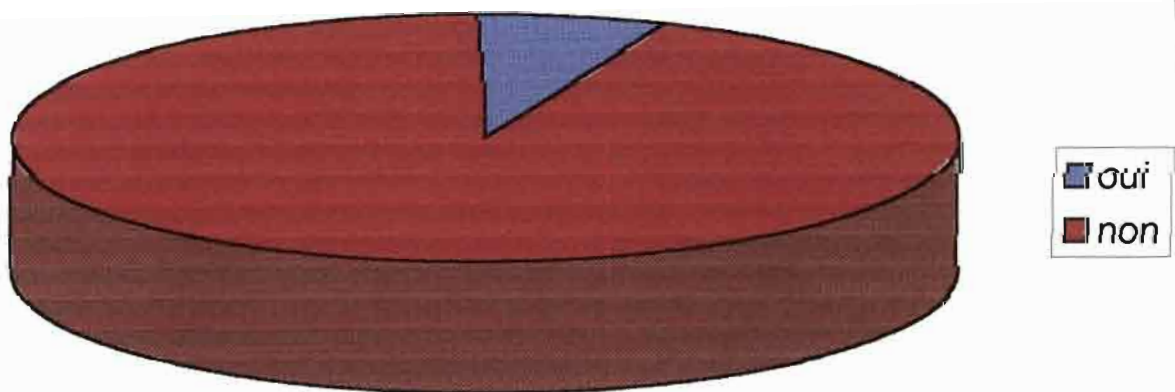
Les tableaux ci – après en attestent assez suffisamment :

Tableau N° 10 : Appréciation du traitement réservé aux professeurs par l’Etat

Les profs sont – ils respectés et traités a leur juste valeur par l’Etat ? Selon l’ap - Préciation de :	OUI	NON	TOTAL	%
I . A	0	01	01	0,5
Provisseurs / Censeurs Principaux, surveillants	02	13	15	7,5
Professeurs	00	19	19	9,5
Elèves	08	82	90	45
Parents	03	72	75	37,5
TOTAL	13	187	200	100
%	6,5	93,5	100	

Source : Enquêtes.

fig. N° 12 :Les professeurs sont - ils selon les enquêtés respectés et traités à leur juste valeur par l'Etat



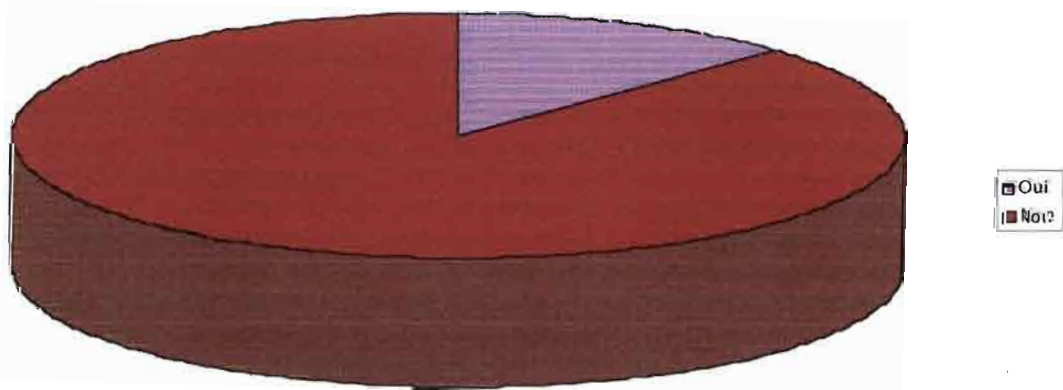
Source : Enquêtes.

Tableau N° 11 : Appréciation du respect des professeurs par les élèves

Les profs sont – ils respectés et traités à leur juste valeur par les élèves	OUI	NON	TOTAL	%
Selon l'ap - Préciation de :				
I . A	01	00	01	0,5
Proviseurs / Censeurs Principaux, surveillants	02	13	15	7,5
Professeurs	07	12	19	9,5
Elèves	11	79	90	45
Parents	04	71	75	37,5
TOTAL	25	175	200	100
%	12,5	87,5	100	

Source : Enquêtes

Fig 13: Les professeurs sont - ils selon les enquêtés respectés et traités à leurs juste valeur par les élèves



Plus de 93 % de notre échantillon global dont l'ensemble des professeurs enquêtés, considèrent que les enseignants ne sont ni respectés, ni traités à leur juste valeur par l'Etat.

Cela atteste clairement que la fonction enseignante perd de plus en plus de sa valeur et de son importance dans la vie socio – économique de la Nation et manque aussi évidemment pas d'avoir des repercussions très négative sur la qualité de l'enseignement dispensé par des enseignants insatisfaits du traitement que leur réserve l'Etat.

Par ailleurs, nous pouvons aussi voir (ce qui peut constituer une subséquence de ce qui précède), que selon aussi plus de 97 % de notre échantillon, les élèves non plus ne respectent, ni ne traitent les professeurs avec égard qui leurs sont dus par eux.

Pourtant l'enseignant, pour tous les rôles et responsabilités qui lui sont conférés par la société devait être un modèle pour ses concitoyens.

A cet effet, il devait apparaître comme un citoyen spécial, méritant un statut spécial, ce qui d'ailleurs a poussé la commission N° 03 des E.G.E.F (Personnels de l'éducation et de la formation) à proposer le décrochage du statut particulier des enseignants du régime général des fonctionnaires, décrochage qui garantit une revalorisation adéquate de la fonction enseignante¹, et aussi éviterait le recours à l'enseignement privé de la part des enseignants en vue de pallier leur insatisfaction salariale (Cf : Annexe I : Tableau N° 22).

II – 2 – 5 : LA REDUCTION DU TEMPS D'APPRENTISSAGE

Le problème de la prise en charge horaire des modules d'enseignement constitue également une difficulté majeure et très considérable dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire.

¹ MEN, « Ecole Nouvelle », Op.Cit.

Ce phénomène fait partie des causes directes de la baisse de la qualité des résultats scolaires au moyen secondaire puisque sa conséquence pédagogique immédiate est la non maîtrise par les élèves de leurs programmes annuels qu'ils ne parviennent pas à parcourir intégralement avant la fin de l'année scolaire.

Autrement dit, les heures annuelles d'enseignement sont considérablement réduites par des fêtes ou vacances scolaires, des grèves, des perturbations de tous ordres empêchant ainsi aux classes de boucler leurs programmes d'enseignement, souvent dans des matières fondamentales, ce qui est très grave pour les classes d'examens, dont il est préjudiciable aux élèves et à leurs résultats.

Souvent à l'occasion de certains événements, religieux par exemple, les enseignants font vaquer leurs cours soit parce que l'événement fait l'objet d'un jour férié soit si ce n'est pas le cas, parce qu'ils en décident ainsi par leur propre volonté et aussi sans avoir de compte à rendre à personne, du moins au niveau du cycle secondaire où par exemple ils ne craignent pas d'être inspectés le même jour comme cela peut être le cas au niveau du cycle élémentaire.

Il y a également à côté de cela les retards et absences des enseignants pour des raisons personnelles, l'anticipation des vacances et congés scolaires qui constitue un phénomène très fréquent dans l'ensemble des établissements scolaires du pays, bref, un ensemble de facteurs qui font que le temps d'apprentissage est considérablement réduit et que cela porte une conséquence négative sur la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires.

II - 2 - 6 : CONSERVATION ET PERENNISATION DES ACQUIS INFRASTRUCTURELS ET MATERIELS.

Il se pose à ce niveau d'abord un problème de civisme et de déontologie.

Dans nos sociétés, on perd de plus en plus des vertus dont l'importance ne se fait sentir que dans des situations de crise souvent générale. C'est par exemple le cas du sens de la préservation des affaires et des intérêts de la communauté, des biens publics qui disparaît avec le développement considérable de l'individualisme et de l'égoïsme social et économique.

Les infrastructures et matériels scolaires se détériorent à des rythmes inquiétants nous a confié un proviseur et ni les élèves, ni les agents de l'administration qui sont censés les superviser ne prennent soin des biens de l'école.

Evidemment, il se pose souvent le problème de manque de personnel A.T.O.S et de surveillance mais en général, le vrai problème c'est celui de la conscientisation des acteurs au niveau de l'école sur les enjeux et l'importance d'une bonne préservation des acquis infrastructurels et matériels de l'établissement en vue de mieux relever les défis d'un enseignement de qualité.

II - 2 - 7 : LE SYNDICALISME ENSEIGNANT FACE A LA CRISE

Le syndicalisme enseignant demeure aujourd'hui la force la plus sûre, sur laquelle l'école en général peut compter pour sortir le plus rapidement de sa situation actuelle de crise profonde et de plus en plus aiguë.

Malheureusement, un ensemble de facteurs combinés justifie une inefficacité continue de l'action syndicale enseignante dans ce contexte.

Ainsi comme le notait un responsable du S.U.D.E.S à l'occasion du colloque marquant la célébration de son vingtième anniversaire, la pratique syndicale des années précédentes a révélé une nécessité de la conception constante, d'une réflexion sur la pratique syndicale quotidienne en vue d'identifier les pistes nouvelles susceptibles de consacrer l'expérience militante passée ou actuelle et surtout d'éclairer le futur¹.

Il est vrai, le contexte actuel lui même ne favorise pas cette efficacité militante et la politique de l'Etat est plus que jamais déconcertante

¹ DIAKHATE A., 1996, « Les défis du future » in « Actes du Colloque organisé par le SUDES à l'occasion de son vingtième anniversaire à Dakar les 20 et 21 Avril 1996 sur le thème : Quel syndicalisme pour le 21^{ème} siècle ?

Cependant, il revient aux enseignants eux – mêmes, du fait du rôle important qui leur est dévolu dans le système éducatif en général, d'œuvrer pour une redynamisation du syndi – calisme enseignant.

En effet, on note une démobilisation de plus en plus poussée des enseignants qu'il faut ajouter déjà à l'émiettement du champ syndical enseignant qui ne reste pas sans conséquence sur l'effiscience et l'efficacité du rôle de l'action syndicale dans la redynamisation du secteur éducatif.

Aussi, du fait de la dévalorisation continue de la fonction enseignante et de la non satisfaction des attentes nourries dans une lutte permanente et de longue haleine, le militantisme syndical enseignant perd de plus en plus de sa force comme peut bien en indiquer le tableau ci – après.

Tableau N° 12 : Affiliation et degré de dynamisme des enseignants dans un syndicat de l'enseignement

Affiliation des profs A un synd ensei Selon les enseig	NON	Affilié incompétent	Affilié peut dynamique	Affilie très Dynamique	TOTAL	%
Professeurs	04	04	08	03	19	100
TOTAL	04	04	08	03	09	100
%	21,05	21,05	42,10	17,78	100	

Sources : Enquêtes.

Nous le voyons, il y a une démobilisation syndicale des enseignants par rapport à la situation actuelle de l'école.

Sur l'échantillon des enseignants enquêtés, plus de 80 % ne sont soit pas affiliés à un syndicat enseignant, soit y sont incompetents ou peu compétents.

Cette situation se justifie essentiellement par les conditions de plus en plus difficiles de travail des enseignants qui sentent de plus en plus une dévalorisation et une indifférence de

l'Etat par rapport à la fonction enseignante mais aussi et surtout par le fait que malgré tous les efforts déployés à travers la lutte syndicale, la situation demeure et même s'aggrave.

II - 3 : L'ETAT ET SA POLITIQUE EDUCATIVE

II - 3 - 1 : DU DESENGAGEMENT PROGRESSIF DE L'ETAT

Au Sénégal, et ce à l'instar de bien d'autres pays en voie de développement, le contexte de l'après indépendance, marqué par un enthousiasme de l'Etat et ses efforts énormes pour la réalisation d'un progrès socio - économique rapide, sera vite dépassé dès les années 70.

Ce contexte de l' « Etat providence » favorisait particulièrement le secteur de l'éducation auquel était réservée une part très importante et conséquente des ressources économiques nationales.

Cependant, l'échec répété des politiques de développement économique, la montée de l'inflation au niveau mondial, l'accroissement considérable des dépenses réelles en éducation et la définition par l'Etat de nouvelles priorités dans sa politique de développement socio - économique allaient inéluctablement conduire à un retournement de situation à partir des années 70.

En effet, le système éducatif ne pourrait pas selon P. H. COOMBS dans ces pays en développement, continuer indéfiniment à amputer une part croissante des ressources économiques et des budgets nationaux sans que cela handicape sérieusement les autres services publics, voire l'économie tout entière¹.

Dès lors, l'Etat va procéder à une stagnation et même un déclin de ses dépenses d'éducation en pourcentage du budget national.

¹ COOMBS P. H., Op.Cit, 1985.

Et selon le professeur KI – ZERBO, nous constatons un désengagement des pouvoirs publics vis – à – vis du système éducatif et également parallèlement, des difficultés du système éducatif dans son fonctionnement. A cet effet, KI – ZERBO considère qu'il y a une désagrégation sourde qui explique en grande partie les misères et les naufrages actuels de l'institution scolaire. Ainsi, pour ce qui concerne les pouvoirs publics, malgré les efforts qu'ils ont déployés (depuis les indépendances) dans l'allocation des ressources au secteur scolaire, les orientations « calamiteuses » et les gaspillages de moyens persistent¹.

Dès lors, nous voyons qu'il faut considérer que l'enseignement est l'un des secteurs les plus sinon celui le plus budgétivore pour nos Etats ce qui souvent a tendance à occulter les efforts qu'ils font dans ce sens même si, malgré tout, il faut concevoir que ce désengagement est de plus en plus réel surtout depuis l'incidence du vaste mouvement de décentralisation initié par l'Etat, dans le cas du Sénégal.

Nous pouvons constater cette tendance au désengagement en analysant le tableau ci – après, relatant l'appréciation de notre échantillon sur la prise en charge de l'école par l'Etat sur le plan économique notamment.

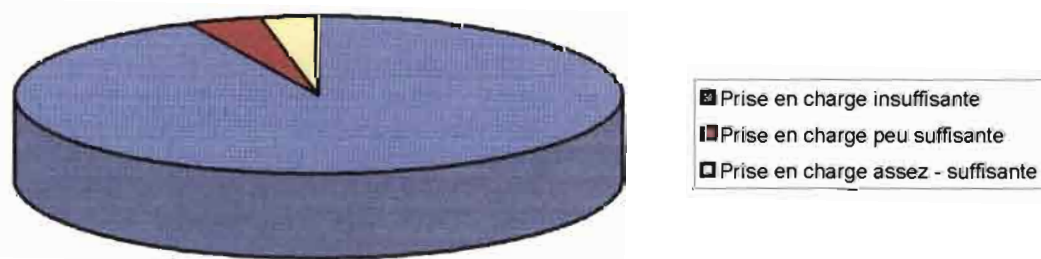
¹ KI – ZERBO J. , Op.Cit, 1990.

Tableau N° 13 : Appréciation de la prise en charge financière de l'école par l'Etat.

Degré de prise en charge de l'école par l'Etat Selon l'appréciation de :	Insuffisant	Peu suffis	Assez suffis	Très suffis	TOTAL	%
I . A	01	00	0	0	1	0,5
Proviseurs / Censeurs						
Principaux / surveillants	15	00	0	0	15	7,5
Professeurs	18	01	0	0	19	9,5
Elèves	87	02	1	0	90	45
Parents	65	05	5	0	75	37,5
TOTAL	186	08	6	0	200	100
%	93	04	3	0		

Source : Enquêtes

Fig 14: Appréciation de la prise en charge de l'école par l'Etat.



Les incidences de cette politique de restriction budgétaire sur la système éducatif sont immédiates et pénibles et de divers ordres.

D'abord, elles se font sentir au niveau de la psychologie même de l'éducation, autrement dit il y a un découragement et un désintéressement psychologiques des acteurs de l'école (administration, enseignants, élèves, parents en somme tous ceux qui sont directement ou indirectement liés à la chose scolaire).

Aussi on peut noter surtout la réduction des enseignants dont la recrutement et la formation sont de plus en plus abrégés ; la politique de systèmes de recrutement à moindres frais sans égard aux problèmes de qualification que cela pose souvent (volontaire, vacataires) ; la non prise en charge de certaines réparations ou de l'entretien des bâtis scolaires ; la non construction de nouvelles structures d'enseignement en remplacement à celles qui, par l'effet du temps, se délabrent comme c'est le cas du reste des établissements d'enseignement secondaire de la ville de Saint – Louis qui datent pour leur quasi totalité de l'époque coloniale.

Egalement on peut noter que ces plafonds budgétaires, accompagnés d'une évolution croissante des besoins en éducation, favorisent le phénomène des classes pléthoriques qui a aussi une incidence très négative sur la qualité du système et des performances scolaires.

Le rapport au C.R.D.S sur l'éducation a fait remarquer pour l'année 1997 – 1998 la modicité des crédits transférés aux collectivités locales de la région de Saint – Louis pour le secteur de l'enseignement.¹

Ces crédits sont transférés à ces collectivités locales dans le cadre de la politique de répartition des fonds de dotation de la décentralisation aux communes, aux communautés rurales et aux services décentralisés de l'Etat.

L'insuffisance de ces crédits entraîne inévitablement au niveau des établissements d'enseignement secondaire une insuffisance de leur dotation en matériel didactique, en manuels scolaires, en équipement ou mobilier scolaire (bureaux, chaises, tables – bancs, armoires) en fonction des besoins et des demandes de plus en plus importants.

Au niveau de la formation et du recrutement du personnel enseignant se sent aussi le désengagement progressif de l'Etat.

¹ Rapport au CRDS 98/99, Op.Cit.

La récente option du gouvernement à ne recruter qu'une partie seulement des enseignants formés dans les l'EFI ou à l'ENS alors qu'il y a des besoins réels en personnel enseignant qui sont loin d'être comblés surtout au niveau du moyen – secondaire s'explique par le fait de ce désengagement.

En revanche, l'Etat cherche à combler ce déficit en personnel enseignant par le biais, au niveau du cycle secondaire, de l'encouragement du recrutement de vacataires qui sont de moindre charge budgétaire.

Par exemple, on compte pour la région de Saint – Louis 71 vacataires dans l'enseignement moyen et secondaire en 98 – 99 contre 41 seulement pour l'année scolaire 97 – 98.

II – 3 – 2 : DU PARTENARIAT ECOLE – BAILLEURS DE FONDS

On a noté à partir des années 1960, un essor remarquable de la coopération multilatérale et de l'aide en matière d'éducation.

De multiples organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales se lancèrent à travers le monde entier dans des activités de coopération éducatives, notamment en matière d'assistance matérielle et technique aux pays du tiers – monde.

Ainsi, ce partenariat joue un rôle primordial dans les pays en voie de développement en matière d'éducation et de gestion des ressources humaines en général.

Cependant, cela n'est pas exempt de certaines difficultés d'incohérence et d'inadaptation entre les orientations et options des bailleurs de fonds en matière d'aide en éducation et les besoins ou priorités réelles des pays à aider.

En effet, ces partenaires au développement élaborent le plus souvent des programmes d'action en vue de satisfaire leurs propres objectifs en matière d'éducation dans des pays en développement sans tenir compte des objectifs propres à ces pays, leurs besoins et leurs

priorités en fonction de leurs réalités sociales et socio – culturelle mais aussi de leur trajectoire socio – politique.

Ceci réduit considérablement les avantages que peut tirer notre système éducatif de ce type de partenariat.

Ainsi, jusqu'au aujourd'hui, on sent encore très difficile le principe de partenariat Ecole – Bailleurs de fonds et c'est dans la perspective de résoudre un tel problème que le Ministre de l'Education Nationale a adressé aux Inspecteurs d'Académie, aux Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale, aux Proviseurs et Principaux la circulaire N°005026 du 19 octobre 1998.

Dans cette circulaire, le M.E.N note :

« ... ces partenariats concernent l'enseignements élémentaire et secondaire. D'abord considérés comme des palliatifs, ils permettent aujourd'hui de compenser le déficit de moyens de fonctionnement de nos établissements ... ».

Et le Ministre de poursuivre :

« ... comme de plus en plus d'Etablissements français sollicitent des partenariats avec des établissements sénégalais, il a fallu penser à élaborer des objectifs, principes et critères pour gérer plus globalement ces initiatives. Je vous invite désormais à inscrire toutes vos actions dans ce cadre pour un partenariat rénové et bénéfique pour les structures dont vous avez la charge ».¹

Ce partenariat s'est donc toujours fait et continue de se faire, même s'il y a des efforts de changement d'orientation, suivant un programme d'action pré – établi par les bailleurs de fonds qui, du fait qu'ils détiennent eux – mêmes les moyens de leurs politiques d'aide, en orientent eux – mêmes aussi les principes, les objectifs et les priorités.

A cet effet, nous pouvons noter par exemple pour la ville de Saint – Louis que l'ensemble des bailleurs de fonds en partenariat avec l'éducation orientent en priorité leurs actions vers le cycle élémentaire.

¹ MEN, Op.Cit,1998.

Cela permet d'améliorer la qualité de cet ordre d'enseignement et en même temps favorise l'explosion des effectifs de l'élémentaire.

Ces effectifs viennent ensuite grossir ceux du cycle suivant à savoir le moyen secondaire qui malheureusement ne bénéficie pas du même égard.

Cela accentue finalement les difficultés de l'enseignement moyen et secondaire qui accuse de plus en plus une baisse de sa qualité et de celle des performances scolaires.

II - 3 - 3 : DE LA MAUVAISE POLITIQUE DE L'EMPLOI

Une bonne politique éducative se fait pour un pays surtout en développement, en tenant compte du rapport coûts - bénéfices.

Or, les bénéfices que l'Etat peut le plus tirer d'une bonne politique éducative coûteuse, un véritable gouffre budgétaire selon le professeur Joseph KI - ZERBO (entre 20 et 33 % des budgets nationaux des pays en développement)¹ demeure incontestablement la réinsertion ou l'insertion des diplômés de l'école dans la vie productive en vue de contribuer en retour ou en rétribution au développement économique national.

Cependant, lorsqu'il y a une mauvaise articulation entre enseignement et réalités du monde de l'emploi, il est évident que l'Etat investit souvent dans l'école à perte.

Cela se voit à travers le nombre croissant des diplômés chômeurs du fait soit de l'inadéquation entre les programmes de formation et les réalités du marché de l'emploi, soit simplement du fait de la précarité ou de la faiblesse de l'offre du marché économique en emplois.

Dès lors, face à cette situation d'incapacité du secteur moderne à garantir un emploi aux diplômés, l'Etat développe certaines stratégies de recours.

¹ KI - ZERBO J. Op.Cit, 1990

Ainsi, il tente de promouvoir, sans grand succès, l'emploi non salarié avec des financements de petits projets pour intégrer, dans certains secteurs de l'activités économique, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.¹

Cette nouvelle orientation constitue alors un facteur de grossissement des effectifs des acteurs du secteur informel qui eux n'avaient par exemple pas pu réussir à l'école.

Ainsi, nombre de diplômés acceptent après de longues études, d'entrer dans la vie active et d'y mener des activités ou d'y occuper des postes qui souvent se situent bien au – dessous de leur niveau d'instruction.

Cette situation fait alors que de plus en plus de jeunes et de parents optent pour de courtes études et en revanche visent l'insertion rapide dans la vie productive dès lors que l'obtention de diplômes ne donne plus la garantie d'y occuper un meilleur poste que celui qui n'en n'a point ou pas autant.

Compte tenu de cette situation, l'école ne constitue plus pour l'Etat un outil de développement économique dans les pays en développement selon P. H. COOMBS. Elle ne représente qu'un gouffre budgétaire, un instrument de prestige pour des Nations aux économies faibles et aux moyens limités.

De même pour les populations (parents et élèves), elle n'est plus le gage d'une promotion socio – économique professionnelle.

Dès lors, la combinaison de ces deux facteurs fait que l'école ne bénéficie plus des mêmes égards de la part de ces différents acteurs dont la démission et le désengagement s'affichent de plus en plus.²

¹ MBODJ M., et Alii, 1992, « Population et développement : quelle politique ? », in Sénégal : Trajectoires d'un Etat, Dakar, CODESRIA.

² COOMBS P. H., Op.Cit, 1985.

QUATRIEME PARTIE

QUELLES PERSPECTIVES DE REFORME POUR LA VILLE DE SAINT-LOUIS ?

QUATRIEME PARTIE : QUELLES PERSPECTIVES DE REFORME POUR LA VILLE DE SAINT – LOUIS

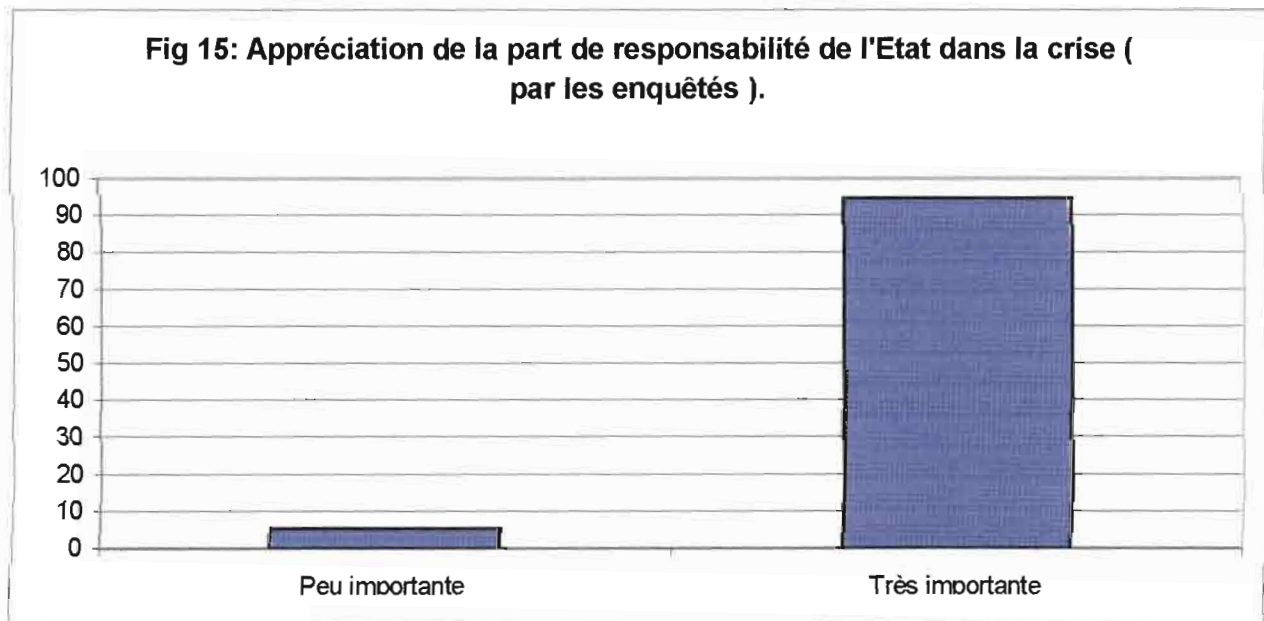
Chapitre I : LE ROLE DE L'ETAT

Au regard des différentes formes de manifestation et de causes plus haut analysées, il apparaît nettement que la crise que connaît le secteur éducatif en général ,le moyen secondaire y compris, est une crise essentiellement de moyens.

En d'autres termes,la quasi – totalité des problèmes ici évoqués sont soit directement soit indirectement liés à la politique budgétaire étatique.

Cela explique du reste que plus de 94% de notre échantillon estime que la part de responsabilité de l'Etat dans cette crise est très importante.

Fig 15: Appréciation de la part de responsabilité de l'Etat dans la crise (par les enquêtés).



Cependant, cela n'exclut pas le rôle non négligeable des autres acteurs et partenaires de l'école à savoir les élèves, les parents d'élèves, les enseignants, les administrateurs, les bailleurs de fonds, les populations en général et autres partenaires socio-économiques du système éducatif.

Par conséquent, il ya une nécessité imminente de réorienter les méthodes ou techniques de réforme jusqu'ici utilisées par l'Etat et qui ont suffisamment montré leurs limites.

Dès lors que le système éducatif, l'école en général est reconnue comme une sphère d'expression de plusieurs sensibilités, il faut d'abord logiquement penser à impliquer tous les acteurs du système dans toutes les tentatives ou procédure de réforme visant à tirer l'institution scolaire de la crise qu'elle traverse.

Ainsi, selon Badara Ndiaye, le principe de base de cette réforme doit être une « planification stratégique » à l'image du modèle américain, orientée par un débat global et une réforme en profondeur¹.

Pour ce faire, l'Etat devra par exemple :

- prévoir sur la base des données démographiques disponibles, l'accroissement du nombre d'inscriptions potentielles à chaque niveau de l'enseignement national (sur 5 à 10 ans) ;

- faire des estimations sur les coûts unitaires à chaque niveau ou considérer une éventuelle hausse sur laquelle il se fonde pour évaluer l'augmentation du budget nécessaire pour absorber ces fluctuations ;

- procéder à des prévisions d'accroissement, de maintenance ou de baisse des crédits dont pourra réellement bénéficier l'éducation par exemple pour les 5 à 10 prochaines années ;

- ainsi, il sera à même de savoir et de maîtriser les accommodations possibles entre la qualité et la quantité et entre les différents degrés d'enseignement ; comment améliorer l'efficacité interne des écoles pour réduire

¹ NDIAYE B., Spécialiste en éducation à l'UNESCO, lors d'une conférence publique de AJ/PADS à l'UGB sur le thème : La crise de l'éducation, quelles alternatives ?

les coûts internes ; et comment accroître également de façon progressive la productivité des enseignants dans les dix prochaines années quand on sait que ces derniers constituent le facteur le plus coûteux pour l'éducation ;

- ce sera aussi pour l'Etat, une chance de rentabiliser pleinement les installations et l'équipement qui constituent le deuxième facteur de dépense en matière d'éducation ;

- l'Etat devra également dans la même perspective, voir les changements fondamentaux à opérer au niveau de la structure, la logistique, les technologies éducatives, les programmes d'enseignement et leur contenu et aussi les emplois du temps scolaires afin d'apporter les améliorations nécessaires sur le plan de l'efficacité et de la qualité de l'apprentissage.

En considérations générales , voilà les urgences réelles à prendre en charge pour rentabiliser et optimiser les structures scolaires en général, les moyens et les personnels .

Cependant, contrairement à la méthode toujours utilisée par l'Etat, ces différentes opérations exigent l'implication de toutes les sensibilités, de tous les acteurs du système éducatif global et à tous les niveaux de décision et d'exécution.

Malheureusement, comme le note Abdou SYLLA, « ... les syndicats d'enseignants et leurs militants ne se sentent ni concernés, ni impliqués, considérant que le gouvernement se soumet aux injonctions de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International. »¹.

Pour réussir ce challenge d'une réforme effective du système éducatif des mesures spécifiques par rapport aux objectifs globaux plus haut mentionnés devront être prises et appliquées au niveau des différents compartiments ou secteurs du système éducatif en général et de l'enseignement moyen et secondaire en particulier.

¹ SYLLA A., Op.Cit, p. 424.

I - 1 : AUX NIVEAUX BUDGETAIRE, INFRASTRUCTUREL ET MATERIEL

Ici, il s'agira essentiellement pour les pouvoirs publics de procéder, par le biais des mesures plus haut analysées, à une augmentation conséquente du budget destiné à l'éducation en améliorant son pourcentage sur le budget national.

A cet effet, l'Etat pourra subséquemment résorber le manque criard d'infrastructures, de manuels scolaires, de matériels didactiques et de mobilier scolaire qui a un impact très négatif sur la qualité de l'enseignement et son efficacité.

Cependant, on peut remarquer en revanche avec Abdou SYLLA que sans service de maintenance et d'entretien des infrastructures et du patrimoine (mobilier, manuels scolaires, moyens didactiques etc), ni planification rigoureuse qui oriente le développement de l'école, les urgences matérielles et pédagogiques ne peuvent manquer de surgir au moment où l'Etat ne dispose justement plus ou de moins en moins des moyens de faire face à cette crise de l'école.¹

Par conséquent, cette politique budgétaire, infrastructurelle et matérielle ne saurait avoir de portée réellement significative que lorsqu'elle est accompagnée d'un recrutement et d'une formation conséquente et efficace d'un personnel administratif et technique dont les défaillances sont de plus en plus déplorables pour le système éducatif.

Au niveau du moyen – secondaire, les perspectives ou alternatives à trouver à cette situation de crise sont les mêmes que pour le système éducatif global avec quelques particularités pour le cas spécifique des établissements moyens et secondaires de la ville de Saint – Louis.

En effet, ce qui fait la particularité de ces infrastructures scolaires au niveau de la ville de Saint – Louis, c'est leur âge très avancé(elles ont été presque toutes construites depuis la période coloniale).

¹ SYLLA A., Op.Cit.

Ainsi, la vétusté de ces bâtis scolaires et le rythme croissant de leur fréquentation (évolution des effectifs) nécessitent qu'ils soient réformés là où d'autres infrastructures peuvent se contenter de réparations ou d'opérations de maintenance.

La construction d'autres structures d'enseignement moyen et secondaire est d'une urgence pesante avec la plupart des cas, des menaces permanentes d'effondrement des locaux : salles de classe ou bureaux.

Au plan de la dotation matérielle et de l'équipement, les difficultés rencontrées sont communes à tous les ordres d'enseignement même si à des degrés relativement variables d'un établissement ou d'un cycle à un autre.

Il se pose toujours le problème de la réparation ou de la dotation des établissements en tables – bancs, bureaux, chaises, armoires, mais également et surtout de dotation en manuels scolaires.

A ce niveau, l'élaboration d'un budget prévisionnel à court et moyen terme de chaque établissement en fonction de ses besoins présents et envisagés permettra au conseil régional de prévoir également à court et moyen terme, voire à long terme une meilleure politique d'équipement par priorités.

I – 2 : AU NIVEAU DE LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS

A ce titre la nouvelle politique d'éducation au civisme initiée par l'Etat est à encourager mais aussi à davantage orienter vers une conscientisation des populations sur l'importance et le rôle primordial de l'école dans le procès de développement national.

Ceci devra permettre de reconcilier les populations à l'école dont elles n'ont cessé depuis les années 70 de se décourager et de démissionner systématiquement.

Cependant cela ne se fera point sans une politique efficace et conséquente d'intéressement des populations à la chose scolaire.

Autrement dit, l'Etat devra davantage donner une garantie de sa volonté réelle à rénover le système éducatif national en lui redonnant tous les égards qui lui sont dus et dus aux différents acteurs qui s'y déploient, le personnel enseignant tout particulièrement.

Aussi, l'Etat devra éviter de prendre souvent des engagements qui ne sont pas toujours tenus. Par exemple, comme le note Abdou SYLLA :

- des décrets ont été promulgués mais non appliqués (EGEF, CNREF, Conférence Nationale de l'Education etc) ;
- les EGEF devaient se tenir tous les 04 ans, ce qui n'a pas été appliqué par l'Etat ;
- le Fond National de l'Education dont l'importance et les enjeux ont été démontrés et reconnus n'est pas crée ;
- les négociations avec les élèves, les étudiants perdurent du fait que les élèves, les étudiants considèrent que les engagements pris par l'Etat lors de leurs négociations concernant leurs revendications ne sont pas toujours et intégralement appliqués et respectés.¹

De la même manière, les engagements que prend l'Etat avec les syndicats d'enseignants lors des négociations auxquelles participent souvent les Associations de Parents d'Elèves ne sont pas toujours respectés non plus. Cela décourage de plus en plus les différents partenaires de l'école, les parents en particulier qui sont souvent tenus comme des arbitres lors de résolution de crises épiphénoménales entre l'Etat et les élèves ou l'Etat et les enseignants.

Par conséquent, pour davantage impliquer ces populations dans la gestion et la prise en charge du système éducatif, l'Etat devra développer une politique de sensibilisation et aussi œuvrer dans le sens de reconquérir la confiance de ces dernières dont le rôle du reste dans la rénovation de notre système d'enseignement est d'une importance capitale.

¹ SYLLA A., Op.Cit.

I - 3 : LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES PERSONNELS ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF

Comme le note le professeur KI - ZERBO, la charge afférente aux personnels de l'école est difficilement compressible même si elle représente la quasi totalité du montant du budget alloué au secteur éducatif.¹

Cela montre l'importance de ce volet du système éducatif et la nécessité pour l'Etat de lui réserver une prise en charge particulière en vue de mieux dépasser les insuffisances soit en terme d'effectif soit au niveau de la qualification et donc de l'efficacité dans l'exercice d'un enseignement de qualité.

A cet effet, la nouvelle option de l'Etat à réduire le nombre de recrutements des enseignants formés au niveau des EFI pour l'enseignement élémentaire et à l'ENS pour le cycle secondaire en fonction des disponibilités de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet est une politique désavantageuse pour sa tentative de réforme et de redynamisation du système éducatif.

En effet, la satisfaction des besoins en personnel, surtout enseignants des établissements moyens et secondaires constitue aujourd'hui l'une des plus grandes urgences du système éducatif secondaire et devait dès lors être la priorité de l'Etat dans la réforme de l'éducation.

Par ailleurs, l'Etat pour combler les insuffisances à ce niveau a initié une politique de plus en plus importante de recrutement de vacataires, diplômés de l'enseignement supérieur et sans aucune formation pédagogique pour dispenser des enseignements au niveau des collèges et lycées.

Cette option devra être vite dépassée par l'Etat au profit d'un recrutement suffisant et effectif des enseignants formés au niveau de l'Ecole Normale Supérieure ou d'autres structures étatiques de formation d'enseignants en fonction de leur qualification et comme le prévoit et le suggère le rapport de la CNREF (Cf : II - 3 du chapitre II de la 2^{ème} partie).

¹ KI - ZERBO J., Op.Cit, 1990.

Quant au niveau du personnel administratif, l'Inspecteur d'Académie de la ville de Saint – Louis a signalé que pour ce qui concerne le moyen secondaire, la formation à l'introduction aux fonctions de principal et de Proviseur déjà initiée nécessite d'être étendue aux Censeurs, Surveillants Généraux et autres responsables d'établissements moyens / secondaires.¹

La mise à la disposition des écoles de personnels d'appoint incombe selon les textes de la décentralisation aux collectivités locales (articles 40 – 41 et 42 de la loi 96 – 07 portant transfert de compétences aux Régions, aux communes et aux Communautés Rurales).

Il importe dès lors d'attirer l'attention du Conseil Régional sur l'importance et l'urgence de combler les manques en personnels ATOS des établissements d'enseignement moyen et secondaire de la ville de Saint – Louis en vue d'une meilleure surveillance et d'une pérennisation des infrastructures et matériels de ces établissements.

I – 4 : REORIENTER LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Ce volet a été l'une des plus grandes préoccupations des EGEF et de la CNREF.

Ainsi, il a été proposé par exemple l'introduction des langues nationales dans le système éducatif qui reste inséparable selon le rapport d'une politique globale tendant à promouvoir les langues nationales et le rôle qui leur revient dans la vie de la Nation.

A cet effet, la CNREF a proposé :

- la révision de la législation actuelle en matière d'écriture des langues nationales ;
- l'introduction des langues nationales dans la vie officielle ;
- la promotion d'une politique d'édition et de production d'ouvrages en langues nationales ;
- la création d'un département de langues et littératures négro – africaines à la faculté des lettres de l'UCAD, avec une section en chaque langue nationale ;

¹ I.A, Saint – Louis : Rapport au CRDS, Op.Cit.

- la mise sur pied d'une nouvelle politique d'alphabétisation ;
- la préparation de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif ;
- la définition de la place des langues dans le cursus scolaire.¹

Cette revisitation des programmes d'enseignement devra également s'effectuer en fonction de nos réalités socio – culturelles propres et des valeurs qui étaient intrinsèques à l'école traditionnelle.

Cette tendance à l'africanisation du système éducatif permet selon KI – ZERBO de rehausser de façon considérable sa rentabilité externe, c'est – à – dire sa conformité avec les besoins du milieu ; elle a un impact évident aussi sur la rentabilité interne de l'école, par exemple quant l'introduction des langues maternelles accélère la maîtrise des instruments de l'écriture, de lecture et de comptabilité et stimule la créativité de l'esprit. Ainsi, on pourra selon cet auteur améliorer les performances internes du système éducatif par compression des coûts en majorant les rendements.²

*« L'africanisation reste donc la lutte permanente pour faire de l'éducation un terrain auto – centré, contrôlé par la communauté qui paie pour que le système éducatif soit à la fois un de ses moyens de vivre et une de ses raisons de vivre ».*³

Dans cette perspective, il faudra au niveau de l'enseignement fondamental, introduire l'initiation à la santé, l'alimentation et la nutrition, les éléments de la technologie scientifique, l'environnement et l'écologie, les éléments d'éducation civique (Histoire, Géographie, Institutions, Valeurs).

Ces nouvelles orientations permettront également au système éducatif de tirer davantage de profit des avantages qu'il a jusqu'ici semblé ignorer et négliger de l'éducation traditionnelle africaine.

Parmi ces avantages, nous pouvons noter entre autres :

¹ MEN Rep. du SEN. Ecole Nouvelle, Juillet 1986, pp 33 – 36

² KI – ZERBO J., Op.Cit, 1990.

³ Ibid, p. 104.

- une parfaite liaison de l'éducation à la production dont la portée est d'autant plus importante pour nos Nations qu'elles sont dans un contexte de développement et de restructuration et de redynamisation de leurs tissus économiques ;
- une articulation très poussée entre l'éducation et la société du fait de son caractère fonctionnel ; du temps fort de l'initiation à l'apprentissage de l'identité personnelle et collective par le biais d'une maîtrise de soi devant l'épreuve, le compagnonnage, suscitant des solidarités inviolables pour la vie ; le caractère immanent à ce système éducatif et qui le rendait particulièrement démocratique, malgré la distinction entre savoir caché et savoir commun ou profane ;
- l'articulation entre éducation et culture avec une parfaite immersion des éléments du savoir dans les pratiques culturelles telles que les jeux, les rites religieux, danse, musique, sport etc ;
- la cohésion entre enseignement et valeurs ethniques.

Sans cette reconsidération de ces valeurs de civilisation socio – culturelles qui ont été à travers l'histoire plus ou moins laissées en rade, toute tentative de réforme et de redynamisation du système éducatif actuel ne sera qu'incomplète et peu efficiente.

I – 5 : PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS DE FONDS POUR L'EDUCATION

Comme nous l'avons déjà vu, l'aide au développement de l'éducation des pays en développement de la part de partenaires, Bailleurs de Fonds, organisation gouvernementales, non gouvernementales ou intergouvernementales est d'une importance capitale pour les systèmes éducatifs de ces pays surtout de la part des Institutions de BRETTON WOODS.

Cependant, le contexte de crise qui justifie le recours à cette aide constitue en général en ricochet, dans bien des cas, un obstacle à l'efficacité attendue de cette même aide.

Au Sénégal, l'action des Bailleurs comme la Banque Mondiale et le FMI malgré sa permanence et son importance en terme de fonds injectés à coups de milliers de dollars ne

parvient jusqu'aujourd'hui pas à juguler la crise profonde du système éducatif à tous les niveaux d'enseignement et par rapport aux différents secteurs du système scolaire global.

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, ces actions d'aide au développement ne sont pas toujours orientées de façon efficace et conséquente par rapport aux priorités et besoins réels du système éducatif.

Ainsi, à l'occasion de la Session d'Evaluation des Etats Généraux et de la Formation tenue en 1996, l'attention de tous et particulièrement de l'Etat a été attirée sur la nécessité d'une meilleure coordination et d'une plus grande cohérence dans la démarche en vue d'une gestion optimale des différentes initiatives.

A cet effet, l'application des propositions suivantes est plus que jamais urgente et nécessaire :

- la mise sur pied par le Ministère de l'Education Nationale du Comité National des Intervenants dans l'Education (CNIE) qui aura pour mission de susciter, de coordonner, d'harmoniser et de planifier les actions des différents partenaires ;
- la décentralisation des actions du CNIE à l'échelle régionale (Inspections d'Académie) et départementale (Inspections Départementales de l'Education Nationale) ;
- la création à cet effet de deux comités : un Comité Sectoriel chargé de l'Extension du Réseau Scolaire (CSERS) et d'un Comité Sectoriel chargé des Innovations Pédagogiques (CSIP).

Ainsi, le Comité Nationale de Concertation des Intervenants dans l'Education sera l'outil par excellence de régulation et d'optimisation des divers appuis au profit de l'école.¹

Lorsqu'il s'agit de négocier par exemple des accords d'assistance ou de prendre d'autres initiatives, ce sont les agences qui peuvent certes aider le plus souvent les gouvernements à formuler leurs problèmes et leurs choix avec plus de clarté et dans une plus ample perspective (agence d'aide au développement de l'éducation).

¹ Commission Application de la Réforme dans le Formel : session d'évaluation des EGEF du 07 au 10 Août 1996 - UCAD.

Elles sont plus facilement à même d'établir des comparaisons pertinentes entre les systèmes éducatifs d'une grande variété de pays en voie de développement et par conséquent d'avoir une vision plus large et mieux indicative sur la situation et les orientations de la réforme.

Cependant, ce qu'il faut fondamentalement éviter c'est que ces partenaires imposent de façon unilatérale leurs jugements et leurs préférences, ce qui risque toujours de réduire considérablement les avantages des actions d'aide à la réforme et à l'amélioration de la qualité du système éducatif.

I - 6 : POUR UNE REVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

La revalorisation de la fonction enseignante apparaît de plus en plus comme la clé de voûte de la réforme et de la redynamisation effective du secteur de l'éducation nationale en général et particulièrement au niveau de l'enseignement moyen et secondaire.

Il reste en effet incontestable que l'enseignement demeure le pilier central du secteur éducatif et le socle sur lequel doit reposer toute tentative de rénovation de l'enseignement.

A cet effet, les EGEF et CNREF ont émis des propositions dont l'application par l'Etat n'est toujours pas effective et dont la nécessité est de plus en plus impérieuse au regard de la précarisation continue de la fonction enseignante et de ses repercussions négatives sur le système éducatif.

Ces propositions ont été notamment :

- le décrochage du statut particulier des enseignants du régime général des fonctionnaires, décrochage qui garantit une revalorisation adéquate de la fonction de l'enseignant ;
- la nécessité parallèlement d'une formation adéquate des enseignants qui recouvre tous les aspects de leur métier et se fonde sur une étude minutieuse des profils d'entrée et de sortie ;

- la régionalisation des structures de formation ; la participation du formé à la formation ; la création de formations spécialisées ;
- l'élaboration d'un mode de recrutement fondé sur des critères définis nationalement ;
- la définition des critères de choix des encadreurs qui écarte toute exclusive et tout népotisme ;
- que l'encadrement respect scrupuleusement la règle de subordination ;
- que le nombre d'enseignants occupant des postes administratifs soit réduit et que l'accès à ces postes ou fonctions soit fondé sur le mérite et la compétence ;
- la participation effective des enseignants à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique scolaire dans tous les domaines ;
- la création d'un temps d'antenne réservé aux problèmes d'éducation et ouvert aux autorités gouvernementales, aux parents d'élèves et aux syndicats d'enseignants.¹

Par rapport au statut des personnels enseignants, des propositions ont été également émises et visent essentiellement à :

- porter le nombre de corps à 14 ;
- relever la grille indiciaire ;
- compléter et préciser les vocations de certains corps ;
- créer un corps des Inspecteurs Généraux de l'Education et de la Formation ;
- améliorer la gestion démocratique des personnels.

Pour ce qui concerne les indemnités, il est toujours attendu de l'Etat :

- l'augmentation du taux à 50 % ;

¹ Cette initiative a connu une courte application par le biais de l'émission télévisée « Fenêtre sur l'Education » qui sera vite supprimée malgré ses avantages unanimement reconnus par tous les partenaires de l'école en son temps.

- l'extention aux nouveaux corps (éducateurs spécialisés, médiateurs pédagogiques, formateurs divers à titre permanent) ;
- la revalorisation de l'indemnité de logement modulée selon la charge familiale (entre 25.000 et 60.000) à défaut d'une aide à l'acquisition d'un logement.¹

Enfin l'Etat doit désormais s'évertuer à respecter ses engagements vis – à – vis des syndicats d'enseignants en commençant par l'application systématique des accords arrêtés sur les propositions de la CNREF et réactualisés par le rapport de la session d'évaluation des EGEF du 7 au 10 Août 1996.

L'Etat doit également honorer ses engagements ressortis des négociations avec les syndicats d'enseignants lors de la crise de l'année scolaire 1996 – 97 et qui a plongé le système éducatif entier dans une véritable situation d'impasse (Cf – Annexe III).

I – 7 : POUR UNE BONNE ARTICULATION ENTRE FORMATION ET EMPLOI

Dans les pays en développement en général, le secteur rural et le secteur non structuré restent selon P. H. COOMBS, de loin, les créateurs d'emplois les plus prometteurs en raison essentiellement de l'intensité du travail.

Cependant la plupart de ces emplois se révèlent bien moins lucratifs que ceux du secteur moderne et ne demandent également pas de formation très poussée.²

Ainsi, il apparaît de plus en plus nécessaire pour les Etats africains en général de favoriser une plus grande considération de ces secteurs.

Il s'agira au Sénégal notamment d'une politique d'encouragement, de canalisation, d'orientation et de soutien au secteur informel dans l'optique de réduire et de mieux rationaliser les charges salariales de l'Etat pour des fonctions souvent très peu productives et économiquement peu rentables.

¹ République du Sénégal, MEN : Ecole Nouvelle, Op.Cit.

² COOMBS P. H., Op.Cit, 1985.

Cette politique devra également s'orienter vers une articulation efficace entre le système éducatif et le secteur économique.

Cela devra se faire à la base du système scolaire et de façon progressive en orientant les programmes d'enseignement en fonction des réalités du marché et des disponibilités ou besoins du secteur de l'emploi.

Pour ce faire, des études devront être menées par des experts, économistes, sociologues etc, sur les perspectives d'articulation des modules d'enseignement aux réalités actuelles et futures du marché du travail, notamment par rapport au secteur informel.

I - 8 : DE LA PRIVATISATION DE L'ECOLE

Au regard des analyses faites dans les deux dernières parties, il est évident que cette alternative est loin d'être pertinente face à la situation actuelle.

En effet, compte tenu du contexte actuel de crise générale, particulièrement sur le plan économique et où la poussée croissante de l'inflation réduit de plus en plus le pouvoir d'achat des populations ; un contexte dans lequel l'éducation coûte de plus en plus chère avec les tendances d'universalisation et de modernisation technologique des modèles d'enseignement, il serait suicidaire pour des pays comme le nôtre d'envisager de privatiser le secteur éducatif.

Cela programmerait purement et simplement la disparition de l'école dans certaines localités puisque ne faisant plus que la faveur d'une petite classe sociale.

Par ailleurs, cette solution accentuerait également la fonction déjà reconnue à l'école de creuser les inégalités sociales avec une conséquence évidemment négative sur la qualité du système éducatif et son efficacité dans l'effort national de développement et de redynamisation des tissus socio - économique et culturel.

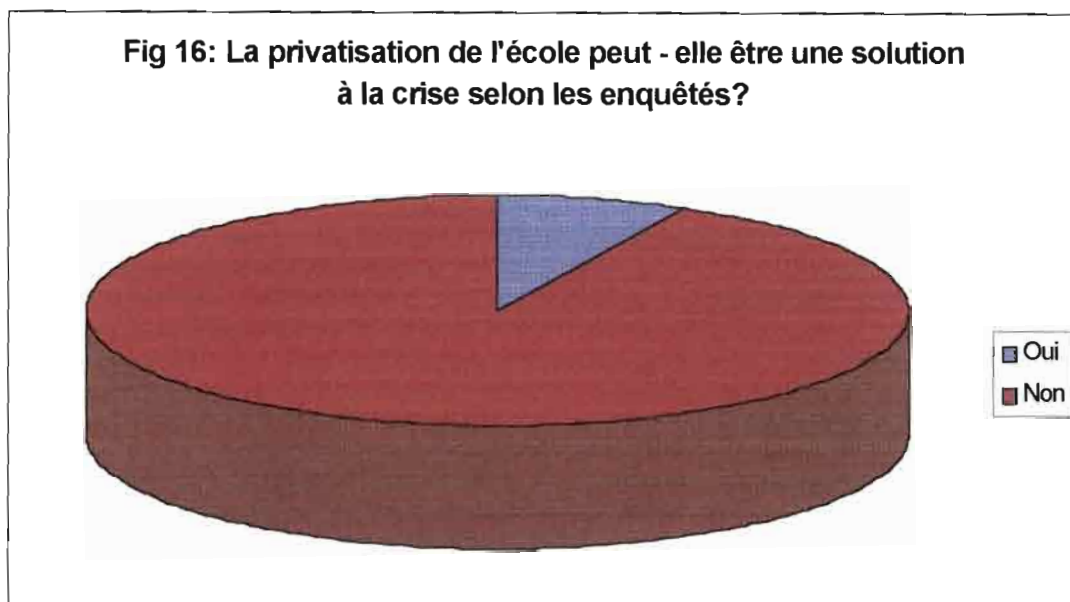
Cela justifie également que la quasi - totalité de notre échantillon considère que la privatisation de l'école sénégalaise est loin d'être une alternative à la crise actuelle que connaît l'enseignement en général, le cycle secondaire en particulier (92,5 % de l'échantillon)

Bien au contraire, il faut s'accorder avec ces acteurs et partenaires avertis de l'école que cette privatisation dont les prémices se font du reste de plus en plus sentir ne fera que précipiter davantage le système éducatif dans une situation d'impasse pouvant à la limite, si on n'y prend garde, évoluer à une situation d'aporie.

Tableau N° 14 : La privatisation de l'école est – elle envisageable comme solution à la Crise du système éducatif.

La privatisation est – elle une solution à la crise ? Selon l'ap- Préciation de :	OUI	NON	TOTAL	%
I.A	0	1	1	0,5
Provisseurs/ censeurs Principaux surveillants	3	12	15	7,5
Professeurs	3	16	19	9,5
Elèves	5	85	90	45
Parents d'élèves	4	71	75	37,5
TOTAL	15	185	200	100
%	7,5	92,5	100	

Source : Enquêtes



Source : Enquêtes.

A la place d'une privatisation, l'Etat peut et doit en revanche favoriser une politique de meilleure implication et d'une plus grande contribution économique et financière des populations et de tous les autres partenaires de l'école par l'initiative d'un cadre de concertation et de coopération pour un meilleur financement du système éducatif.

La réalisation d'un tel projet devra évidemment et inéluctablement passer par une politique préalable de redéfinition et de réorientation des objectifs de l'école en fonction du rôle effectif qu'elle doit et peut jouer dans la perspective de mise sur pied des conditions d'éclosion d'un développement social, socio - culturel et surtout économique rapide et durable au profit de la Nation entière.

I - 9 : LA REDUCTION DES DISPARITES SOCIO - ECONOMIQUES

Elle fait partie des conditions préalables à la réalisation d'un développement efficace et harmonieux du système éducatif actuel.

Il faut également remarquer que c'est l'une des opérations les plus difficiles, apparamment, à réaliser pour l'Etat.

Pour ce faire, le système éducatif lui même doit y jouer un rôle fondamental de même que l'Etat qui est censé l'organiser.

Il s'agira essentiellement dans un premier temps, comme le note P. H. COOMBS, de repenser les systèmes de financement de l'éducation en prenant en compte les différences et les inégalités des capacités des différents parents ou des différentes familles et aussi de leurs charges respectives en dépenses scolaires.¹

Il faudra également améliorer la politique d'aides et de bourses scolaires, la prise en charge des élèves issues de familles à revenus faibles dans un système d'internat social.

Cela nécessitera des enquêtes manées par des assistants sociaux auprès des familles des élèves en vue de procéder à la classification des urgences et des priorités dans la prise en charge par l'Etat de ceux dont la réussite scolaire pourrait inévitablement être compromise par des difficultés économiques.

Au niveau de la politique éducative générale, l'accent devra être enfin mis sur un équilibre des chances des habitants des différents coins du pays, de fréquenter tous les niveaux de l'enseignement.

A cet effet, la politique récemment initiée par l'Etat visant à ouvrir un collège dans chaque arrondissement et un lycée dans chaque commune est fort de mise.

Cependant, elle devra être accompagnée d'une politique de facilitation de l'accès à ces niveaux d'enseignement à toutes les couches de la localité dans laquelle ils ont été installés en prenant en compte les réalités socio - économiques des populations de celle - ci.

¹ COOMBS P. H., Op.Cit, 1985.

Chapitre II : LE ROLE DES AUTRES ACTEURS

Nous venons d'analyser dans le chapitre précédent le rôle combien important que l'Etat doit jouer dans toute perspective de réforme du système éducatif en général et celui du cycle moyen – secondaire en particulier pour le cas de quelques domaines ou besoins spécifiques à la ville de Saint – Louis.

Dans le présent chapitre nous allons montrer que l'Etat n'est pas le seul acteur et n'a pas l'exclusivité des moyens dont a besoin cette réforme de l'école, même si, du fait de l'importance démontrée de sa part de responsabilité dans les causes de cette crise, on lui reconnaît le principal rôle, la principale tâche dans cette perspective de rénovation de l'école.

Il y a en effet d'autres acteurs qui entrent en jeu et dont le rôle, certes moins important que celui de l'Etat, n'en est pas pour autant négligeable.

Il s'agit notamment des administrations centrales régionales (Conseil Régional, Inspection d'Académie), des administrations internes des lycées et collèges, des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des structures éducatives, culturelles et universitaire de la ville de Saint – Louis (UGB, CCF, IFAN, CCA, ...), et enfin des médias.

II – 1 : L'INSPECTION D'ACADEMIE ET LE CONSEIL REGIONAL DE SAINT - LOUIS

Depuis la promulgation de la loi 96 – 06 du 5 Février 1996, portant code des collectivités locales, le Conseil Régional reste le répondant direct de l'Etat au niveau de la région en matière d'éducation entre autres.

Dès lors, l'amélioration des conditions de développement du système d'enseignement moyen et secondaire dans la ville de Saint – Louis ne peut s'envisager sans l'implication effective et la sensibilisation du Conseil régional sur les urgences , les nécessité et les priorités de l'heure.

C'est dans ce cadre que l'Inspection d'Académie, en collaboration avec le Conseil Régional et d'autres partenaires de l'école envisage des perspectives de sortie de crise, dans le cadre du Programme Régional de Développement de l'Éducation (PRDE) pour la période 1998 – 2002.

Ce programme implique la participation effective de l'ensemble des structures régionales, membres du CRDE (Santé, Direction de la Statistique, Eaux et Forêts, Service Régional de Planification, Développement Communautaire, Inspection du Travail, de la Jeunesse et des Sports etc).

Pour le moyen – secondaire, les orientations générales, les objectifs et les résultats attendus de ce PRDE sont confinés dans le tableau ci – dessous :

Tableau N° 15 : Planification du PRDE pour le Moyen – Secondaire Général

CATEGORIES	PRIORITES	OBJECTIFS GLOBAUX	RESULTATS ATTENDUS
ASPECTS QUALITATIFS	Démocratisation de l'accès à l'enseignement moyen et secondaire général	OG 1] gérer rationnellement les sources infrastructurelles matérielles, financières et humaine dans un contexte de décentralisation OG 2] corriger les disparités du réseau scolaire régional	<input type="checkbox"/> Arriver à terme à un taux de réhabilitation de 100 % <input type="checkbox"/> Augmentation du patrimoine mobilier et didactique de 20% à 50% <input type="checkbox"/> Dotation financière conséquente <input type="checkbox"/> Mobilisation des ressources additionnelles <input type="checkbox"/> ouverture de lycées et collèges suivants des critères objectifs <input type="checkbox"/> Augmentation du taux de fréquentation des filles
ASPECTS QUANTITATIFS	Amélioration de la qualité de l'enseignement	OG 1] Renforcer la formation initiale et continue des personnels OG 2] Développer une politique d'éducation culturelle et d'implantation de C.D.I et de laboratoires scientifiques (C.D.I= Centres de Documentation et d'Information)	<input type="checkbox"/> Amélioration du niveau de compétence des enseignants <input type="checkbox"/> Perfectionnement du personnel administratif <input type="checkbox"/> Relèvement du niveau culturel et scientifique des élèves <input type="checkbox"/> Meilleure planification de l'équipement en manuels

Source : Inspection d'Académie.

Le PRDE devra ainsi constituer un tableau de bord dans la perspective régionale de prise en charge des défis de l'éducation et de la définition des responsabilités et des rôles des différents acteurs.

Sa réalisation n'est pas encore effective, il est encore en phase d'élaboration mais ne devra plus tarder dans sa finalisation et son application immédiate, à en croire les autorités administratives.

Aussi, pour une meilleure politique sociale en matière de bourses et d'aides scolaires, il est important d'attirer l'attention de ces autorités sur certaines aberrations.

D'une part, il est nécessaire de revoir les critères et méthodes d'attribution de ces allocations d'étude. Par exemple, du fait que la bourse est toujours octroyée pour l'année en cours, la seule moyenne du premier semestre devrait être prise en compte au lieu de la moyenne annuelle de l'élève, ce qui retarde le paiement de ces allocations souvent d'une année scolaire entière.

Puisque la bourse doit servir à mieux prendre en charge les études de l'élève, il est inconcevable qu'elle lui soit payée après ses études. En effet, avec ce retard, l'élève pourrait bien avoir des difficultés financières qui pourront déterminer négativement ses résultats. Ainsi, cet élève peut simplement risquer de perdre immédiatement la bourse l'année suivante pour avoir redoublé sa classe cette année où il n'a pas pu bénéficier à temps de cette allocation.

Egalement au niveau de la rubrique « Economies faibles », (Cf: Tableau N° 15), certains pensent et à juste titre, qu'il faut étudier les revenus en fonction des charges familiales car il existe très souvent des familles où les parents ont un salaire de 125.000 F CFA par exemple et qui vivent une situation familiale beaucoup plus difficile que celle des parents ayant un salaire de moins de 75.000 F. Tout dépend donc des charges familiales des parents, d'où la nécessité de mener au préalable des enquêtes sociales.

II - 2 : LES ADMINISTRATIONS INTERNES DES LYCEES ET COLLEGES

Leur place reste aussi non négligeable dans le processus de résolution des multiples et diverses difficultés qui gangrènent le bon fonctionnement du système éducatif au moyen secondaire.

Ainsi, elles devront s'orienter vers une prise en charge plus sérieuse et une assumption consciencieuse et responsable des tâches administratives qui leur sont dévolues.

Il se pose en effet à ce niveau un problème de déontologie qui se manifeste particulièrement par des tendances à la sinécure mais aussi favorisé par l'absence d'un système rigoureux de contrôle et de supervision qu'il est nécessaire à cet effet de mettre sur pied.

Outre ce facteur, il y a également une nécessité de moderniser l'administration scolaire des établissements d'enseignement moyen et secondaire.

A ce propos, l'I.A note dans le rapport au C.R.D Spécial de 1998 qu'il s'ouvre au niveau du moyen - secondaire d'heureuses perspectives avec le programme de génie civile initié dans le cadre du Projet Education II - Composante II.¹

Cependant, ce programme se limite encore au niveau de l'enseignement moyen scientifique.

Il est souhaitable que cet appui s'étende à l'enseignement moyen et secondaire général et qu'il prenne en charge des volets comme l'équipement en matériel informatique, en appareils de reprographie etc. comme cela a été déjà fait au niveau des I.D.E.N et de l'I.A.

Egalement, il faut encourager et / ou préconiser la généralisation des actions de certains partenaires de la régions en matière d'éducation en vue d'une intégration des établissements d'enseignement moyen et secondaire : c'est le cas de la fondation Paul Gérin Lajoie (F.P.G.L).

¹ Rapport au CRDS, Op.Cit.

II – 3 : LES ENSEIGNANTS

Ils constituent, nous l'avons vu, le pilier central dans l'impulsion de la réforme du système éducatif au moyen – secondaire.

Dès lors, il convient de les appeler à plus de rigueur et surtout de patriotisme mais également à un sens plus large du sacrifice, du dépassement et des responsabilités.

Cela devra être le rôle de l'Etat qui ne peut cependant y parvenir qu'en passant d'abord par une politique conséquente et effective de revalorisation de la fonction enseignante.

Au niveau syndical, il y a lieu de songer à une unification du mouvement syndical national afin de lui donner désormais une réelle efficacité et son importance véritable.

II – 4 : LES ELEVES

Ils doivent davantage se conscientiser sur les enjeux réels de cette situation de crise scolaire sur leur avenir.

Ils doivent désormais se refuser à sacrifier leur carrière et leur avenir à l'autel de revendications sempiternelles bien que d'une noblesse et d'une justesse incontestables.

Par ailleurs, il incombe également aux élèves d'aider à une meilleure pérennisation des acquis infrastructurels, matériels surtout pour ce qui concerne les manuels scolaires en vue de réduire les dépenses lourdes et diverses qu'occasionne l'école autant pour l'Etat que pour leurs parents.

Enfin les élèves doivent s'orienter vers une participation consciente et efficace à l'édification d'une école nouvelle, démocratique, laïque, et répondant aux attentes nourries en elle par la nation.

II - 5 : LES PARENTS D'ELEVES

L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme votée par les Nations Unis stipule que les parents ont, par priorité, le droit de choisir l'éducation à donner à leurs enfants. Et selon Jean PIAGET, il va de soi qu'à cet égard, si « toute personne a droit à l'éducation », les parents possèdent aussi également « par priorité », le droit d'être sinon éduqués, du moins informés et même formés quant à la meilleure éducation à donner à leurs enfants.

Dès lors, deux mesures sont à encourager, poursuit cet auteur :

- en premier lieu, l'organisation des congrès d' « éducation familiale » dont les deux buts simultanés sont d'attirer l'attention des parents sur les problèmes de l'éducation intérieure à la famille et de les renseigner sur les questions scolaires et pédagogiques en général ;
- en second lieu, l'initiative dans tous les milieux où l'éducation nouvelle prend une certaine importance, des mouvements de collaboration entre l'école et la famille.¹

C'est donc dans cette logique générale qu'il sera possible d'une part de susciter une liaison et un intérêt mutuels entre l'école et les parents et d'autre part aussi de rapprocher l'école de la vie ou des préoccupations professionnelles des parents.

D'autre part, il appartient aujourd'hui aux parents de mieux aider au développement scolaire en préparant l'enfant dans le cadre d'une éducation familiale continue à mieux s'intégrer dans le système scolaire, tout en ayant conscience de son importance et du rôle qu'il doit y jouer.

Cela devra nécessairement passer par une redéfinition et une redynamisation des structures de regroupement des parents d'élèves en l'occurrence les A.P.E en vue de mieux y intéresser les parents et également de les rendre plus bénéfiques pour l'école.

¹ PIAGET J., Op.Cit, 1972.

II - 6: LES INSTITUTIONS EDUCATIVES, CULTURELLES ET UNIVERSITAIRE DE LA VILLE DE SAINT - LOUIS

Il s'agit notamment de l'université Gaston BERGER de Saint - Louis, du Centre Culturel Français, du Centre Culturel Africain, de l'IFAN et de toute autre structure de la région ayant la même vocation éducative ou culturelle.

Elles constituent pour l'enseignement pré - universitaire (moyen - secondaire) des structures d'appoint, permettant d'améliorer et de compléter la formation pédagogique formelle reçue au niveau de l'école.

Leur importance est d'autant plus grande qu'elles offrent à ces élèves des perspectives et des avantages pédagogiques diverses et dans un cadre optionnel, en rupture avec les méthodes contraignantes et rigoureuses d'apprentissage des écoles.

En vue de mieux les rentabiliser, en faveur de l'enseignement moyen - secondaire, il faudra par exemple encourager la fréquentation par les élèves des salles de lecture mises à leur disposition avec un système de contrôle suivi des lectures.

Chaque établissement pourra par exemple élaborer un calendrier semestriel des séances de lecture par groupe d'élèves et par rotation puis procéder au contrôle des lectures des élèves dans le cadre d'un cours semestriel destiné à cet effet et supervisé par les enseignants de chaque classe à tour de rôle et selon leurs disciplines.

Pour ce qui concerne l'Université, il est envisageable d'initier dans un cadre plus ou moins formel, l'organisation de cours particuliers dispensés par des étudiants aux lycées et collégiens en fonction de leurs domaines de formation universitaire, comme cela se fait de plus en plus dans les quartiers avec les cours de vacances organisés par les Associations Sportives et Culturelles (A.S.C.).

Ainsi, un planning pédagogique et « financier » sera établi de concert entre les étudiants désireux d'y participer et les élèves ou parents d'élèves intéressés par ce programme.

II - 7 : LES MEDIAS

Ils peuvent, s'ils sont bien maîtrisés avoir un impact tout à fait contraire à celui qu'ils ont actuellement sur le système éducatif en général et qui en accentue de plus en plus les difficultés à se redynamiser.

En effet, les médias peuvent parfaitement constituer un puissant facteur d'éducation mais aussi un moteur d'impulsion et de facilitation des politiques de réforme éducative scolaire.¹

Cependant, pour ce faire, il sera d'abord nécessaire de revoir les programmes médiatiques surtout de l'audiovisuel et de les articuler davantage aux politiques éducatives de l'Etat.

A cet effet, la priorité devra être donnée à des émissions de portée éducative et culturelle à des documentaires relatifs à nos propres réalités et valeurs surtout traditionnelles.

L'outil médiatique peut également et doit faciliter la communication entre l'Etat et les différents autres acteurs de l'école dans le cadre par exemple de débats radio – télévisés pendant lesquels seront traités progressivement les différents enjeux du système éducatif afin de mieux en orienter la réforme dans un cadre de large concertation, libre et démocratique.

¹ LEFRANC R., 1982, *Aperçus sur l'enseignement dans le monde : Situations et tendances*, Paris, CASTERMAN, pp 88 – 89, 152 p.

CONCLUSION

Au regard des résultats obtenus dans le cadre de cette recherche et en considération des analyses que nous en avons ici faites, il apparaît en définitive, d'une part, que le double intérêt de ce thème, annoncé dans la problématique se confirme.

D'autre part, compte tenu du lien logique que nous avons dégagé entre l'intérêt de cette étude et notre hypothèse de recherche, nous pouvons en subséquence de tout ce qui précède, valider cette hypothèse.

En effet, ce thème de recherche avait pour nous, a priori, l'intérêt de faire saisir les réalités et les dimensions exactes des difficultés que connaît l'enseignement moyen et secondaire – général dans la ville de Saint – Louis et les perspectives conséquentes de réforme envisageables.

Aussi, devait – il nous permettre de renseigner en général sur la crise de l'éducation au niveau national et les solutions immédiates à lui apporter.

Ainsi, nous avons pu , tout au long de nos analyses, nous rendre compte que cette crise que connaît l'enseignement moyen – secondaire général à Saint – Louis s'inscrit globalement dans un ordre de crise du système éducatif national, comme nous l'avons montré dans les deuxième et troisième parties, avec quelques réalités spécifiques à la ville de Saint – Louis, eu – égard essentiellement à sa place dans l'histoire coloniale nationale d'une part et d'autre part, à ses réalités socio – économiques actuelles.

Dès lors, nous pouvons, en reconsidérant notre hypothèse de recherche, retenir qu'effectivement, le rôle de l'Etat demeure primordial dans cette situation de crise générale que vit le secteur éducatif sénégalais.

Par conséquent, il faudra inévitablement envisager toute perspective de réforme dans une logique globale nationale et aussi considérer que l'Etat devra y jouer le premier rôle, tout en impliquant cependant, de façon démocratique et par la concertation, l'ensemble des autres acteurs et partenaires de l'école, y compris les Bailleurs de Fonds dont l'action devra être particulièrement et fondamentalement mieux rentabilisée.

Par ailleurs, il faudra noter également que depuis les indépendances, l'effort des autorités gouvernementales dans le sens d'une rénovation de notre système éducatif est resté

permanent mais sans jamais, et ce jusqu'aujourd'hui, donner effectivement les résultats escomptés.¹

Si cela peut s'expliquer d'une part par le contexte difficile de développement et de faiblesse du tissu économique national, il n'en demeure pas moins que d'autre part, il se pose le problème de l'efficacité des méthodes et systèmes de réforme initiés jusqu'ici au niveau de ce secteur.

Souvent, il s'est en effet posé une difficulté majeure de coordination des actions des différents acteurs ou encore d'application des mesures arrêtées par l'Etat à l'issue par exemple de concertations menées avec les autres composantes du système scolaire (enseignants, parents d'élèves, élèves, étudiants, etc).

De même, le partenariat entre l'école et les Bailleurs de Fonds souffre particulièrement de ce manque de coordination par rapport notamment aux priorités réelles du secteur éducatif national et des orientations souvent données à l'action de ces partenaires au développement de l'éducation.

En vue d'une meilleure prise en charge de cette situation globale de crise scolaire et éducative, l'Etat devra fondamentalement réorienter ses actions dans une perspective de redéfinition des objectifs réels de l'école et de son rôle dans un contexte de développement socio – économique.

Egalement, il faudra redéfinir et reconsidérer fondamentalement nos réalités et valeurs socio – économiques et surtout culturelles traditionnelles en vue d'en faire tirer tous les avantages au système éducatif actuel.

Une revalorisation de la fonction enseignante s'impose également plus que jamais de même qu'une politique de planification stratégique de l'école, accompagnée d'une politique financière conséquente à partir d'un diagnostic général du système éducatif et des priorités réelles qu'il présente.

Cependant, cela ne saurait se faire sans que soient parallèlement pris en compte effectivement la situation économique actuelle d'un pays en développement et par conséquent, les difficultés financières des populations en général.

¹ Ce processus est en effet enclenché depuis 1961 avec la convocation de la réunion des Ministres de l'Education Nationale d'Afrique, à Addis Abéba, sous l'égide de l'UNESCO.

Par rapport au cas particulier de l'enseignement moyen et secondaire général dans la ville de Saint - Louis, on peut signaler la nécessité de la prise en charge particulière de certaines réalités exclusivement spécifiques à cette ville et qui impliquent une attention singulière de la part de l'Etat.

En définitive, il faut aujourd'hui aller dans le sens d'un débat national afin de favoriser les conditions d'une réforme effective de notre système éducatif national qui va du reste de plus en plus mal.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

OUVRAGES ET DICTIONNAIRES :

1. BACHELARD G. (1986), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie Vrin, 260 pages.
2. BERTHELOT J.M.(1990), *L'intelligence du social*, Paris, PUF, 149 pa, Toulouse ges ;
3. BORNADEL R. (1992), *Saint – Louis du Sénégal : mort ou naissance ?*, Paris Harmattan, 423 pages.
4. BOUDON R. (1973), *L'inégalité des chances*, Paris, Armand Colin, 398 pages.
5. BOUDON R. (1990), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Librairie Larousse
6. BOURDIEU P. et PASSERON J. C. (1964), *les héritiers*, Paris, Ed.Minuit, 189 pages.
7. BOURDIEU P. et PASSERON J. C., (1970) *La reproduction*, Paris, Minuit, 2^{ème} édition, 281 pages ;
8. BOURDIEU P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 670 pages.
9. BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 477 pages.
10. CHARBIT. Y. NDIAYE S. (1994), *La population du Sénégal*, DPS, CERPAA, 618 pages.
11. CELIS G. R. (1990), *La faillite de l'enseignement blanc en Afrique Noire*, Paris, l'Harmattan.
12. COULON C. (1972), *Problèmes et perspectives de l'Education dans un Etat du Tiers – Monde : le cas du Sénégal*, Institut Politique de Bordeaux, CEAN.
13. CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Ed. du Seuil, 445 p.
14. DELFAUD P. et Alii (1984), *Crises, mutations et formation*, Paris, EDLIG, 142 p.

15. DIEL P. (1977), *Education et rééducation*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
16. DIOP A. B. (1981), *La société Wolof*, Présence Africaine.
17. DIOP M. C., DIOUF M. (1990), *Le Sénégal sous Abdou DIOUF*, Paris, Karthala.
18. DIOP M. C. (1992), *Sénégal :Trajectoires d'un Etat*, Dakar, CODESRIA.
19. DIOUF M. et Alii (1994), *Liberté académique en Afrique*, Dakar, CODESRIA.
20. DOGBE Y. E. (1975), *La crise de l'éducation*, Dakar, NEA.
21. DURAND J. P. et WEIL R. (Dir), (1994), *Sociologie contemporaine*, Paris, Ed. Vigot, 644 p.
22. DURKHEIM E. (1938), *Education et sociologie*, Paris, PUF, 130 p.
23. DURKHEIM E. (1993), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Quadrige, PUF, 152 p.
24. DURKHEIM E. (1995), *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte.
25. ERNY P. (1972), *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 30 p.
26. FERREOL G. et Alii (1995), *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Armand Colin.
27. GABAUDE J. M. (1982), *Pédagogie, culture et idéologie*, UTM, Ed. 31030.
28. GAUDIN J. P. (1989), *Crises urbaines et innovations municipales*, Paris, PUF, 166 p.
29. GOSSELIN G. (1992), *Une éthique des sciences sociales*, Paris, Harmattan.
30. GRAVITZ M. (1990), *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 9^{ème} Ed. 870 p.
31. HAVELOCK A. et HUBERMAN M. H. (1980), *Innovations et problèmes de l'éducation. Théorie et réalités dans les pays en développement*, Paris, UNESCO.
32. ISAMBERT J. (1970), *Crise de la société, crise de l'enseignement*, Paris, PUF, 114 p.

33. DE KETELE J. M. (1981), *Représentation qu'ont de l'école les parents, élèves et professeurs de l'enseignement technique*, UTM, Cour Bataille, Ed. 3103.
34. KROL P. A. (1994), *Avoir 20 ans en Afrique*, Paris, Ed. Harmattan, 256 p.
35. LALEYE I. P. et Alii, (1996), *Organisation économique et cultures africaines : de l'homo œconomicus à l'homo situs*, Paris, Ed. Harmattan.
36. LEBRAS F. (1993), *Les règles d'or pour rédiger un rapport, un mémoire, une thèse*, Paris, Ed. Marabout, Allem, Belgique.
37. LEON A., (1991), *Colonisation Enseignement et Education, Etude historique et comparative*, Paris, Ed. Harmattan.
38. LEFRANC R. et Alii (1982), *Aperçus sur l'enseignement dans le monde : situations et tendances*, Paris, Casterman, 152 p.
39. LY B. (1967), *L'honneur dans les sociétés Wolof et Toucouleur du Sénégal*, Présence Africaine, N° 61.
40. LY B. (1989), *Problèmes épistémologiques et méthodiques des sciences sociales en Afrique*, Dakar, CODESRIA, UNESCO.
41. MIALARET G. (1976), *Les sciences de l'éducation*, Coll. « Que – sais – je », N° 1645, Paris, PUF.
42. NORECK J. P. et Alii, (1995), *Dictionnaire de sociologie : les mécanismes et les auteurs*, Paris, Ed. Hatier.
43. PIAGET J. (1972), *Où va l'éducation*, Paris, UNESCO, 152 p.
44. QUIVY R. et CAMPENHOUDT L. V., (1988), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 270 p.
45. ROCHER G., (1968), *Introduction à la sociologie générale, l'action sociale*, H.M.H, 187 p
46. ROUSSEAU J. J., (1964), *Emile ou de l'éducation*, Paris, Ed. Garnier.

47. SEGALEN M., (1996), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, Masson, 4^{ème} Ed, 296 p.
48. SYLLA A., (1987), *L'école future pour qui ? Crise scolaire et réforme au Sénégal*, ENDA, 122 p.
49. TANGUY L., (1986), *L'introuvable relation formation – emploi : un état de recherche en France*, Paris, Documentation Française.
50. WILSON J., (1974), *Problèmes liés à la réforme de l'administration des systèmes d'enseignement scolaire*, EDUCAFRICA, Dakar, Vol. I.

ARTICLES ET THESES :

1. CAMARD C., (1965), *Saint – Louis du Sénégal : Etude du développement urbain*, Thèse pour le Doctorat de Troisième Cycle, 322 p.
2. MBODJ G., (1982), « *Acculturation et enculturation en pédagogie* », in Dossier de l'Education, Toulouse, Ed. de Milan.
3. MBODJ G., (1987), *Corporeité et socialisation en milieu Wolof. Place et importance du corps et des pratiques corporelles dans la société Wolof*, Toulouse, Thèse pour le Doctorat d'Etat ès – Lettres et Sciences Humaines.
4. MBODJ G., (1993), « *Domaines et dimensions de la crise sociétale de la jeunesse au Sénégal* », in URED N° 2, 110 p.
5. NIANE B., (1984), *Sociologie des enseignants sénégalais*, (Contribution à l'étude d'un groupe professionnel), Thèse pour le Doctorat de Troisième Cycle de Sociologie.

DOCUMENTS ET REVUES

1. BANQUE MONDIALE, (1988), *L'éducation en Afrique Subsaharienne. Pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion*, Washington, B.M.
2. COLLECTION SCIENCE DE L'EDUCATION, (1985), « *L'histoire de l'éducation, l'économie de l'éducation* », CRDP, Strasbourg.
3. COURRIER – DOSSIER, (1988), « *L'espoir un défi des années 90* ».
4. DIOP A. B., (1987), « *Stratégies familiales, stratégies résidentielles en milieu urbain : un système résidentiel dans l'agglomération dakaroise* », in *Famille et Résidence dans les villes africaines* : Dakar, Bamako, Saint – Louis, Lomé, PARIS, l'Harmattan.
5. LE PEDAGOGUE (1977), « *Echecs scolaires* », in *Le Pédagogue* N° 7 du mois de décembre 1977, pp 14 – 17.
6. LE PEDAGOGUE (1977), « *Les Déperditions scolaires* », in *Le Pédagogue* N° 7 du mois de décembre 1977.
7. NDIAYE B., (1994), « *L'école de la dette : le cas du Sénégal* », Dossier Spécial du CADTM / B.M., F.M.I.
8. ORSTOM, (1983), « *Elites et changement en Afrique* », Paris, ORSTOM.
9. ORSTOM, (1985), « *Jeunesse, développement et changements sociaux* », Cahier de la série Sciences Humaines, Vol. XXI.
10. REPUBLIQUE DU SENEGAL, (1978), *Réalités et perspectives d'une éducation moderne*, Dakar, M.E.N.
11. REPUBLIQUE DU SENEGAL, (1986), *Ecole Nouvelle*, Dakar, M.E.N., 61 p.
12. REPUBLIQUE DU SENEGAL, (1996), *Textes de Loi de la décentralisation*, Ministère de l'Intérieur.

13. REPUBLIQUE DU SENEGAL, (1997), *Plan d'orientation pour le développement économique et social 1996 – 2001. (IX^{ème} Plan). Compétitivité et développement humain durable*, Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, Direction de la Planification.
14. SARRAUT A., (1921), « *la mise en valeur des colonies françaises* », in *Annuaire du Gouvernement de l'A.O.F.*, Paris.
15. UNESCO, (1988), *Famille, Enfant et Développement en Afrique*, 111 p.
16. UNESCO, (1990), « *L'action mondiale pour l'éducation* ».

ANNEXES

SOMMAIRE (*ANNEXES*)

Annexe I :

Tableaux (voir liste des tableaux).

Annexe II :

II – 1 : Guide d'entretien

II – 2 : Questionnaire N° 1

II – 3 : Questionnaire N° 2

II – 4 : Questionnaire N° 3

Annexe III :

III – 1 : Des préalables pour l'avènement d'une école sénégalaise réellement nationale, démocratique, populaire et laïque, SUDES, 07 Août 1996.

III – 2 : Protocole d'accord Gouvernement / Syndicats de l'enseignement, du 16 Mai 1997.

III – 3 : Compte rendu des négociations Gouvernements / Syndicats d'enseignants, SNEMS, UDEN du 18 Mai 1997.

III – 4 : Préavis de grève, du 18 Décembre 1997.

III – 5 : Déclaration du SUDES du 20 Mai 1998

III – 6 : Loi d'orientation de l'Education Nationale, N° 91 – 22 du 16 Février 1991.

ANNEXE I

**Tableau N° 16 : Flux interne des Collèges (ADB – A. PEY – AMD – ATS – HLG – ADCN – AF – PMS)
de 93 – 94 à 97 – 98.**

Année scolaires	Effectifs				Passants				Redoublants				Exclus				Abandons			
	G	F	T	%	G	F	T	%	G	F	T	%	G	F	T	%	G	F	T	%
93-94	2990	1656	4646	--	2047	1074	3121	67,17	498	306	804	17,30	350	269	619	13,32	23	9	32	0,68
94-95	2934	1794	4728	--	2091	1232	3323	70,28	532	313	845	17,87	295	223	518	10,95	22	29	51	1,07
95-96	2800	1739	4599	--	2005	1135	3140	68,27	484	329	813	17,67	330	284	614	13,35	29	17	46	1,02
96-97	2790	1634	4424	--	1898	1217	3115	70,41	417	309	726	16,41	302	237	539	12,18	30	11	41	0,92
97-98	2604	1801	4375	--	1913	1252	3165	72,34	388	324	712	16,27	309	240	549	12,54	35	15	53	1,21

Sources : I.A et Etablissements.

Tableau N° 16 : Flux interne des Lycées (LAF – LCG – LCOFT – PMS)
de 93 – 94 à 97 – 98.

Année scolaires	Effectifs				Passants				Redoublants				Exclus				Abandons			
	G	F	T	%	G	F	T	%	G	F	T	%	G	F	T	%	G	F	T	%
93-94	2167	918	3085	--	1575	575	2150	69,69	371	227	598	19,38	313	114	427	13,84	02	03	05	0,16
94-95	2182	957	3139	--	1705	744	2449	78,01	379	200	579	18,44	48	55	103	3,28	00	08	08	0,25
95-96	1990	956	2946	--	1265	567	1832	62,14	448	236	684	23,21	249	138	387	13,13	27	16	43	1,45
96-97	1869	1006	2875	--	1259	518	1777	61,80	427	210	637	22,15	218	189	407	14,15	28	21	49	1,70
97-98	1719	946	2665	--	1022	656	1678	62,96	373	239	612	22,96	293	139	432	16,21	27	09	36	1,35

Sources : I.A et Etablissements

Tableau 18 : Par quoi se manifeste le plus la crise selon les enquêtés

Manifestations De la crise Selon les enquêtés	Manque D'infrastructure et de matériel	Grèves cycliques exclu- sions mau- vais résult. Aux examens	Baisse du niveau des élèves	Crise de l'emploi, chômage des jeunes	Absence de respect entre professeurs et élèves, crise d'autorité	TOTAL	%
I.A	01	00	00	00	00	01	0,5
Prov. / Censeurs Princ. / Surveil.	04	01	05	02	03	15	7,5
Professeurs	05	02	08	01	03	19	9,5
Elèves	28	30	08	10	14	90	45
Parents d'élèves	08	38	05	21	03	75	37,5
TOTAL	46	71	26	34	23	200	100
%	23	35,5	13	17	11,5	100	

Source : Enquêtes

Tableau N° 19 : Situation matrimoniale des parents d'élèves

Situation matrimoniale	Effectifs	%
Marié (e) - Polygamie	33	44
Marié (e) - Monogamie	12	16
Célibataire	02	02,66
Divorcé (e)	15	20
Veuf (ve)	13	17,33
TOTAL	75	100

Source : Enquêtes.

Tableau N° 20 : Affiliation des parents et degré de dynamisme au niveau des A.P.E

Affiliation et degré de dynamisme Selon les parents	Non affilié	Pas dynamique	Peu dynamique	Très dynamique	TOTAL	%
Parents	32	07	19	17	75	100
%	42,66	09,33	25,33	22,66	100	

Source : Enquêtes.

Tableau N° 21 : Situation familiale des élèves

Situation familiale des élèves	Effectifs	%
Vit avec ses deux parents (monogamie)	42	46,66
Vit avec ses deux parents (Polygamie)	30	33,33
Vit avec sa mère (père décédé)	01	01,11
Vit avec un tuteur (orphelin total)	05	05,55
Vit chez un oncle (orphelin de père)	09	10
Vit avec sa mère (parents divorcés)	03	03,33
TOTAL	90	100

Source : Enquêtes.**Tableau N° 22 : Enseignement des professeurs du public dans le privé :**

Enseignez – vous parallè – lement dans le privé ? Selon les professeurs	OUI	NON	%
Professeurs	11	08	19
TOTAL	11	08	19
%	57,89	42,11	100

Source : Enquêtes

Tableau N° 23: TABLEAU DES COEFFICIENTS : SÉRIE L

97

SÉRIE L ₁ <i>option 1a</i> LANGUES ET CIVILISATIONS ANCIENNES			SÉRIE L ₁ OPTION 1B (LANGUES ET CIVILISATIONS ANCIENNES)				
MATIÈRES	COEF	OBSERVATIONS	MATIÈRES	COEF	OBSERVATIONS		
E C R I T	Français	6	<u>Dominantes</u>	E C R I T	Français	6	<u>Dominantes</u>
	Philosophie	6	Français		Philosophie	6	Français
	Histoire et Géographie	2	Philosophie		Histoire et Géographie	2	Philosophie
	Langue vivante I	2	langues classiques		Langue vivante I	3	Latin ou arabe classique
	Mathématiques	2			Mathématiques	2	
	Grec	5	<u>non dominantes</u>		Latin ou Arabe class	5	<u>Non Dominantes</u>
	Latin ou arabe classique	5	langues vivantes Histoire et Géographie Mathématiques		Langue vivante II	2	Histoire-Géographie Langue vivante I Mathématiques
			<i>Par de Greco</i>				
SÉRIE L ₁ LANGUES ET CIVILISATION ANCIENNES Modernes			SÉRIE L ₂ SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
MATIÈRES	COEF	OBSERVATIONS	MATIÈRES	COEF	OBSERVATION		
E C R I T	Français	6	<u>Dominantes</u>	E C R I T	Français	5	<u>Dominantes</u>
	Philosophie	4	Français		Philosophie	6	Français
	Histoire et Géographie	2	Philosophie		Histoire et Géographie	6	Philosophie
	Langue Vivante I	4	Langue vivante I		Langue Vivante I	4	Histoire-Géographie
	Mathématiques	2	Langue vivante II		Mathématiques	2	Langue vivante I
	Langues vivante II	4			Langue Vivante II ou	2	
O B S O L	Langue Vivante I	2	<u>Non Dominantes</u> Histoire-Géographie Mathématiques	Economie	2	<u>Non Dominantes</u>	
				Sciences de la Nature (sciences physiques ou sciences naturelles)	2	Langue vivante II ou Économie Générale Mathématiques et sciences de la Nature	

Source: I.A.

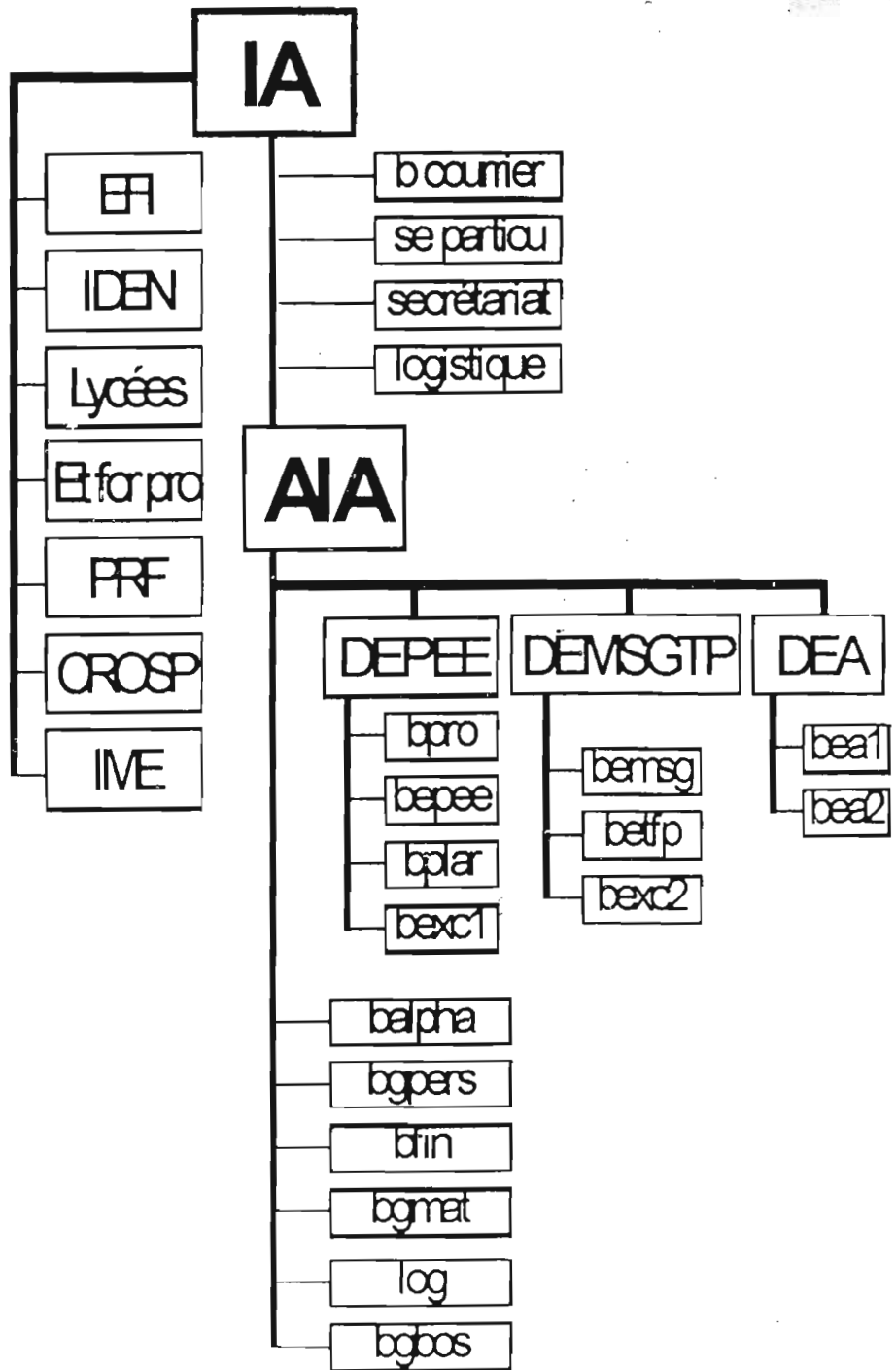
I.A./S.C.

Tableau N° 24: TABLEAU DES COEFFICIENTS : SÉRIE : S

SÉRIE S ₁ MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES			SÉRIE S ₂ SCIENCES EXPÉRIMENTALES				
MATIÈRES	COEF	OBSERVATIONS	MATIÈRES	COEF	OBSERVATIONS		
ÉCRIT	Français	3	<u>Dominantes</u>	ÉCRIT	<u>Dominantes</u>		
	Philosophie	2	Mathématiques		Mathématiques		
	Mathématiques	8	Sciences Physiques		Mathématiques	5	Sciences Physiques
	Sciences Physiques	8			Sciences Physiques	6	Sciences Naturelles
	Sciences Naturelles	2	<u>non dominantes</u>		Sciences Naturelles	6	
	Histoire-Géographie	2	Français		Histoire-Géographie	2	<u>Non Dominantes</u>
	Anglais	2	Philosophie		Anglais	2	Français
		Sciences Naturelles			Philosophie		
		Histoire-Géographie			Histoire-Géographie		
SÉRIE S ₃ SCIENCES ET TECHNIQUES			ÉPREUVE D'ANGLAIS EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES SÉRIES S.T ET G .ELLE NE PEUT FAIRE L'OBJET D'ÉVALUATION AU CONTRÔLE ÉCRIT DU 2 ^e GROUPE				
MATIÈRES	COEF	OBSERVATIONS					
ÉCRIT	Français	3				<u>Dominantes</u>	
	Philosophie	2				Mathématiques	
	Mathématiques	8				Sciences Physiques	
	Sciences Physiques	8				Construction Mécanique	
	Construction Mécanique	8					
	Analyse de Fabrication -	2				<u>Non Dominantes</u>	
	Technique-Automatique		Français				
	Anglais	2	Philosophie				
Épreuve Pratique d'Atelier	3	Analyse de Fabrication					

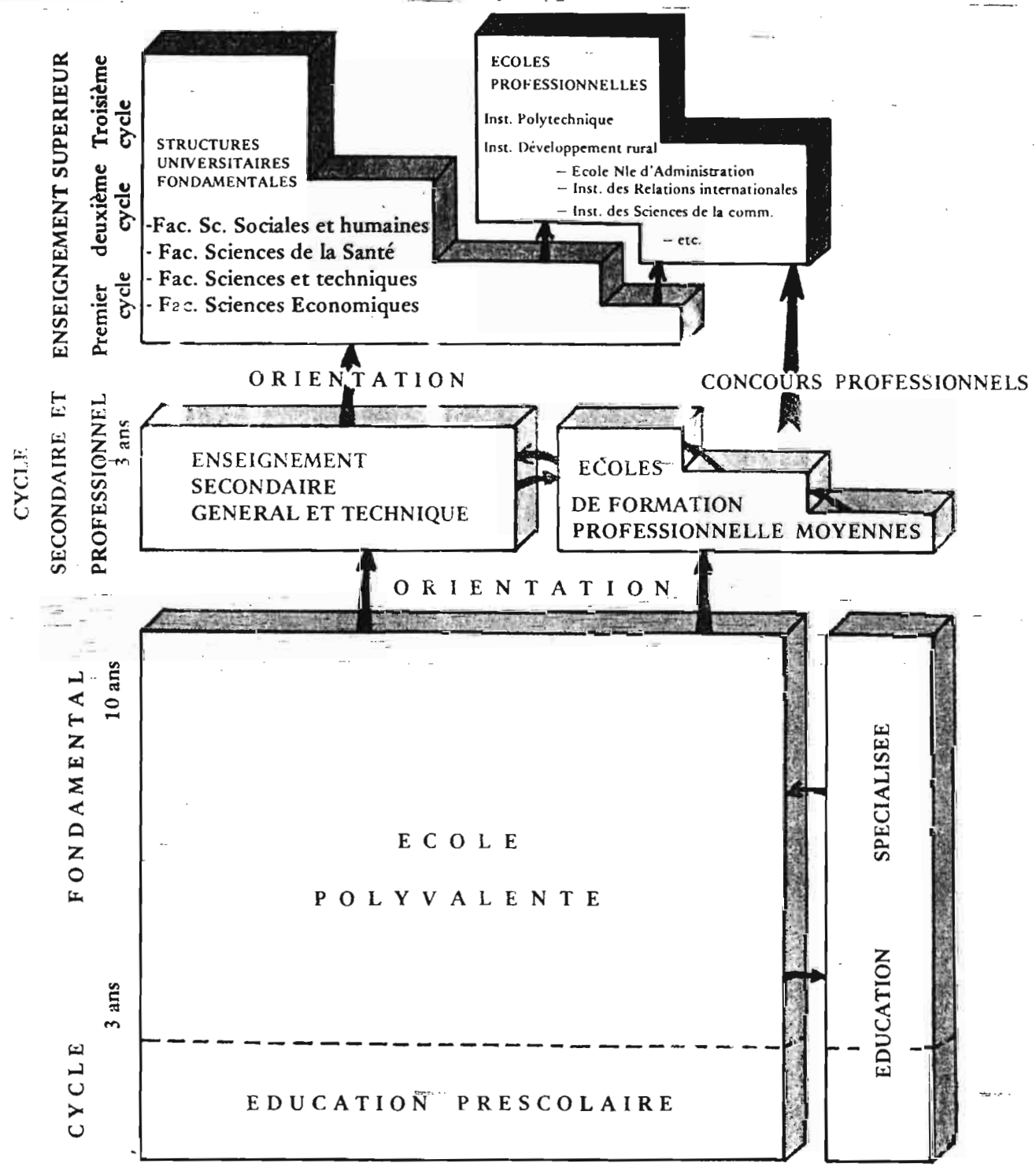
Source: I.A.

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'INSPECTION D'ACADEMIE



Source: I A

L'ORGANIGRAMME DE L'ECOLE NOUVELLE



Source : MEN

ANNEXE II

Université Gaston Berger de Saint-louis
UFR de Lettres & Sciences humaines
Section de SOCIOLOGIE

Année Académique 1998/1999

Papa Mangoné BASAL, 4^{ème} année
Sociologie de la Famille et de l'Education

Mémoire de MAITRISE

« La Crise de l'Education au niveau du moyen-secondaire
Causes & Situation des responsabilités
Quelles perspectives de réforme pour la ville de Saint-louis »

Guide d'Entretien

Section I : Identification sociologique

Profession
Ancienneté dans la profession
D'autres professions exercées parallèlement
Situation matrimoniale
Nombre d'enfants
Niveau d'étude des enfants.

Section II : La Crise et ses Manifestations

Degré d'acuité de la crise
Différentes formes de manifestation
Les domaines les plus sensibles à la crise

Section III : Causes de la Crise

A - De la responsabilité de l'état dans la crise

Prise en charge financière de l'éducation
La formation des personnels enseignants et administratifs

Respect et Valorisation de la fonction enseignante
Partenariat Etat-Bailleurs de Fonds pour l'éducation
Limites des politiques de réformes déjà initiées
La politique de sensibilisation des populations.

B – De la responsabilité des autres acteurs

Enseignants
Parents d'élèves
Elèves
Administrations scolaires
Autres partenaires de l'école.

Section IV : Perspectives de réforme

Les priorités à prendre en charge
Le rôle de l'état
Le rôle des autres acteurs
Privatisation de l'école

Université Gaston Berger de Saint-louis
 UFR de Lettres & Sciences humaines
 Section de SOCIOLOGIE

Année Académique 1998/1999

Papa Mangoné BASAL, 4^{ème} année
 Sociologie de la Famille et de l'Education

Mémoire de MAITRISE

" La Crise de l'Education au niveau du moyen-secondaire
 Causes & Situation des responsabilités
 Quelles perspectives de réforme pour la ville de Saint-Louis "

QUESTIONNAIRE N°1 (PROFESSEURS)

Section I : Identification Sociologique:

I.01 - Statut

I.02 - Sexe : Masculin Féminin

I.03 - Age

I.04 - Discipline enseignée.....

I.05 - Autres professions exercées parallèlement

.....
 I.06 - Depuis quand exercez-vous la fonction
 d'enseignant ?

I.07 - Enseignez-vous dans le privé ?

Oui Non

I.08 - Nombre d'enfants ?

I.09 - Niveau d'étude des enfants ?

I.10 - Aimez-vous réellement le métier d'enseignant ?

Oui Non

III.02 - Comment appréciez-vous le niveau de formation et de qualification du corps enseignant en général?

.....
.....
.....

III.03 - Les administrations des lycées et collèges sont-elles compétentes selon-vous ? Oui Non

Pourquoi ?.....
.....

III.04 - Etes-vous affilié à un syndicat d'enseignant ?

Oui	Non
Si Oui, lequel ?	Et y êtes-vous:
	incompétent
	peu dynamique
	très dynamique

III.05 - Etes-vous satisfait du traitement que réserve l'Etat au corps enseignant, aux professeurs particulièrement ?

.....

III.06 - Quels types de relations (extra-muros) entretenez-vous avec vos élèves ?

.....
.....

III.07 - Est-il normal selon vous qu'un professeur entretienne des relations sentimentales avec ses élèves ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

III.08 - Quelle est selon vous le degré d'importance de la part de responsabilité de l'Etat dans la crise ?

.....
.....

III.09 - Pensez-vous que les professeurs sont respectés et traités à leur juste valeur par :

- l'Etat	Oui	Non
- les élèves	Oui	Non
- les populations en général	Oui	Non

III.10 - Quelle est selon vous l'importance de la part de responsabilité des autres acteurs dans la crise?

- les élèves
- les parents d'élèves.....
- les professeurs
- Autres acteurs (à identifier).....

Section IV : QUELLES PERSPECTIVES DE REFORME ?

IV.01 - Quelles sont les priorités selon vous au niveau du moyen secondaire général à Saint-Louis ?

.....
.....
.....

IV.2 - Que doit faire l'Etat face à cette situation ?

.....
.....

IV.03 - Quels rôles devons jouer les autres acteurs?

- parents.....
- professeurs.....
- élèves.....
- Autres (à préciser).....

IV.04 - La privatisation de l'école est-elle envisageable comme solution selon vous, face à cette situation?

.....

Université Gaston Berger de Saint-louis
 UFR de Lettres & Sciences humaines
 Section de SOCIOLOGIE

Année Académique 1998/1999

Papa Mangoné BASAL, 4^{ème} année
 Sociologie de la Famille et de l'Education

Mémoire de MAITRISE

« La Crise de l'Education au niveau du moyen-secondaire
 Causes & Situation des responsabilités
 Quelles perspectives de réforme pour la ville de Saint-louis »

QUESTIONNAIRE N°2

(ELEVES)

Section I : Identification Sociologique

I.01 - Niveau d'étude

I.02 - Sexe : masculin féminin

I.03 - Age

I.04 - Situation matrimoniale: marié célibataire

I.05 - Avez-vous des enfants, si Oui combien?

I.06 - Exercez-vous une profession quelconque ?

Oui Non

Si Oui, laquelle et pourquoi ?

I.07 - Aimez-vous réellement les études Oui Non

Pourquoi ?.....

I.08 - Vivez-vous chez vos parents ? Oui Non

I.09 - Sont-ils vivants ?- le père Oui Non

- la mère Oui Non

Section II - La Crise et ses Manifestations

II.01 - Pour vous, peut-on parler aujourd'hui de crise de l'éducation au Sénégal ? Oui Non

II.02 - Si Oui, à quel degré l'enseignement moyen-secondaire est-il touché par cette crise ?

II.03 - Parmi les différents niveaux ou domaines de manifestation, quel est selon vous celui qui traduit le plus cette situation de crise dans l'enseignement moyen-secondaire ?

.....

II.04 - Quels sont les autres niveaux ou domaines de manifestation de cette crise selon vous ?

.....

Section III : Causes de la Crise

III.01 - Comment appréciez-vous la prise en charge de l'école par l'Etat : * Au niveau financier ?

.....

* par rapport à sa politique éducative globale ?

.....

III.02 - Les administrations des lycées et collèges sont-elles compétentes selon vous ? Oui Non Pourquoi ?

.....

III.03 - Pensez-vous que les professeurs sont respectés et traités à leur juste valeur par : - l'Etat Oui Non

- les élèves Oui Non
- les populations en général Oui Non

III.04 - Quels types de relations (extra-muros) entretenez-vous avec vos professeurs ?

.....

III.05 - Est-il normal selon vous, qu'un élève entretienne des relations sentimentales avec ses professeurs ? Pourquoi ?

.....

III.06 - En connaissez-vous des cas dans votre école ou votre classe ? Oui Non Si Oui
 Combien.....

III.07 - Vos professeurs, font-il correctement leur travail selon vous :Mal Assez-bien Bien Très-bien

III.08 - Vos parents ont-ils une part de responsabilité dans la crise ? Oui Non
 Si Oui, quel est son degré d'importance ?

.....

III.09 - Quel est le degré d'importance de la part de responsabilité de l'Etat selon vous dans cette crise ?

.....

III.10 - Quel est le degré d'importance de la part de responsabilité

- * des élèves ?.....
- * des professeurs ?
- * d'autres acteurs (à préciser)?.....

Section IV : Quelles Perspectives de Réforme?

IV.01 - Quelles sont selon vous les priorités au niveau du moyen secondaire général à Saint-Louis ?

.....
.....

IV.02 - Que doit faire l'Etat selon vous, face à cette situation ?

.....
.....

IV.03 - Quels rôles devront jouer les autres acteurs ?

- parents
- professeurs.....
- élèves.....
- autres acteurs (à préciser).....

IV.04 - La privatisation de l'école, peut-elle être envisagée selon vous comme une solution face à cette crise ?

.....
.....
.....

II.02 – Si oui, à quel degré l'enseignement moyen et secondaire est-il touché par cette crise

.....
.....

II.03 – Parmi les différents niveaux ou domaines de manifestation, quel est selon vous celui qui traduit le plus cette situation de crise dans l'enseignement moyen-secondaire ?

.....
.....
.....

II.04 – Quels sont les autres niveaux ou domaines de manifestation de cette crise ?

.....
.....
.....

Section III : Causes de la Crise

III.01 – Comment appréciez-vous la prise en charge de l'école par l'état :
* Au niveau financier ?

.....
.....
.....

* Par rapport à sa politique éducative globale ?

.....
.....
.....

III.02 – Les administrations des lycées et collèges font-elles correctement leur travail selon vous ? Sont-elles compétentes ?

.....
.....
.....

Parents d 'élèves ? III.03 – Etes-vous membre d'une Association de
oui non

III.04 – Si oui, y êtes-vous :
incompétent
dynamique
très dynamique

III.05 – Si l'association existe, que fait-elle pour aider
l'école ?

.....
.....
.....

III.06 – Selon vous, les professeurs sont-ils respectés et
traités à leur juste valeur par : - l'état oui non
- les élèves oui non
- les populations en général oui non

III.07 – Est-il normal selon vous qu'un professeur
entretienne des relations sentimentales avec ses élèves ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

III.08 – En tant que parent, prenez-vous en charge
(financièrement) les études de vos enfants :
intégralement
à moitié
pas du tout

enfants ? III.09 – Etes-vous satisfait des résultats scolaires de vos
enfants ? oui non
si oui ? - très satisfait
- peu satisfait

III.10 – Avez-vous de l'espoir pour les études de vos
enfants ? oui non

III.11 – Qu'attendez-vous de vos enfants ?

.....

III.12 – Quel est selon vous, le degré d'importance de la part de responsabilité de l'état dans cette crise ?

.....

III.13 – Quel est le degré de responsabilité des autres acteurs dans la crise ?

- parents
 d'élèves.....
 professeurs.....
 élèves.....
 autres acteurs (à préciser).....

Section IV : Quelles Perspectives de Réformes

IV.01 – Quels sont selon vous, par priorité, les secteurs ou domaines de l'enseignement moyen-secondaire général où il faut agir pour juguler la crise ?

.....

IV.02 – Que doit faire l'état face à cette situation ?

.....

IV.03 – Quels rôles devront jouer les autres acteurs :

parents.....
 professeurs.....
 élèves.....
 autres acteurs (à préciser).....

VI.04 – Selon vous, la privatisation peut-elle être envisagée comme solution face à cette crise ?

.....

ANNEXE III

**SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL
S.U.D.E.S.**

**B.P 10 224 Dakar – Liberté
TEL: 21.15.14. – FAX:22.58.03**

COHERENCE – MOYENS ACCRUS – GESTION TRANSPARENTE.

**DES PREALABLES POUR L'AVENEMENT D'UNE ECOLE SENEGALAISE
RELLEMENT NATIONALE, DEMOCRATIQUE, POPULAIRE ET LAIQUE.**

La tenue de la session d'évaluation des Etats – Généraux de l'Education et de la Formation (E.G.E.F.) peut être un évènement national majeur si le gouvernement accepte enfin de mettre un terme au bricolage et au pilotage à vue qui ont été au cours de ces dernières années, marques dominantes dans sa gestion des questions scolaires et universitaires.

Il faut le souligner, le non respect par le Gouvernement de ses innombrables engagements pris à l'occasion des négociations avec les syndicats d'enseignants, l'absence de suivi dans les dossiers pourtant consensuels, la promptitude – par contre – avec laquelle n'importe quelle "innovation" est introduite à l'Ecole sous la dictée de "généreux" bailleurs de fonds, sont des raisons qui continuent de justifier la méfiance légitime de milliers d'enseignants sur la volonté "proclamée" du Gouvernement de bâtir une Ecole Sénégalaise cohérente et performante.

On se rappelle en Janvier 1981 l'espoir qu'avait fait naître l'adoption d'une série de conclusions qui traçaient les contours d'une Ecole Sénégalaise Nouvelle. C'était à la suite d'une longue lutte du SUDES qui, par la profondeur des perspectives dégagées et par le soutien de larges secteurs de l'opinion, avait réussi à poser auprès des pouvoirs publics l'urgence d'Etats – Généraux de l'Education et de la Formation.

Mais il faudra attendre 1984 pour voir la Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation déposer ses conclusions, le Gouvernement en accepter quelques unes. La nouvelle Loi d'Orientation de l'Education Nationale ne sera elle-même promulguée qu'en 1991, et les décrets d'application tardent à sortir.

Pendant ce temps, des séminaires succédaient à des journées d'études avec à l'arrivée des réformes de programmes, des innovations dites pédagogiques, des plans dits de développement des ressources humaines.

Les résultats sont : année blanche en 1988, turbulences scolaires et universitaires cycliques, année universitaire invalidée, scandale des volontaires dits de l'Education, surexploitation des vacataires, poids de plus en plus important des institutions scolaires et universitaires privées, stagnation dans la promotion des enseignants et chercheurs. Il faut y ajouter la faiblesse du taux de scolarisation, le projet de le porter à 65% en 1998, alors que les E.G.E.F. visaient le cap des 100% pour 1990 ! Il en est de même du nombre d'enseignants recrutés à tous les niveaux bien en deçà des 700 milliers par an, proclamés.

La valse des Ministres (9 au total depuis 1981) qui se succèdent à l'Education Nationale est un autre indicateur de l'incohérence, et l'absence de suivi en matière de politique éducative.

Que dire des milliers d'enseignants sans poste ou enfermés dans des cabinets ministériels ou chez d'autres "protégés", pendant que des classes restent sans maîtres ? Que dire des "projets" qui financent beaucoup plus les illustres gestionnaires que les besoins des populations pour une école de développement ? S'il faudra faire appel à la coopération internationale, la philosophie générale des E.G.E.F. est encore bien actuelle pour que la politique éducative soit pensée par des nationaux et que prédominent des accords librement consentis et n'opprimant en rien la dignité nationale.

Ce tableau rapidement dégagé permet de dire que l'évaluation des E.G.E.F. ne saurait nullement se réduire à faire le point de tout ce qui a été déversé sur l'école ces dernières années.

Le SUDES considère que ni la dispersion des services de l'Education Nationale en des mini-ministères incohérents et concurrents, ni l'option ultra-libérale de vacataires et "volontaires" ne méritent d'être inscrits au chapitre des discussions. Parce qu'il s'agit **d'options pirates** à éliminer sans délai pour contribuer à sauvegarder le consensus national autour des orientations des E.G.E.F.

Si de 1981 à maintenant le monde a évolué sous bien des rapports, si la dévaluation du Franc CFA a aggravé les coûts dans le financement des infrastructures et dans la gestion du personnel, la responsabilité des pouvoirs publics demeure pour avoir manqué d'associer loyalement et franchement les partenaires dans la recherche et la gestion de solutions alternatives.

Les présentes assises portant évaluation des E.G.E.F. représentent assurément un test de vérité et d'affirmation de volonté politique pour un Gouvernement soucieux de gagner avec les acteurs de l'école, le pari d'un système éducatif adapté aux mutations en cours dans le monde.

Il ne servira à rien de vouloir jouer au plus rusé avec les enseignants et leurs syndicats, avec les parents d'élèves et tous les autres partenaires de l'École. Si bien que les E.G.E.F. vont "passer" au bout de quatre jours, qu'il faut laisser les syndicats se "défouler" sont autant de considérations graves qui risquent de mettre en péril les fondements même de l'animation publique dans notre pays, et toute idée de concertation démocratique.

Que personne ne compte sur le SUDES pour faire de la figuration ici ou ailleurs, ou servir de faire-valoir démocratique en direction de bailleurs intéressés par des zones de stabilité et de dialogue consensuel, encore moins pour cautionner les déviations des E.G.E.F. et autres aventures politico-financières qui fondent les innombrables "projets" cacophoniques qui tiennent lieu de politique éducative actuelle. Nous indiquons au passage que sur plainte déposée par le SUDES, à propos des "volontaires" de l'Education, le Bureau International du Travail vient d'interpeler le Gouvernement du Sénégal pour qu'il s'explique sur les violations des conventions internationales portant respect de la fonction enseignante.

Pour le SUDES, les assises actuelles, fruits de la tenacité unitaire des syndicats d'enseignants doivent s'appuyer de bout en bout sur le schéma de l'École de la C.N.R.E.F. encore actuel.

Il en est de même sur la question des moyens. Des pistes encore opérationnelles ont été dagagées par la C.N.R.E.F. Il s'agit de les exploiter en toute transparence et avec toute la rigueur nécessaire.

Il faut dire à ce niveau que le Fonds National de l'Education devra sortir de l'obscurité où il semble s'enfermer depuis la rencontre constitutive à l'E.N.S., pour fonctionner effectivement avec toute la transparence requise.

Le SUDES demeure convaincu que notre pays a les moyens de sauvegarder l'institution publique et de bâtir une Ecole performante et crédible. Ce qui passe par :

- L'affirmation d'une volonté politique des pouvoirs publics de respecter et d'appliquer le projet de la C.N.R.E.F.

- La réduction du train de vie indécemment de l'Etat (charges de fonctionnement du Gouvernement et de plusieurs sociétés nationales) au profit de l'Ecole.

- Une gestion transparente et rigoureuse des ressources disponibles en réel partenariat avec les acteurs de l'Ecole. A ce niveau, les perspectives de régionalisation devront permettre de mieux associer les populations dans la vie de l'institution et de consolider le service public à tous les niveaux.

- Elaboration concertée d'une politique budgétaire sauvegardant la souveraineté nationale par une planification rigoureuse et par la priorité constamment accordée à l'effort collectif.

- Création d'un Ministère Unique de l'Education Nationale pour mettre un terme aux compétitions politiciennes dispersant nos ressources, et pour une harmonie dans la réalisation de l'Ecole Sénégalaise Nouvelle.

- La prise en compte effective des progrès scientifiques et technologiques dans les contenus et stratégies d'évolution de l'Ecole et de l'Université, avec l'introduction des langues nationales comme langue d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif.

Les délégués du SUDES dans les différentes commissions apporteront toute la disponibilité et le sérieux nécessaire pour que la cohérence dans la définition des politiques éducatives, pour que l'accroissement des moyens de l'Ecole, et la gestion concertée et transparente constituent les piliers essentiels de l'Ecole sénégalaise de demain.

Dakar, le 7 AOUT 1996

LE BUREAU EXECUTIF NATIONAL DU SUDES

S.I.D.E.S.
 SECTION DE ST-LOUIS
 17 MAI 1997
 SOUS-LEMBRE 0-0-6-12

PROTCOLE D'ACCORD GOUVERNEMENT/SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT

Suite aux négociations des 30 Avril, 6, 7, 14 et 16 Mai 1997, autour des points suivants :

- 1 Equivalence CAES/CAPES
- 2 Arrêt de la ponction de 3% et réforme de la gestion du FNR
- 3 Allongement de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans
- 4 Arrêt de la politique des volontaires et des vacataires
- 5 Augmentation de l'indemnité de logement des enseignants
- 6 Etat des travaux de commissions et règlement des différentes indemnités.

Entre :

la délégation gouvernementale, conduite par **Monsieur Babacar Néné MBAYE**, Ministre de la Modernisation de l'Etat, comprenant :

- **Monsieur André SONKO**, Ministre de l'Education Nationale
- **Monsieur Assane DIOP**, Ministre du Travail et de l'Emploi
- **Monsieur Mamadou Lamine LOUM**, Ministre Délégué chargé du Budget
- **Monsieur Mamadou NDOYE**, Ministre Délégué chargé de l'Education de Base et des Langues Nationales
- **Madame Aminata TALL**, Ministre Délégué chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Et :

les délégations syndicales constituées par :

- L'intersyndicale de l'enseignement (**ADES, SNEMS, SUDES et UDEN**)

- Et de l'intersyndicale de l'enseignement (**SNEEL, SYPROS, SNELAS**)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I - EQUIVALENCE CAES-CAPES

Le décret 97/442/MME/DFP/BE/ du 29 Avril 1997 modifiant le décret 77-987 du 14 Novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement établit cette équivalence, ainsi que pour le CAES/TP et le CAFPC.

Pour les titulaires du CAES, le gouvernement s'est engagé à prendre immédiatement les actes individuels. En ce qui concerne le CAESTP et le CAFPC, les actes individuels ne pourront commencer à paraître qu'après le règlement par l'UCAD du volet pédagogique ceci au plus tard le 31 Décembre 1997.

Le décret relatif à l'équivalence CAPES/CAPEPS paraîtra incessamment et sera transmis aux organisations syndicales.

La Commission « Statut et Carrière » est chargée d'examiner les modalités d'intégration des IAF dans le corps des IEE et les conditions d'organisation du Concours de recrutement des élèves inspecteurs de l'Enseignement Élémentaire et du préscolaire.

Elle tiendra sa première réunion le 27 Mai 1997 et déposera ses conclusions au plus tard le 30 Juin 1997.

II - ARRÊT DE LA PONCTION DE 3% ET REFORME DE LA GESTION DU FNR.

A - Arrêt de la ponction de 3% : Désaccord.

B - Réforme de la gestion du FNR :

Le gouvernement a pris l'arrêté ministériel n° 5110 du 30 Avril 1997 portant création du Comité de gestion du Fonds National de Retraites, comprenant des représentants de l'Administration, de l'Association Nationale des

retraités du Sénégal et des organisations syndicales des Fonctionnaires les plus représentatives.

Les réaménagements consensuels de cet arrêté obtenus au sein de la commission FNR seront intégrés dans un nouvel arrêté instituant le comité de gestion tripartite du FNR.

Les deux parties retiennent le délai de dépôt des conclusions de l'étude actuarielle sur le FNR pour le 31 Juillet 1997 date à laquelle le BIT s'est engagé à déposer son rapport. Entre temps la procédure de lancement de l'étude actuarielle par un cabinet local sera finalisée pour permettre de faire face à un éventuel retard de l'étude du BIT.

Le comité de gestion tripartite du FNR sera chargé de piloter cette étude.

III - ALLONGEMENT DE L'AGE DE LA RETRAITE DE 55 A 60 ANS.

Accord pour l'allongement de l'âge de la retraite de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 1998 sur demande de l'intéressé et selon des critères à définir d'accord parties avant le 15 Juin 1997.

IV - ARRET DE LA POLITIQUE DES VOLONTAIRES ET DES VACATAIRES

1 - Sur les vacataires

L'accord du 2 Avril 1996 sur la reconversion de l'enveloppe destinée aux vacataires pour le recrutement de professeurs dans la Fonction Publique est confirmé.

Les modalités de mise en oeuvre seront définies avant le 1^{er} Septembre 1997 par la commission recrutement.

2 - Sur les volontaires

A - Dans le cadre de l'étude programmée sur le devenir des volontaires ayant terminé leur service, la question d'un plan de carrière sera examinée en rapport avec les organisations syndicales qui seront étroitement associées et participeront à la commission d'exploitation des résultats.

B - Après avoir clairement recensé les redéploiements effectifs d'enseignants dans les classes, le gouvernement consent à en défalquer le nombre du quota des volontaires de la quatrième génération programmée en 1998.

C - La formule des volontaires sera interrompue dès qu'une solution alternative consensuelle sera trouvée.

D - Pour les enseignants en langue arabe, le principe de faire droit à la requête du SNELAS d'être compris dans le recrutement de la troisième génération est acceptée par le gouvernement.

V - RELEVEMENT DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT

- Pour le gouvernement l'augmentation de l'indemnité de logement ne peut-être envisagée dans les conditions actuelles.
- Accord pour la réalisation de la 2^{ème} cité des enseignants du supérieur sur le site initialement retenu en y associant toutes les parties concernées.
- Pour tous les ordres d'enseignement, le gouvernement s'engage à faciliter l'accès à la propriété bâtie par les mesures d'accompagnement ci-après :
 - Attribution de quotas de logements dans les différents programmes immobiliers (SICAP, SNIILM ...)
 - Appui auprès des banques pour des prêts privés aux coopératives d'habitat d'enseignants régulièrement constituées.
 - Appui pour l'attribution de parcelles à usage d'habitation

VI - ETAT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les deux parties ont convenu de réunir toutes les commissions définies dans le cadre de l'accord du 2 Avril 1996 en vue d'aboutir à une plénière d'évaluation le 31 Juillet 1997. Elles conviennent également de tenir des plénières d'évaluation tous les trois (3) mois.

Le gouvernement a fait le point sur :

- **Les Indemnités de déplacement** : 205 millions ont été mis en place. Le reliquat de 70 millions va être débloqué incessamment.

- Les Indemnités de déplacement : 205 millions ont été mis en place. Le reliquat de 70 millions va être débloqué incessamment
- Les Indemnités dues aux vacataires : 163 millions ont été payés depuis le 15 Avril 1997 au titre du premier décompte allant de la prise de service au 15 Février 1997.
- Les Indemnités du baccalauréat : 200 millions ont été mis à la disposition de l'UCAD pour faire face aux indemnités et aux frais d'organisation suivant la décision de versement du 05 Mai 1997.
- Les heures supplémentaires : à échoir le 31 Juillet 1997, leur engagement interviendra en Septembre, Octobre et Novembre 1997.
- Indemnités du double flux : à échoir le 31 Juillet 1997, leur engagement interviendra en Septembre, Octobre et Novembre 1997.
- Bourses des volontaires : 540 millions ont été payés à ce jour sur un total de 1,8 milliard pour les 12 mois de gestion en cours.
- CAP : Les commissions seront tenues avant le 30 Juin 1997.

Conclusion :

Les deux parties prendront immédiatement toute initiative utile pour le réaménagement du calendrier scolaire et pour une décrispation du climat social dans l'école sénégalaise.

Dakar, le 16 Mai 1997

Ont signé :

Pour le gouvernement :

[Signature]
 Directeur Général
 pour le SNEEL
 IBRA Diouf SF/ADES
 Directeur Général
 pour le SNEEL

Pour les syndicats d'enseignants :

Docteur Saye SNELAS
 Directeur Général
 pour le SNEEL
 Oumar TALL
 SYPROS
 Mamadou Diab

COMPTE RENDU DES NEGOCIATIONS GOVERNEMENT / SYNDICATS D'ENSEIGNANTS

Les négociations entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants se sont déroulées du 30 avril au 16 mai 1997 au ministère de la modernisation de l'état autour de 6 points :

- 1) Equivalence CAES / CAPES
- 2) Arrêt de la ponction de 3 % et réforme de la gestion du FNR
- 3) Allongement de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans
- 4) Arrêt de la politique des volontaires et des vacataires
- 5) Augmentation de l'indemnité de logement des enseignants
- 6) Etat des travaux de commission et règlement des différentes indemnités

Trois délégations étaient présentes à ces discussions : le gouvernement, l'intersyndicale de l'enseignement (ADES- SNEMS- SUDES - UDEN) et l'intersyndicale des syndicats CNTS.

I Les résultats

Le PV du 7 mai 1997 rend compte des résultats des discussions :

1) Equivalence CAES / CAPES Ce point réglé depuis 1991 et qui a souffert des lenteurs administratives est le seul point positif. Le décret 97 442 du 29 / 04 / 97 a réglé la question pour le CAES et du CAESTP et le CAFFC. Le décret relatif au CAPEPS serait déjà signé. Pour les titulaires du CAES, les actes individuels vont être pris immédiatement. Les titulaires du CAFFC et du CAESTP suivront d'ici à décembre 1997 avec le règlement du préalable pédagogique par l'UCAD. Avec l'extinction du corps des IAEE (qui ne recrute plus), la commission "Statut de la Carrière des enseignants" va proposer d'ici au 30 juin 1997 au plus tard, les modalités d'intégration des actuels IAEE dans le corps des IEE et établir les conditions d'organisation du CREI désormais ouvert à tous les instituteurs et EPS.

2) Arrêt de la ponction de 3 % et réforme de la gestion du FNR Le désaccord est net sur la ponction de 3 %. Le gouvernement campe sur sa position. Il n'envisage pas un arrêt mais plutôt une hausse des cotisations. Pour lui, l'étude du BIT devrait conduire à cela.

La position de l'Intersyndicale est tout autre. Nous avons fait au gouvernement plusieurs propositions dont la dernière est : "Si à la date du 31 juillet 1997, le BIT ne dépose pas les conclusions de l'étude actuarielle le gouvernement s'engage à suspendre la ponction de 3 % pour le FNR jusqu'au dépôt et à l'étude des conclusions en vue d'aboutir à une option consensuelle pour la pérennisation du FNR"

Quatre raisons essentielles fondent notre demande d'arrêt de la ponction de 3 %:

- L'étude actuarielle pour faire la lumière sur la gestion et la situation du FNR d'autant que même le BIT s'étonne du déficit déclaré du FNR du fait du taux de cotisation: 35 % du salaire indiciaire du fonctionnaire (les enseignants ont en plus le même prélèvement sur l'indemnité d'enseignement)
- Le BIT devait déposer les conclusions de son étude depuis novembre 1996. Or, les réunions ne succèdent et la prochaine échéance annoncée est le 31 / 7 / 97. Mais le gouvernement a dû être sûr du respect de cette date par le BIT. C'est pourquoi, il propose le recours à un cabinet dont l'étude ne devrait pas se terminer avant six (6) mois au moins.
- La lettre de mission de l'étude du BIT est un secret entre l'institution et le gouvernement. Il a refusé jusqu'ici de nous associer à la conduite de l'étude comme l'indiquait le rapport final de la commission technique sur le FNR

2

- La loi prévoit que l'état peut subventionner le FNR en cas de déficit. Le relèvement de la cotisation du travailleur n'est donc pas la seule formule en cette période de crise.

Concernant la réforme de la gestion du FNR, le gouvernement a décidé la mise en place du comité tripartite de gestion FNR dont la présidence est assurée par le MEFP qui a tout le pouvoir de décision concernant le FNR. Le comité consultatif recevra tous les trois mois un compte rendu de gestion et pourra sur une base consensuelle émettre des avis et suggestions.

Au total donc, cette revendication essentielle n'a connu aucune avancée.

3) Allongement de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans

Le gouvernement rejette le relèvement de l'âge de retraite pour des raisons de "cadrage macro économique". Les recrutements dans la fonction publique servent à remplacer les départs à la retraite afin de plafonner les effectifs à 67 000 agents en l'an 2000. Il a donc proposé le retour à la prolongation conditionnelle ainsi formalisé "Allongement de l'âge de la retraite de trois ans à compter du 01 / 01 / 98 sur demande de l'intéressé et selon des critères à définir d'accord parties avant le 15 / 06 / 97".

Notre désaccord catégorique se fonde sur le fait que les travailleurs ne demandent pas une prolongation conditionnelle mais un relèvement pur et simple de l'âge de la retraite. La concession de l'intersyndicale que la SUDES et la DES ont abandonnée était plutôt "relèvement de l'âge de la retraite de trois ans à partir du 01 / 01 / 98 sur demande de l'intéressé" le protocole d'accord du 16/05/97 aura pour les agents de la fonction publique les conséquences suivantes:

a) La prolongation ne concernera que les non fonctionnaires (les décisionnaires sont donc exclus)

b) Le retour à la prolongation ne concernerait que les fonctionnaires ayant totalisés entre 27 et 29 ans d'ancienneté de service qui pourraient bénéficier de 1 à 3 ans s'ils remplissent les critères à définir

c) Le gouvernement exige des critères car le nombre de places pour la prolongation d'activité dépendra du nombre de non fonctionnaires allant à la retraite.

d) Le retour à la prolongation éteint les avantages contenus dans la loi 93-19 qui permettait à tout agent ayant totalisé au moins 25 ans de service de bénéficier d'une pension d'ancienneté. Aujourd'hui, tout ceux qui auront 25 et 26 ans de service et les victimes des "critères" de l'allongement devront se contenter d'une pension de retraite proportionnelle.

La bataille contre cet "accord" est donc nécessaire.

4) Arrêt de la politique des volontaires et des vacataires

a) sur les vacataires. Ici l'acquis et la réaffirmation d'un accord non respecté par le gouvernement : "le recrutement de professeurs dans la fonction publique en poste budgétaire de l'enveloppe destinée aux vacataires".

Les obstacles qui ont permis la violation de cet accord ont été identifiés par la commission Recrutement et le gouvernement interpellé. Celui-ci n'a toutefois pas accepté que des engagements précis soient mentionnés dans le protocole d'accord. Tout est donc à faire car les obstacles (contraintes) ont été renvoyés à la commission Recrutement

b) Sur les volontaires

1) Le sort des volontaires à durée de contrat fera l'objet d'une étude à laquelle les syndicats seront associés. Mais le gouvernement n'a pas voulu s'enfermer dans des délais

2) Le nombre d'enseignants redéployés en 1997 / 1998 sera défalqué du quota de la 4^{ème} génération de volontaires. Mais le gouvernement ne se fait pas d'illusion quant au résultat d'un éventuel redéploiement d'enseignants du fait de problèmes sociologiques.

3) Le gouvernement s'engage à interrompre la formule des volontaires dès qu'une solution alternative consensuelle sera trouvée.

Chacun peut mesurer le caractère aléatoire de ces engagements.

3

5) Relèvement de l'indemnité de logement des enseignants

Le désaccord est net sur ce point. Le gouvernement dit ne pouvoir consentir aucun effort. Il préconise par contre les mesures suivantes :

- * Quota de logements dans les programmes SICAP, SNHLM ...
- * Appui aux prêts, des banques pour des prêts privés aux coopératives d'habitat légalement constituées par les enseignants.

Ces mesures du gouvernement sont pour l'avenir alors que notre revendication est pour le temps présent.

6) Etat des travaux de commissions

Les commissions consécutives aux négociations de 96 seront réunies en vue d'aboutir à une plénière d'évaluation le 31 / 07 / 97.

Il est à noter qu'aucune de ces conclusions n'a déposé de conclusion définitive depuis 1 an.

Il est donc manifeste que le bilan de 17 jours de négociations est insignifiant

II Le comportement des acteurs en présence

1) Le gouvernement Il n'a fait aucune proposition nouvelle tout en restant sourd à toute concession; ce qui a provoqué la longueur des séances et la durée des négociations : (10 h en moyenne par séance). Le gouvernement a même tenté de semer la confusion à la 1^{ère} séance en conviant la CNTS. La raison de cette manoeuvre était de faire passer le comité de gestion du FNK proposé par le ministre SAKHO, comme une revendication de la CNTS; en vue de comptabiliser cela comme un acquis des négociations.

2) Les syndicats CNTS : Ils ont joué leur rôle habituel de levier du gouvernement.

3) L'intersyndicale de l'enseignement : Elle a eu 2 moments dans son comportement.

* Du 30 avril au 06 mai : La délégation a fait preuve de cohésion et de solidarité, bataillant fermement sur chaque point. cela a beaucoup gêné la délégation gouvernementale qui a constamment cafouillé ne parlant plus le même langage en son sein.

* A partir du 7 mai : Les signes de changement d'attitude du SUDES ont commencé à apparaître. L'idée du recours au PR est venu de son secrétaire général sans consultation préalable de la délégation. Par souci d'unité, nous avons accepté cette "proposition de recours pour arbitrage sans illusion". Malgré le refus du gouvernement, nous l'avons fait inscrire au PV du 7 mai. Ainsi donc la lettre de recours sur les questions de désaccord fut adressée aux PR le lundi 12 mai 1997 après amendement par le secrétaire général du SUDES (à son siège le samedi 10) le recours au PR portait sur : l'arrêt des 3 %, la retraite à 60 ans et l'augmentation de l'indemnité de logement. La réponse négative du PR nous parviendra le 14 mai au moment de l'ouverture de la 4^{ème} séance de négociation. C'est dans la salle que le SG du SUDES informera la délégation de l'intersyndicale qu'il avait adressé au nom de la CSA une lettre au PR sur nos revendications. Il présentera la réponse du PR à cette lettre. Dans la réponse à la CSA qui est Antérieure à celle adressée à l'intersyndicale, le PR informe que le recours de la CSA portait sur la ponction de 3 % et la retraite à 58 ans avec examen du dossier. La CSA n'a jamais informé au préalable l'intersyndicale de sa démarche et a refusé de produire une copie de sa lettre au PR et cela malgré notre demande insistante lors de la réunion du 15 mai à son siège. Chacun pourra apprécier cette attitude du SUDES. Dans la même lancée, le SUDES a réitéré les missions prévues dans les sections pour discuter avec la base car pour lui seules les décisions de ses instances l'engagent et non pas les AG communales de la base.

Au cours de la plénière de l'intersyndicale du 15 mai tenue au siège du SUDES, l'ADES et le SUDES ont informé de leur ferme volonté de signer le lendemain un protocole d'accord avec le gouvernement. Un consensus fut malgré tout trouvé sur l'âge de la retraite (relèvement de 3 ans de l'âge de la retraite à partir du 01 / 01 / 98).

4

Au cours de la séance du 16 mai, sans aucune consultation, le SG du SUDES après avoir refusé de défendre la position de l'intersyndicale, a demandé au gouvernement de ne pas inscrire le désaccord de l'UDEN et du SNEMS dans le document final parce que ces syndicats ne signeront pas le protocole d'accord !!! Le gouvernement venait de se faire un nouvel allié et les enseignants en fure un adversaire de plus . Le gouvernement suivra son nouvel allié en conditionnant l'inscription de tout désaccord par l'engagement à signer le protocole d'accord .

Le SNEMS et l'UDEN ont bataillé pendant des heures pour arracher des concessions aux gouvernements et à ses alliés . C'est pourquoi, la séance du 16 mai prévue pour être une simple formalité, va durer de 10 h à 22 h 30 .

Finalement la collusion du SUDES et de l'ADES avec le gouvernement a fait éclater l'intersyndicale LUDEN et le SNEMS fidèles aux mandats de la base et analysant les résultats des négociations ont refusé de signer le "protocole d'accord" qui n'était en fait que le changement d'appellation du PV du 7 mai rejeté par l'intersyndicale dans sa totalité le 14 mai . Cela d'autant que sur les 6 points discutés 3 questions fondamentales sont non réglées, une question est sans garantie de réalisation (arrêt de la politique des volontaires et des vacataires) et un point (état des commissions) est une question à suivre. Avec autant de désaccords, l'UDEN et le SNEMS ont considéré que signer un protocole d'accord dans ces conditions était sans fondement syndical . C'est pourquoi ils n'ont pas signé .

III Perspectives

Maintenant que cette phase des négociations est achevée, que faire ? Il convient tout en restant fidèle à nos positions de choisir les attitudes appropriées prenant en compte le contexte nouveau de notre lutte . Parmi ces éléments du contexte, il y a :

1) L'engagement déclaré du gouvernement et de ses alliés à "décrisper le climat social de l'école" Nous devons refuser d'être tenu à l'écart pour tout ce qui concerne les questions de l'école . Des mesures de sauvegarde sont nécessaires pour préserver notre mouvement et ses capacités de riposte car c'est la survie du syndicalisme indépendant et revendicatif qui est une fois de plus posée .

2) L'année scolaire est pratiquement perdue à cause de la paralysie actuelle du système . Le débat sur "sauver l'année" favorise la propagande du gouvernement et ses alliés opportunistes qui cherchent à faire porter la responsabilité d'une année blanche aux enseignants en lutte .

3) La trahison du SUDES et de l'ADES est un coup à l'unité des enseignants . Comment dès lors envisager la lutte dans les conditions de division malgré l'adhésion des enseignants aux revendications légitimes posées .

4) La lutte des élèves qui s'amplifie est-elle dans ses formes actuelles compatible avec la poursuite de notre lutte ?

5) Le gouvernement est resté sourd à nos revendications malgré 6 mois de lutte intense . En ce moment critique de l'année scolaire, quelles actions envisager pour le faire reculer ? Quels moyens mettre en oeuvre ?

Une étape de notre lutte vient de s'achever . L'UDEN et le SNEMS ont respecté et rempli le mandat donné en toute démocratie et indépendance par la base sans discrimination d'appartenance syndicale .

Il appartient à la base de se déterminer à nouveau dans les mêmes conditions et en toute responsabilité par des propositions objectives, réalistes et réalisables .

Dakar le 18 mai 1997

Pour le SNEMS et l'UDEN
Le BEN de l'UDEN

**SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL
S.U.D.E.S**

B.P : 10 224 Dakar

Tél : 821.15.14 – Fax: 822.58.63

N=97.152/SUDES/BEN

Dakar, le 18 Décembre 1997

OBJET/: Préavis de grève.

Monsieur le Ministre,

Le Bureau Exécutif National du SUDES vient déposer auprès de votre autorité ce préavis de grève pour couvrir la période du 20 Décembre 1997 au 31 Juillet 1998.

Le SUDES exige la satisfaction de sa plateforme suivante :

- 1 – Respect des accords conclus
- 2 – Recrutement de tous les portants des Ecoles de formation d'enseignants.
- 3 – Arrêt de la politique des volontaires et des vacataires
- 4 – Augmentation des salaires des enseignants de 8% sans préjudice sur le pouvoir d'achat.
- 5 – Gestion rationnelle et transparente des moyens de l'Etat.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

/ -) Monsieur le Ministre de l'Education

Nationale – D A K A R –

Ampliations :

M.M.E

M.T.E.

P.R.

P.M.

M.E.F.P.

M.de la Justice

Recteur.

P.Le Bureau Exécutif National
Iba NDiaye Diadji
Secrétaire Général

**SYNDICAT UNIQUE ET DEMOCRATIQUE
DES ENSEIGNANTS DU SENEGAL**

S.U.D.E.S

Tel : 821-15-14

Fax : 822-58-63

SE MOBILISER POUR LES 26 ET 27 MAI 1998

Encore une fois le gouvernement, par son laxisme et son dilatoire persistant oblige les enseignants à arrêter le travail en pleine année scolaire.

Malgré les décrets pris concernant le respect des accords du 16 Mai 1997, le gouvernement tarde à :

- * faire bénéficier les enseignants d'E.P.S, ceux du technique et les psychologues conseillers de équivalence CAES - CAPES et autres diplômes équivalents.

- * payer les rappels pour les enseignants qui en ont droit.

- * assurer la prolongation de trois (3) ans pour les fonctionnaires qui en ont fait la demande depuis le 1er janvier 1998

- * payer les indemnités de déplacement pour les examens passés BAC - BFEM. Le SUDES dénonce l'irresponsabilité des Ministres Babacar Néné MBAYE et Lamine LOUM principaux artisans de cette situation.

Il appartient à tous les enseignants concernés de se mobiliser, comme ceux de l'enseignement technique déjà, pour exiger du gouvernement le respect sans délai des accords.

Le Bureau Exécutif National du SUDES appelle toutes les sections de Dakar, tous les militants et sympathisants et tous les enseignants sans exception à un arrêt de travail de mardi 26 Mai 1998 à 10 heures pour un rassemblement au Ministère de la Modernisation de l'Etat. Le lendemain 27 Mai sera une grève totale.

Ceci ne constitue qu'un avertissement. Si le gouvernement ne réagit pas positivement, la fin de l'année risque d'être gravement compromise.

Dakar, le 20 Mai 1998

Le Bureau Exécutif
National du SUDES

// O J N° 01-22 du 16 Février, 1991

/) ORIENTATION DE L'EDUCATION NATIONALE

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du Mercredi 30 Janvier 1991

Le Président de la République promulge la loi dont la teneur suit:

TITRE IDISPOSITIONS GENERALES

Article premier: L'Education nationale, au sens de la présente loi tend:

1°/ à préparer les conditions d'un développement intégral, assumé par la nation toute entière: elle a pour but de former des hommes et des femmes capables de travailler efficacement à la construction du pays; elle porte un intérêt particulier aux problèmes économiques, sociaux et culturels rencontrés par le Sénégal dans son effort de développement et elle garde un soucis constant de mettre les formations qu'elle dispense en relation avec ces problèmes et leurs solutions.

2°/ à promouvoir les valeurs dans les quelles la nation se reconnaît: elle est éducation pour la liberté, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, développant le sens moral et civique de ceux qu'elle forme, elle vise à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et des règles de la vie sociale et oeuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel.

3°/ à élever le niveau culturel de la population: elle permet aux hommes et aux femmes qu'elle forme d'acquérir les connaissances nécessaires à leur insertion harmonieuse dans la communauté et à leur participation active à la vie de la nation; elle leur fournit les instruments de réflexion, leur permettant d'exercer un jugement, participant à l'avancée des sciences et des techniques, elle maintient la nation dans le courant du progrès contemporain.

Article 2: L'Education Nationale contribue à faire acquérir la capacité de transformer le milieu et la société et aide chacun à épanouir ses potentialités:

1°/ en assurant une formation qui lie l'école à la vie, la théorie à la pratique, l'enseignement à la production, conçue comme activité éducative devant contribuer au développement des facultés intellectuelles et l'habileté manuelle des enseignés, tout en les préparant à une insertion harmonieuse dans le vie professionnelle;

2°/en adaptant ses contenus, objectifs et méthodes aux besoins spécifiques des enseignés, en fonction des âges, des étapes de l'enseignement des filières les plus aptes à l'épanouissement optimal de leurs possibilités;

3°/ en établissant entre les différentes filières et les différents paliers de l'éducation les passerelles permettant les réorientations et les promotions souhaitées et jugées légitimes;

4°/ en mettant en place une éducation spéciale qui prend en charge les victimes des différents handicaps ou inadaptations, pour réaliser leur intégration ou réinsertion scolaires et sociales.

TITRE II

PRINCIPES GENERAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Article 3: L'Education nationale est placée sous la responsabilité de l'Etat, qui garantit aux citoyens la réalité du droit à l'éducation par la mise en place d'un système de formation.

Les collectivités locales et publiques contribuent à l'effort de l'Etat en matière d'éducation.

L'initiative privée, individuelle ou collective peut, dans les conditions définies par la loi, concourir à l'oeuvre d'éducation et de formation.

L'Etat est garant de la qualité de l'Education et de la formation, ainsi que des titres décernés. Il contrôle les niveaux de l'Education et de la formation.

Article 4: L'Education Nationale est laïque: elle respecte et garantit à tous les niveaux, la liberté de conscience des citoyens.

Par ailleurs, l'éducation nationale, sur la base des principes de laïcité de l'Etat, est favorable aux établissements privés susceptibles de dispenser un enseignement religieux.

Article 5: L'Education Nationale est démocratique, elle donne à tous des chances égales de réussite.

Elle s'inspire du droit reconnu à tout être humain de recevoir l'instruction et la formation correspondant à ses aptitudes, sans discrimination de sexe, d'origine sociale de race, d'ethnie, de religion ou de nationalité.

Article 6: L'Education nationale est sénégalaise et africaine: développant l'enseignement des langues nationales, instruments privilégiés pour donner aux enseignés un contact vivant avec leur culture et les enraciner dans leur histoire; elle forme un Sénégalais conscient de son appartenance et de son identité.

- 3 -

Dispensant une connaissance approfondie de l'histoire et des cultures africaines, dont elle met en valeur toutes les richesses et tous les apports au patrimoine universel, l'Education nationale souligne les solidarités du continent et cultive le sens de l'unité africaine.

L'Education nationale reflète également l'appartenance du Sénégal à la communauté de culture des pays francophones, en même temps qu'elle est ouverte sur les valeurs de civilisation universelle et qu'elle inscrit dans les grands courants du monde contemporain; par là, elle développe l'esprit de coopération et de paix entre les hommes.

Article 7: L'Education nationale est permanente et au service du peuple Sénégalais: elle vise l'éradication complète et définitive de l'analphabétisme, ainsi que le perfectionnement professionnel et la promotion sociale de tous les citoyens, pour l'amélioration des conditions d'existence et d'emploi et l'élévation de la productivité du travail.

TITRE IV

NIVEAUX, STRUCTURES ET OBJECTIFS

GENERAUX DE L'EDUCATION

CHAPITRE PREMIER: GENERALITES

Article 8: Le système scolaire et universitaire est organisé en différents cycles, fixés ainsi qu'il suit, selon l'âge des enseignés et le type de formation recherchée:

- un cycle fondamental;
- un cycle secondaire et professionnel
- un enseignement supérieur.

La durée des différents cycles et de leurs subdivisions est par décret.

Les structures de l'organisation scolaire et professionnelle et de l'éducation spéciale sont organisées en tant que parties intégrantes du système éducatif.

CHAPITRE II: LE CYCLE FONDAMENTAL

Article 9: Le cycle fondamental est subdivisé en une éducation préscolaire et un enseignement polyvalent unique, comprenant successivement un enseignement élémentaire et un enseignement moyen.

A l'issue de ce cycle l'élève est muni des éléments essentiels pour son adaptation ultérieure à la vie professionnelle. Il accède le cas échéant au cycle secondaire et professionnel.

Article 10: L'Education préscolaire accueille les jeunes enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité dans l'enseignement polyvalent.

L'objet de l'éducation préscolaire est:

- d'ancrer les enfants dans les langues et les valeurs culturelles nationales, en vue de consolider leur identité et de les prémunir contre les risques d'aliénation culturelle;

-de favoriser le développement de leurs différentes aptitudes psycho-motrices, intellectuelles et sociales, pour leur permettre d'épanouir leur personnalité propre et construire les bases des apprentissages scolaires.

Article 11: L'Enseignement élémentaire polyvalent a pour objet:

-d'éveiller l'esprit de l'enfant par des activités propres à permettre l'émergence et l'épanouissement de ses potentialités intellectuelles d'observation, d'expérimentation et d'analyse, notamment, ainsi que de ses potentialités sensori motrices et affectives.

-d'enraciner l'enfant dans la culture et les valeurs nationales

-de faire acquérir à l'enfant la maîtrise des éléments de base de la pensée logique et mathématique, ainsi que celle des instruments de l'expression et de la communication;

-de revaloriser le travail manuel et d'initier l'enfant aux techniques élémentaires impliquées dans les activités de production;

-de veiller aux intérêts et activités artistiques, culturels physiques et sportifs, pour le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant;

-de contribuer, avec la famille notamment, à assurer l'éducation sociale, morale et civique de l'enfant.

Article 12: L'Enseignement moyen polyvalent a pour objet:

-de parfaire le développement chez l'élève des capacités d'observation, d'expérimentation, de recherche, d'action pratique, de réflexion, d'explication, d'analyse, de synthèse, de jugement, d'invention et de création.

-de renforcer la maîtrise de la pensée logique et mathématique de l'élève, d'enrichir ses instruments d'expression et d'étendre ses capacités de communication;

-d'effacer la hiérarchie entre activités théoriques et activités pratiques, de familiariser l'élève avec les différents aspects du monde du travail et de l'initier aux activités productrices;

-d'approfondir l'intérêt et les dispositions de l'élève pour les activités artistiques, culturelles, physiques et sportives;

-de contribuer à compléter l'éducation sociale, morale et civique de l'élève.

CHAPITRE III

LE CYCLE SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

Article 13: le cycle secondaire et professionnel reçoit les élèves issus de l'enseignement polyvalent qui désirent poursuivre leurs études et qui sont aptes à le faire.

Il comporte un enseignement secondaire et une formation professionnelle entre lesquels existent les passerelles permettant les réorientations éventuelles.

A l'issue du cycle secondaire et professionnel, les élèves accèdent soit à l'activité professionnelle, soit à l'enseignement supérieur.

Article 14: L'Enseignement secondaire, général ou technique, donne aux élèves les connaissances et aptitudes nécessaires pour l'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur, tout en enrichissant et approfondissant la formation acquise antérieurement. Son objet est:

- de donner aux élèves une formation solide dans les disciplines fondamentales de la science, de la technique et de la culture.

- de faire acquérir aux élèves une maîtrise suffisante des méthodes de la recherche scientifique et technique;

- d'approfondir les connaissances qu'ont les élèves des processus de production;

- de familiariser les élèves avec les grandes oeuvres de la culture universelle.

Article 15: la formation professionnelle dispensée dans des écoles professionnelles moyennes ou en apprentissage, prépare à l'entrée dans le vie active en faisant acquérir aux élèves les connaissances, aptitudes et compétences théoriques et pratiques nécessaires à la maîtrise et à l'exercice d'un métier déterminé.

Les formes, contenus et objectifs de la formation professionnelle varient suivant les exigences propres aux différents métiers et les structures où elle est dispensée sont modulées selon les besoins et moyens nationaux.

CHAPITRE IV

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Article 16: L'Enseignement supérieur vise à former les agents de développement dont le Sénégal et l'Afrique ont besoin pour jouer un rôle significatif dans la création et le développement de la pensée et de la science universelles.

1°/ il a pour missions:

- de former les personnels de haut niveau, scientifiquement et techniquement qualifiés, adaptés au contexte africain et du monde contemporain, conscients de leur responsabilité vis à vis de leurs peuples et capables de les servir avec dévouement;

- de développer la recherche dans toutes les disciplines de la science, de la technique et de la culture;

- de mobiliser l'ensemble des ressources intellectuelles au service du développement économique et culturel du Sénégal et de l'Afrique, et de participer à la solution des problèmes nationaux et continentaux.

2°/ Il est ainsi chargé:

- de faire acquérir aux étudiants les connaissances et méthodes d'investigation les plus avancées dans toutes les disciplines de la science, de la technique et de la culture, et de les faire participer au développement des connaissances et à la création de nouvelles méthodes d'investigation, en les adaptant aux réalités et aux exigences nationales, et plus généralement africains;

- de mener des actions de formation permanente et de recyclage;

- de travailler avec les praticiens en vue de valoriser les savoirs traditionnels, de favoriser la circulation des connaissances et les informations, de soutenir et coordonner les initiatives propres et contribuer au progrès scientifique ou à accroître la productivité du travail;

- l'élaborer, de critiquer et de diffuser les nouvelles connaissances en se constituant comme lieu d'interaction et de coopération entre le monde du travail et les centres de décisions économiques, techniques administratifs et scientifiques;

.../...

-d'étudier et d'élaborer les voies d'une stratégie de développement endogène et autocentré, en participant notamment à l'élaboration, l'application et l'évaluation des plans nationaux, sous régionaux et régionaux de développement.

-d'instituer des modèles d'enseignement, de recherche et de formation qui lient la théorie et la pratique dans le cadre de rapports équilibrés entre la réflexion et l'action;

-de promouvoir la formation d'une identité culturelle et d'une conscience nationale et africaine en favorisant chez ceux qu'il forme la prise de conscience des problèmes liés à l'histoire et au développement des sociétés africaines et de la solidarité des nations et des économies du continent.

Elle a pour objectifs:

-l'évaluation continue et globale de l'élève tout au long de sa scolarité

-la recherche de solutions aux problèmes d'inadaptation;

-l'éclairage des choix, grâce à une large information adaptée à tous les niveaux, sur les études et les professions accessibles;

-la participation à l'évaluation objective du système éducatif.

CHAPITRE VII

L'EDUCATION SPECIALE

Article 19: L'éducation spéciale, partie intégrante du système éducatif, assure la prise en charge médicale, psychologique et pédagogique des enfants présentant un handicap de nature à entraver le déroulement normal de leur scolarité ou de leur formation.

Son objet est de dispenser aux jeunes handicapés une éducation adaptée à leurs besoins et à leur possibilités, en vue de leur assurer l'évolution la meilleure, soit par l'intégration dans les structures scolaires ou de formation communes, soit par une préparation spéciale, adaptée aux activités professionnelles qui leur sont accessibles.

TITRE V

ADMINISTRATION ET GESTION DE L'EDUCATION

ARTICLE 20: Les structures centrales chargées d'impulser, d'élaborer, d'organiser et de suivre les actions d'éducation, de formation, d'enseignement et de recherche sont coordonnées au niveau national.

Aux différents niveaux décentralisés, des structures de direction et d'administration sont chargées de coordonner, de contrôler et d'assurer la cohérence et l'efficacité des structures et actions d'éducation, en liaison avec les autorités administratives et les collectivités locales intéressées.

Cette coordination, accompagnée d'une évaluation régulière dans les secteurs et à tous les niveaux du système éducatif, vise à garder à ce dernier la souplesse pour s'adapter constamment aux exigences du développement

.../...

- - - 7 -

Article 21: la gestion des infrastructures, des moyens et des personnels de l'éducation nationale, est fondée sur les principes de démocratie, d'objectivité et de compétence.

A cet effet ; des organes consultatifs sont institués pour que soient associés, dans les domaines dont ils ont à connaître, les partenaires de l'Education Nationale: parents d'élèves, enseignants, étudiants et élèves.

Article 22: les modalités d'application de la présente loi sont fixées par décret

TITRE VI

DISPOSITIONS FINALES

Article 23: Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi et notamment la loi d'orientation de l'Education Nationale 71-36 du 3 Juin 1971.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

DAKAR, le 16 Février 1991

Abdou DIOUF

LISTES DES TABLEAUX

Tableau N° 01 : Présentation de l'échantillon global.....	40
Tableau N° 02 : Réalisations à réparer au niveau des lycées et collèges.....	64
Tableau N° 03 : Evolution des résultats au BFEM de 93 - 94 à 97 - 98.....	69
Tableau N° 04 : Evolution des résultats au BACCALAUREAT de 93 - 94 à 97 - 98.....	70
Tableau N° 05 : Critères d'attributions des bourses et aides scolaires et montants.....	73
Tableau N° 06 : Situation prévisionnelle d'attribution des bourses pour le moyen - secondaire (97 - 98).....	73
Tableau N° 07 : Les relations sentimentales entre élèves et professeurs sont - elles normales selon les enquêtes.....	75
Tableau N° 08 : Cas de relations sentimentales entre élèves et professeurs connues par les élèves.....	75
Tableau N° 09 : Situation professionnelle des parents d'élèves.....	83
Tableau N° 10 : Appréciation du traitement réservé aux professeurs par l'Etat.....	90
Tableau N° 11 : Appréciation du respect des professeurs par les élèves.....	93
Tableau N° 12 : Affiliation et degré de dynamisme des professeurs dans un syndicat de l'enseignement.....	97
Tableau N° 13 : Appréciation de la prise en charge financière de l'école par l'Etat.....	100
Tableau N° 14 : La privatisation de l'école est - t - elle envisageable comme solution à la crise du système éducatif ?	122
Tableau N° 15 : Planifications du PRDE pour le moyen - secondaire général.....	126
Tableau N° 16 : Evolution des flux internes des collèges.....	145
Tableau N° 17 : Evolution des flux internes des lycées.....	146
Tableau N° 18 : Par quoi se manifeste le plus la crise selon les enquêtes ?.....	147
Tableau N° 19 : Situation matrimoniale des parents d'élèves.....	148
Tableau N° 20 : Affiliation des parents et degré de dynamisme au niveau des APE.....	149
Tableau N° 21 : Situation familiale des élèves.....	150
Tableau N° 22 : Enseignement des professeurs du public dans le privé.....	151
Tableau N° 23 : Tableau des coefficients : Série L.....	152
Tableau N° 24 : Tableau des coefficients : Série S.....	153
Tableau N° 25 : Organigramme des services de l'Inspection d'Académie.....	154
Tableau N° 26 : Organigramme de l'Ecole Nouvelle.....	155

LISTE DES FIGURES

Figure 01 :	Schéma du modèle d'analyse.....	32
Figure 02 :	Appréciation du travail des professeurs.....	62
Figure 03 :	Evolution des flux internes des Collèges de 93 - 94 à 97 - 98.....	67
Figure 04 :	Evolution des flux internes des Lycées de 93 - 94 à 97 - 98.....	68
Figure 05 :	Evolution du taux de réussite au BFEM de 93 - 94 à 97 - 98.....	69
Figure 06 :	Evolution du taux de réussite au BAC de 93 - 94 à 97 - 98.....	70
Figure 07 :	Degré de satisfaction des parents des résultats scolaires de leurs enfants.....	77
Figure 08 :	Le degré d'affiliation et de dynamisme des parents dans les A.P.E.....	80
Figure 09 :	Degré de prise en charge financière des études de leurs enfants par les parents.....	81
Figure 10 :	Nombre d'enfants fréquentant l'école pour les parents d'élèves enquêtés.....	82
Figure 11 :	Degré d'espoir nourri par les parents dans les études de leurs enfants.....	84
Figure 12 :	Appréciation du respect et du traitement à leurs juste valeurs des profs par l'Etat.....	92
Figure 13 :	Appréciation du respect et du traitement à leurs juste valeurs des profs par les élèves.....	93
Figure 14 :	Appréciation de la prise en charge financière de l'école par l'Etat.....	100
Figure 15 :	Appréciation de la part de responsabilité de l'Etat dans la crise.....	107
Figure 16 :	Appréciation de la privatisation de l'école comme solution éventuelle à la crise.....	123